

Une procédure peu démocratique ?

par Gilles Saint-Amour

La démission du commissaire Armand Tremblay et son remplacement par M. Jacques deGrand'maison à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe aurait fourni selon certains observateurs l'occasion à l'ensemble des commissaires de se montrer peu soucieux d'exercer une réelle démocratie dans ce type de décision.

M. deGrand'maison, dont les qualifications ne sont pas ailleurs aucunement mises en doute, aurait été nommé au poste de commissaire à la suite de procédures qui en ont laissé plus d'un perplexe. Dans une résolution, suite à la démission de M. A. Tremblay, représentant le quartier Douville, les commissaires se sont entendus pour former un comité ad hoc chargé de recommander une personne susceptible de combler le poste

vacant de commissaire", selon les termes mêmes de la résolution No 51 de l'assemblée des commissaires du 6 septembre.

Ce comité de 4 personnes, eut donc à examiner le curriculum vitae de 5 candidats.

Selon les renseignements obtenus, et c'est là ce qu'on semble reprocher au comité, un des candidats n'aurait même pas été approché, ce qui serait pour le moins étrange. Deux autres se désistèrent, pendant que demeuraient sur la table les deux dernières candidatures. Les commissaires, réunis en caucus examinèrent les curriculum vitae des deux candidats intéressés, alors que le comité ad hoc se refusait à faire une recommandation pour les départager. Ce fut donc au cours du caucus que l'on opta pour M. deGrand'maison. Précisons que ce choix reçut l'assentiment général et que tous les commissaires se sont montrés heureux, semble-t-il, de le

recevoir dans leurs rangs. C'est non le choix qui est remis en question mais la façon de procéder qui a été fort peu appréciée par certains, notamment le rejet à priori d'une candidature tout à fait valable.

A titre d'exemple, pour illustrer ce qu'on entend par un fonctionnement vraiment démocratique d'une commission scolaire en pareil cas, on cite la

façon de procéder adoptée par la commission scolaire de l'Argile Bleue. Par suite de la démission d'un commissaire, on commença par annoncer publiquement que le poste devenait vacant. Deux candidatures furent alors soumises au conseil des commissaires, et l'on fit lecture du curriculum vitae lors d'une assemblée publique et non en caucus à huis clos. L'un des candidats était d'ailleurs présent à

ce moment, de même que des représentants du comité de parents. Les commissaires n'eurent ensuite qu'à voter pour choisir un commissaire, ce qui fut fait à la satisfaction générale.

Même s'il ne peut être question d'intenter à qui que ce soit de procès d'intention, il est toutefois opportun de se demander pourquoi on s'est permis de rejeter une candidature avant même de

rejoindre la personne intéressée, en donnant ainsi l'image d'un organisme qui ressemble plus à une chasse gardée qu'à une structure démocratique. Et même s'il s'agit d'une procédure normale, pourquoi a-t-on préféré fonctionner en caucus, plutôt que de régler ces questions en assemblée publique? Ce sont là, en tous cas, des questions qui valent d'être posées.



LE COURRIER

DE SAINT-HYACINTHE

35c

125^e ANNÉE - NO 22 - MERCREDI 28 SEPTEMBRE 1977 - 9 CAHIERS - 126 PAGES

Sommaire

Annonces classées F-6 et F-8 à F-15
Cinéma E-8 à E-10
Décès B-12
Télévision C-8
La Pensée E-1 à E-5
Sports B-1 à B-11
Recette F-3
Quelques pages... E-13
Voyage C-2

À lire

* Pas de taxe spéciale...

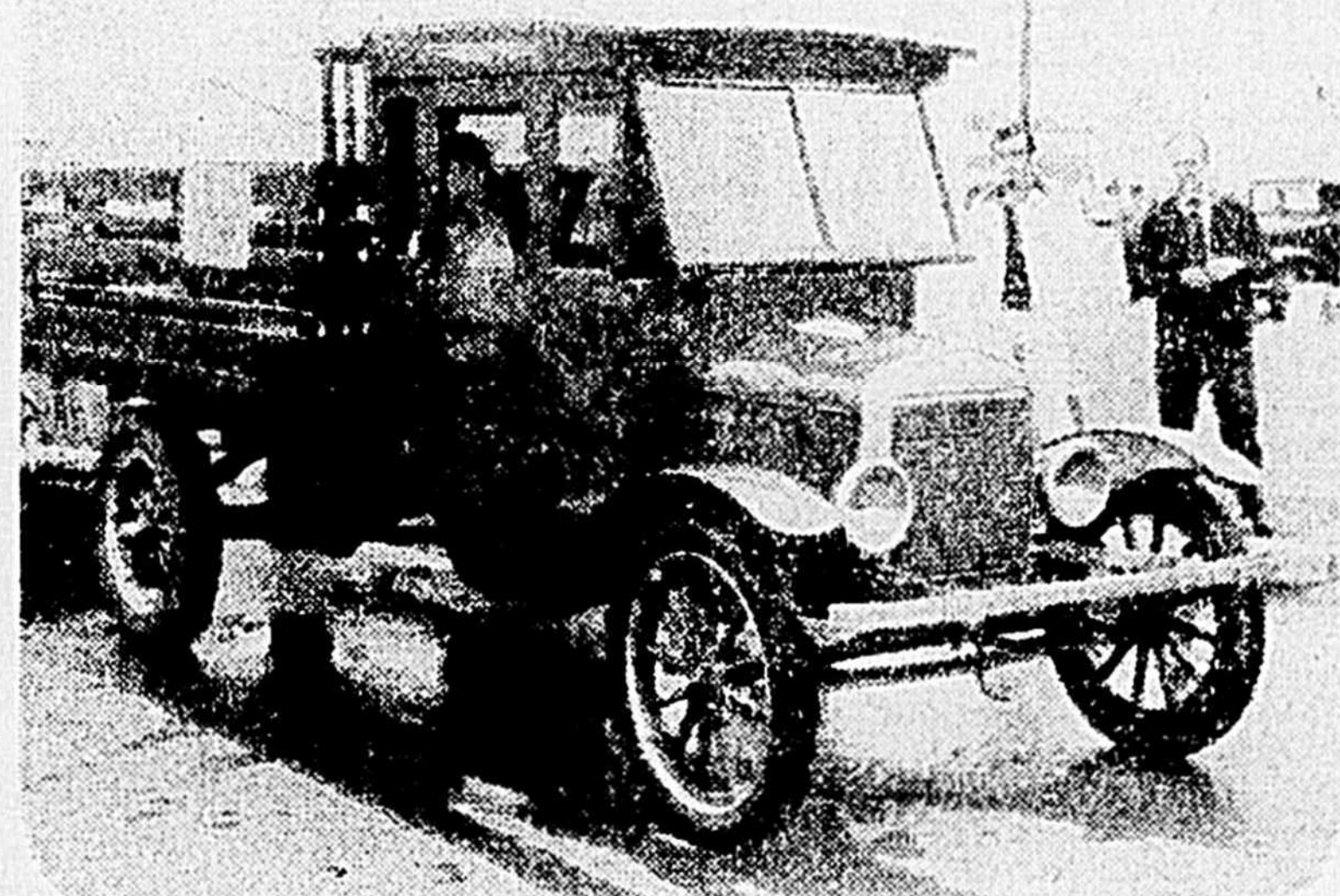
Le gouvernement serait décidé à retirer la loi 31 permettant aux municipalités de percevoir une taxe spéciale sur l'immatriculation des voitures. Inutile de dire que tout le monde sera fort aise (page A-3)

* Les caisses en action...

À la veille de leur congrès annuel, les caisses populaires viennent de lancer un nouveau service (page A-7) et s'apprêtent une fois encore à réfléchir sur le devenir du mouvement pour 1978 (page C-1 et C-4)

* Les belles d'autrefois..

(page B-10)



* Les grands animaux malades...

(page E-12)

Sport

Les Citoyens sont en marche!

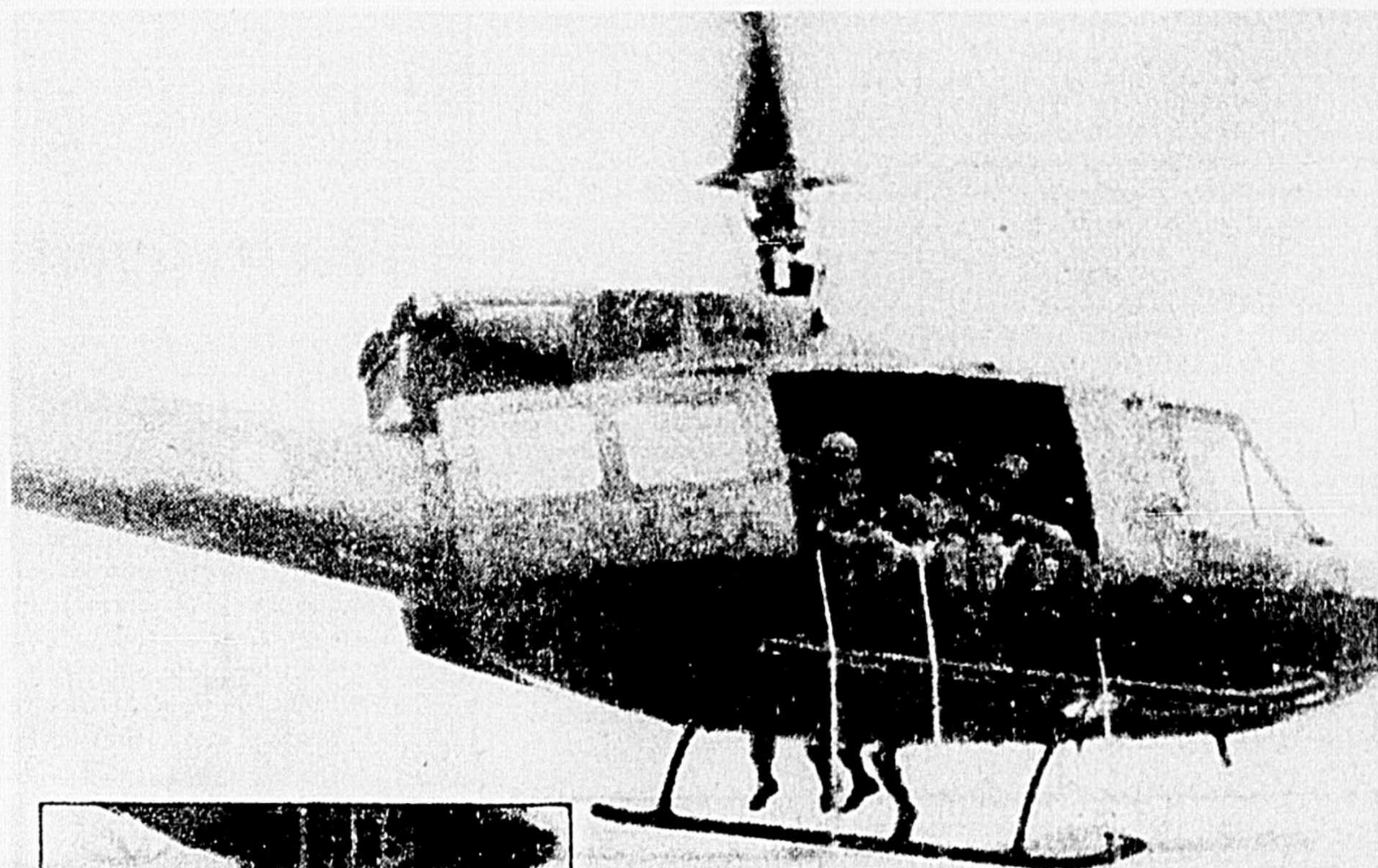
Yvon Pinsonneault égale une marque de tous les temps! Le cerbère Michel Dorais tient tête à ses adversaires! La défense s'affirme! Les recrues se moultent aux vétérans! Les Citoyens décrochent une décisive victoire lors du lancement de la saison 77-78.

Quelques-uns étaient perplexes à l'aube de l'ouverture, mais les porte-couleurs du Saint-Hyacinthe ont retroussé leurs manches dès le signal de départ pour faire mentir leurs dénégations.

Ce n'est qu'une première et d'ici la fin de février, les protégés de Pete Bisson auront du pain sur la planche et beaucoup de chemin à parcourir. Dans cette optique, les porte-couleurs locaux se rendront successivement à Cowansville et Granby au cours des prochains jours, avant de revenir devant leurs partisans mardi prochain pour faire face aux Survenants de Sorel.

Bien roder sa machine et inculper un système de jeu à ses protégés représentent les occupations premières de l'instructeur Pete Bisson qui entend s'attarder sur ces critères dans les prochaines semaines pour voir sa troupe au plus fort de la lutte.

La présente saison a été brillamment amorcée et il faut s'attendre à ce que les Citoyens suivent les sentiers tracés par Pete Bisson au cours des prochaines rencontres.



L'armée à l'oeuvre...

Dans le cadre d'une campagne de recrutement des cadets de la région maskoutaine et sans doute aussi histoire de prouver son savoir-faire, l'armée canadienne était en démonstration à Saint-Hyacinthe... et des centaines de badauds ont pu admirer ces "hommes venus du ciel"... (photo-reportage page B-16)

Pour la première fois:

L'administration hospitalière devra se justifier

par Pierre Bornais

Pour la première fois, la direction de l'hôpital Honoré-Mercier, de Saint-Hyacinthe, doit répondre devant un enquêteur de ministère du Travail du Québec à des plaintes de conduite anti-syndicale mais ce n'est que dans un mois environ que le commissaire-enquêteur, M. Boisclair, de Québec fera connaître sa décision après avoir entendu, jeudi dernier, les représentations des deux parties.

C'est l'Alliance des infirmières, section Honoré-Mercier, qui a porté plainte devant le ministère du Travail parce que la partie syndicale estime que trois de ses membres ont été suspendus de façon totalement injustifiée pour avoir exercé des activités syndicales dans le cadre de la Loi 61 régissant les services de santé au Québec.

À cette époque, le journal avait donné écho à la nouvelle voulant que des infirmières membres du

comité de soins hospitaliers aient été suspendues avec perte de

salaires pour s'être libérées contre le gré de l'administration afin de

vaquer à des tâches qui, selon elles, exigeaient une enquête

approfondie de la partie syndicale qui siège au comité des soins hospitaliers.

Rappelées à l'ordre et suspendues une première fois le 20 avril, elles devaient récidiver dès le lendemain 21 avril, estimant qu'elles se trouvaient dans leur droit: ce qui eut pour effet de générer de nouvelles suspensions pour chaque membre du comité représentant la partie syndicale.

Selon un porte-parole du syndicat, celui-ci demandait depuis le 1er avril que ses représentants au comité des soins infirmiers soient libérés pour enquêter sur des plaintes formulées dans l'hôpital.

Ces demandes répétées ayant été refusées par la direction, le syndicat y voyait une preuve de mauvaise foi et, concrètement, il semble que les syndiqués aient décidé d'employer la méthode forte pour faire crever l'abcès.

Invoquant les articles se rapportant aux libertés syndicales (9.18) et au comité des soins

infirmiers, le syndicat estime que la direction a voulu punir des employés pour des activités syndicales et c'est en ce sens qu'une plainte a été formulée au ministère du Travail qui a dépêché un enquêteur sur place dont la responsabilité est précisément d'examiner si l'employeur a fait preuve de conduite anti-syndicale dans ses décisions.

Le syndicat représenté par Me Marcel Laperrière, de Montréal, demande que les suspensions soient effacées du dossier des syndiqués, que leur salaire soit remboursé et, comme cela découle de ce qui précède, que l'hôpital soit condamné pour conduite anti-syndicale.

Pour sa part, l'administration de l'hôpital, représentée par Me Lindor Brodeur, soutient que c'est à tort que les syndiqués veulent faire de l'exercice d'un droit de grève une attaque anti-syndicale. Évoquant les articles précisés par le syndicat,

(suite à la page A-2)

Pas de malades à Montréal!

par Gilles Saint-Amour

M. Gilles Groulx, directeur général de l'hôpital Honoré-Mercier a révélé mardi matin 27 septembre, qu'il n'était pas question d'accueillir à Saint-Hyacinthe des patients délogés par l'incendie d'une partie de l'hôpital Hyppolite-Lafontaine de Montréal.

M. Groulx mettait fin ainsi à une série de rumeurs voulant que plusieurs de ces patients soient reçus à l'aile psychiatrique de l'hôpital. Il semble en fait que tous les patients seront relégués dans des institutions montréalaises, notamment à l'hôpital Saint-Charles-Borromée, dont la

fermeture a été à toute fin utile écartée par le ministère des Affaires sociales.

Les rumeurs concernant l'arrivée à Saint-Hyacinthe des patients de Montréal s'appuyaient d'une part sur le fait que les autorités ont effectivement envisagé cette possibilité et, d'autre part, sur le départ de Saint-Hyacinthe, de 45 patients de l'aile psychiatrique à destination de Sorel. Déjà 15 patients ont été transférés à Sorel, alors que les 30 autres touchés par ce déplacement quitteront Saint-Hyacinthe d'ici la fin d'octobre.

Selon M. Groulx, il se saurait toutefois être question de coupures de personnel

consécutivement à ce déplacement. Les employés touchés par la fermeture d'un département ont été avertis et ont pu, selon le directeur général, postuler obtenir des postes vacants ailleurs dans l'hôpital.

Par ailleurs, M. Groulx a nié une autre rumeur voulant que le directeur adjoint M. Gilles Dagenais se soit rendu à Québec pour demander au ministre Lazure la permission d'effectuer d'autres coupures de personnel. M. Groulx a toutefois admis que certaines mesures étaient présentement en discussion à ce sujet, au niveau de la direction, et que des propositions seraient émises au conseil d'administration.

RUMEURS RUMEURS RUMEURS

RUMEURS DE MA VILLE

Il paraît que le député Wagner prend du mieux. Son état se serait amélioré, au dire de certains qui n'en disent pas plus qu'il faut. On se sait toutefois pas quand il sortira de l'hôpital. Ça pourrait être dans quelques jours, comme dans quelques semaines. Il faut donc attendre que l'on veuille bien entretenir la voile du mystère qui entoure cette affaire.

"Déposez votre billet dans la boîte et non le chauffeur" peut-on lire dans les autobus de la ville. Cela tombe sous le sens. La boîte est bien trop exigüe pour y déposer le chauffeur, sans compter que celui-ci chercherait probablement à s'y opposer. Ces gens, pourtant doués de patience à n'en plus finir de rire des mêmes farces plates à longueur de journée, ne doivent pas apprécier plus que d'autres qu'on cherche ainsi à toujours les mettre en boîte.

On a modifié, au cours de la semaine dernière, le programme d'un cinéma. On avait trouvé, pour accompagner le petit dernier d'un cinéaste québécois, un fort bon film, mais qui avait le défaut d'être inscrit à la programmation de Radio-Canada pour vendredi dernier. On lui a substitué un policier dont l'action tourne autour d'un barillet d'un revolver à six coups. C'est un progrès, parce que le vieux fusil d'avant ne pouvait que contenir deux cartouches.

La perception de l'information est bien différente selon les personnes qui se trouvent en quelque sorte impliquées dans la nouvelle. À l'exclusion du cas fort courant du politicien pour qui les journalistes se divisent en deux catégories: les bons (ceux qui disent comme lui) et les mauvais (tous les autres), il y a ceux qui essaient de racheter leurs impairs, pour ne pas dire leurs gaffes, en essayant de

dire que c'est le journaliste qui a mal compris ou interprété... Maintenant, ce qui pourrait constituer une innovation, on rend les journalistes responsables de la réalisation... ou non... à temps ou retardée des projets annoncés dans la nouvelle.

Dans un deuxième article en autant de mois, un journaliste du nom de Yves Taschereau récidive au sujet du Cégep de Saint-Hyacinthe en parlant encore une fois du Hilton au béton... Faisant mention du coût astronomique de cette institution, l'auteur parle aussi de la fameuse option théâtre qui possède des équipements très modernes... deux fois ceux de la Place des Arts... pour préparer des techniciens à des scènes plus modestes quand ce n'est pas au théâtre d'été... Les responsables du Cégep feront sans doute le dos rond encore une fois en disant que c'est là beaucoup d'humour...

Le Cégep ne serait pas le seul à posséder des équipements aussi compliqués... encore que pour une grande partie d'entre eux, ils sont en opération. Ce qui ne serait pas précisément le cas dans une autre institution fort spécialisée du voisinage... Combien de fois des conversations discrètes n'ont-elles pas fait état d'équipement non utilisé encore dans l'emballage? Mais personne n'a réussi à ce jour à pénétrer assez avant dans ce domaine réservé pour savoir faire la part du vrai dans tout cela.

Le système kilométrique n'est certainement pas encore entré dans les mœurs des automobilistes et c'est sans doute la raison pour laquelle les zones de 50 km/h du boulevard Castelnau sont la scène fréquente de dépassements (par la droite...) à plus de 50 milles à l'heure... Dans cette zone résidentielle, une surveillance policière accrue et intelligente sera la bienvenue.

L'administration...

(suite de la page A-1)

Me Brodeur, au nom de l'hôpital, soutient que la convention collective, c'est-à-dire la Loi 61, doit être appliquée comme elle est écrite. À cet effet, il soutient que l'article 9 qui traite de la liberté syndicale fait une nette distinction entre les activités syndicales à l'intérieur de l'établissement et celles exercées à l'extérieur de l'établissement; l'article 9.18 évoqué par le syndicat faisant partie de cette dernière catégorie ne peut selon lui être étendu aux activités syndicales dans l'hôpital.

De plus, Me Brodeur soutient que le comité paritaire des soins infirmiers doit siéger comme une entité et non comme deux parties pouvant opérer indépendamment l'une de l'autre. C'est ensemble que les deux parties doivent enquêter et délibérer. Si la partie représentée par l'employeur, dans le cas présent, tend par son action à empêcher le comité d'agir, un processus très particulier d'arbitrage est prévu, arbitrage d'ailleurs présidé par un médecin pour assurer que ce soit bien les soins infirmiers qui font l'objet du débat.

En de telles circonstances, la procédure employée par les syndiqués n'est pas valable et en s'absentant de travailler, les

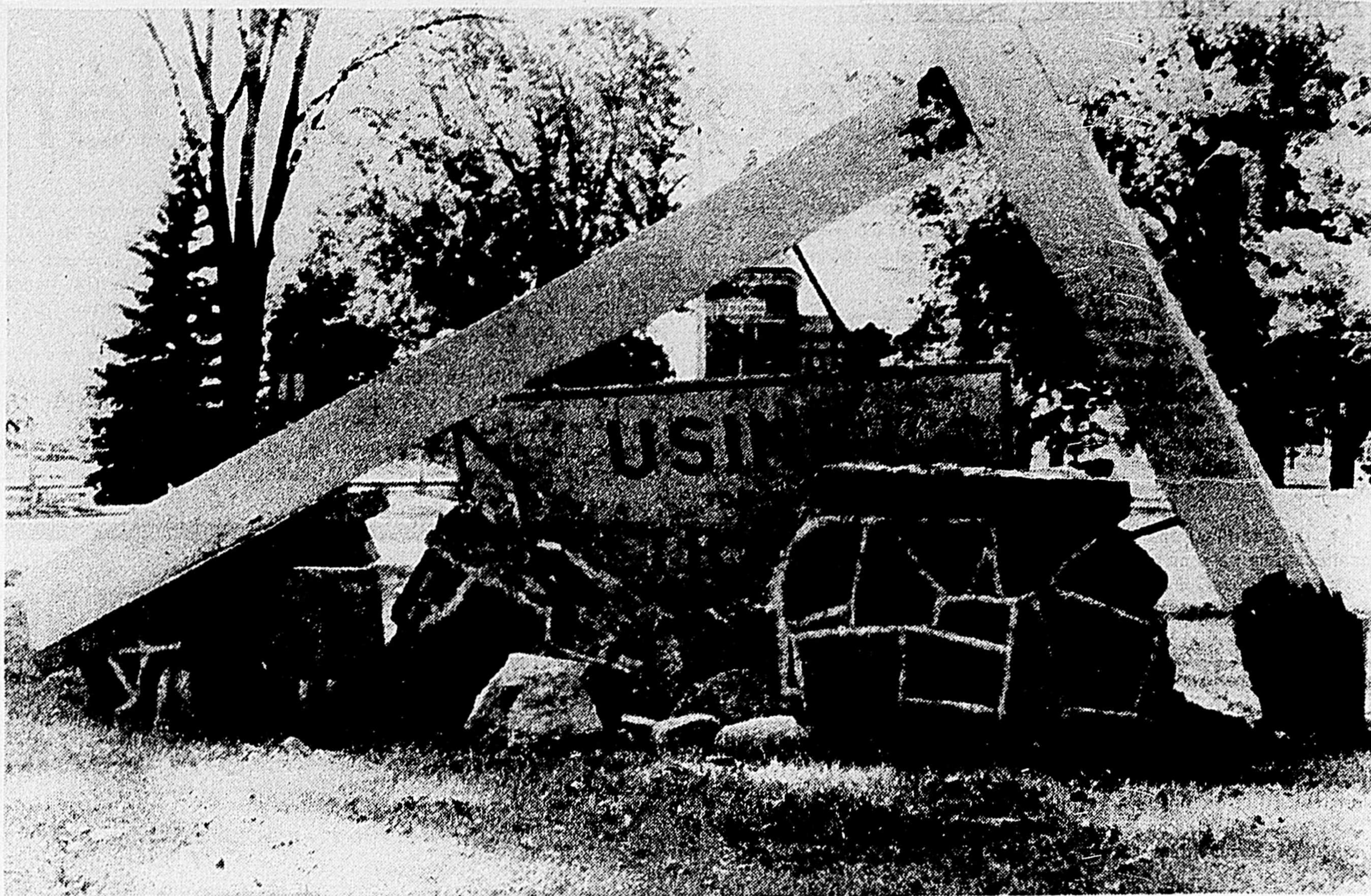
infirmières membres du comité des soins infirmiers s'exposent à des sanctions normales de la part de l'administration à qui incombe la bonne marche de l'hôpital.

Après avoir entendu les parties, le commissaire enquêteur a pris la cause en délibéré et c'est lui qui devra démêler cet imbroglio. Il est important de noter que le comité des soins infirmiers est en quelque sorte une nouveauté et que, pour bien des personnes, ses modalités de fonctionnement sont loin d'être fixées.

En attendant, c'est la première fois que la partie syndicale accuse devant un enquêteur du ministère du Travail l'administration hospitalière de faire preuve de discrimination pour empêcher les responsables syndicaux d'exercer ce qu'ils estiment être leurs libertés syndicales au sein de l'institution.



Plusieurs centaines de personnes ont assisté à une soirée organisée par l'association du Parti Québécois de Saint-Hyacinthe. La fête a eu lieu le samedi 17 septembre à la salle Chez Boubo à Saint-Dominique. Sur la photo, dans l'ordre habituel, M. et Mme Roger Leblanc, M. Tom Wilding, M. Roger Fontaine, président du comité social, M. et Mme Charles Tremblay, M. Elie Fallu, député de Terrebonne et Whip-adjoint à l'Assemblée nationale, et Mme E. Fallu.



Trouver chaussure à son pied!

Un automobiliste a sûrement trouvé chaussure à son pied lorsque son véhicule a frappé le panneau de l'usine de filtration des eaux de Saint-Hyacinthe, non loin de la Porte des Maires. L'incident serait survenu la semaine dernière et on s'en

serait aperçu qu'en fin de semaine. Pour l'instant, l'usine de filtration connaît certaines réparations et on attendra que les travaux soient terminés pour réparer le panneau et lui redonner l'aspect qu'il avait auparavant.

Tournant décisif pour les pomiculteurs

par Gilles Saint-Amour

La mise en place, par la Régie des marchés agricoles d'un plan conjoint pour la mise en marché de la pomme au Québec devrait avoir des effets bénéfiques pour l'industrie pomicole, tout en ayant des répercussions directes sur le portefeuille des consommateurs.

Les chiffres avancés, comme augmentation prévue des prix à la consommation, sont de l'ordre de 30 à 40 pour cent selon certaines sources bien informées. Mais même si on prévoit une baisse de consommation consécutive à la hausse des prix, on croit

généralement que le "grand ménage" dans la mise en marché des pommes sera à long terme bénéfique pour l'ensemble de l'industrie.

En se donnant des mécanismes de contrôle sur les prix et la mise en marché, le Québec se joint à l'Ontario, la Colombie Britannique et le Nouveau-Brunswick qui ont déjà des mécanismes semblables.

En plus d'être aux prises avec l'éternel problème de la main-d'oeuvre, les pomiculteurs québécois avaient à se débattre dans un marché qui était une véritable jungle où se jouait une

concurrence féroce. Les importations incontrôlées déjouaient tous les calculs de revenus possibles, ils se retrouvaient dans une situation absurde qui leur faisait pratiquement craindre de trop grosses récoltes. Alors que les producteurs de l'Ontario étaient déjà fortement organisés, ayant formé un cartel avec les emballateurs et les distributeurs, ceux du Québec se contentaient de voir le marché envahi par des produits importés, tout en accusant des revenus qui les rendaient à moins en moins aptes à

concurrencer les producteurs des provinces voisines.

La réglementation de la mise en marché ne sera toutefois pas une solution à tous les problèmes, si d'autres mesures ne sont pas envisagées. Ainsi, la vulnérabilité de l'industrie québécoise de la pomme est en partie attribuable à la concentration de la presque totalité de la production sur une seule variété, puisque l'on produit de la McIntosh à 80 pour cent. On envisage donc une planification d'ensemble qui permettra aux producteurs de diversifier leurs activités en produisant des variétés plus étendues, de manière à se garantir contre les caprices du marché.

Il sera en outre de plus en plus question de la mise en valeur des vergers dont plusieurs doivent être rajeunis. On fera sans doute appel, à ce sujet, aux résultats des recherches menées depuis des années, lesquelles visent à produire par des greffes des pommiers spécialement acclimatés aux conditions de la pomiculture québécoise. Il s'agit donc d'un véritable tournant pour l'industrie de la pomme au Québec.

Même si les producteurs québécois ont raison de se réjouir de l'établissement d'un plan conjoint, il demeure que les consommateurs ont leur gros mot à dire dans toute l'affaire. Il n'est d'ailleurs pas exclu que l'on se retrouve dans l'obligation d'avoir à investir des sommes importantes pour leur faire avaler le "pépín" que constitue la substantielle hausse de prix que l'on s'accorde à prévoir.

(suite à la page A-4)

Publicité des audiences du tribunal

Le Conseil de presse du Québec et la protection de la jeunesse

Le Conseil de presse du Québec, dont l'objectif fondamental est d'assurer le droit du public à l'information, a toujours accordé beaucoup d'importance à la question des relations entre la presse et l'administration de la justice. Aussi, croit-il utile de soumettre, les quelques réflexions suivantes sur les dispositions du projet de Loi no.24 sur la protection de la jeunesse qui concernent la publicité des audiences du Tribunal de la jeunesse.

Le Conseil a constaté avec beaucoup de satisfaction la reconnaissance qu'accorde l'article 77 du projet de Loi au principe de la

publicité du procès qu'il considère comme une garantie fondamentale pour l'exercice des libertés démocratiques. Le Conseil estime en effet que l'extension de ce principe aux tribunaux de la jeunesse favorisera, dans ce secteur de l'administration de la justice, un meilleur équilibre entre les impératifs qui incitent les pouvoirs publics et judiciaires à assurer la protection des personnes mineures tout en leur assurant les avantages d'une justice ouverte et les exigences du droit du public à l'information.

Le Conseil s'interroge cependant sur les conséquences possibles pour le droit du public à l'informa-

tion de l'absence d'une distinction, qu'il lui semble nécessaire d'établir, entre la presse et le public en général, si l'on veut donner sa pleine application au principe de la publicité du procès.

Le Conseil se demande, en effet, si cette absence de distinction ne risque pas de rendre inopérant le principe, même de la publicité du procès et partant le droit du public à l'information sans pour autant mieux assurer l'objectif premier recherché par la loi soit, assurer la protection de la personne mineure en facilitant la réinsertion familiale et sociale.

La coopération ça existe!

Le Club coopératif de Saint-Hyacinthe continue d'inviter les intéressés à participer à ses activités, en s'inscrivant. Pour ses membres, il s'agit de faire la preuve qu'un type nouveau d'entreprise peut être mis sur pied, organisé, qu'il peut dépasser le stade des théories et fonctionner vraiment.

Il s'agit d'une épicerie où chaque membre a son mot à dire, où chacun met la main à la pâte. On y fait l'impossible, c'est à dire vendre aux membres des produits alimentaires au prix

coûtant. Et on y parvient en éliminant la plupart des frais puisque ce sont les membres qui fournissent la main-d'oeuvre nécessaire.

Tous ceux qui sont intéressés à réduire leur facture d'épicerie, et ceci s'adresse particulièrement (quoique pas exclusivement) aux familles à revenus moyens, sont invités aux rencontres d'informations. Celles-ci auront lieu le samedi 1er octobre à 14h., et le mercredi 5 octobre à 20h., au sous-sol de l'église Christ-Roi.

MINI-LOTO

Tirage 726
23 septembre 1977
39 séries émises
1er, série 19, 65019
2e, série 38, 24650
3e, série 16, 69684
4e, série, 20, 50642
Numéros sans série,
prix 1,000
65019, 24650
69684, 50642
Prix de \$25
019, 650, 684, 642

LOTO-PERFECTA

Numéros gagnants:
9, 19, 24, 28, 33, 34
Numéro complémentaire: 16

LE COURRIER

luc tétreault
christiane-l. charbonneau
robert théroux
optométristes
EXAMENS VISUELS
LENTILLES DE CONTACT
RÉÉDUCATION VISUELLE

1525 Saint-Antoine

Saint-Hyacinthe

Tél. 773-8479

Saisies de 33 machines à sous

Une trentaine de machines de type "multiplier" ont été saisies par les membres de l'ERAM (équipe régionale des alcools et de la moralité) de la Sûreté du Québec, section Saint-Hyacinthe, suite à une longue enquête.

Ces machines étaient opérées illégalement dans les débits de boissons de la région de

Saint-Hyacinthe. Suite à ces saisies, une demande sera faite auprès de la Commission de contrôle des permis alcooliques du Québec afin que les permissionnaires impliqués comparaissent avec leur bilan financier devant le président de la commission. M. le juge Jacques Trahan afin de répondre de leur agissement devant celle-ci.

M. Garon souhaite intégrer le secteur agro-alimentaire

par Gilles Saint-Amour

Si on en croit les déclarations que faisait le ministre Jean Garon, lors de son passage à Saint-Hyacinthe en fin de semaine, tout ce qui regarde le développement du secteur agro-alimentaire du Québec sera éventuellement placé sous la juridiction du ministère de l'Agriculture dont il est le titulaire.

M. Garon, qui s'adressait alors à l'association des pisciculteurs du Québec, réunis en assemblée à l'Institut de technologie agricole, a exprimé son intention de rapprocher vers son ministère tout ce qui touche l'alimentation, la production et la commercialisation du secteur agro-alimentaire. Il s'agit, pour le ministre Garon, d'éviter que différentes instances gouvernementales se dispersent et fassent double emploi dans la préparation des projets qui, pour

l'instant, peuvent intéresser autant l'agriculture, par exemple, que le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Il serait ainsi possible de rationaliser les efforts, de concevoir des projets à l'intérieur d'une planification intégrée, à tous les niveaux d'intervention du gouvernement.

Le ministre de l'Agriculture s'est par ailleurs déclaré très optimiste quant à la possibilité d'obtenir des budgets pour réaliser différents projets, à commencer par la réalisation du programme d'intégration de l'agro-alimentaire au ministère de l'Agriculture. Ce serait, selon M. Garon, une manière certaine d'obtenir une efficacité plus grande que jamais tout en évitant les gaspillages inhérents au double emploi qui se produit lorsque deux ministères ou plus se chevauchent en s'intéressant au même projet.

Médicaments gratuits pour les personnes de 65 ans et plus

par Louise Lamothe

À compter du 1er octobre, toutes les personnes âgées de plus de 65 ans pourront se procurer gratuitement leurs médicaments selon le nouveau programme d'extension des médicaments du ministère des Affaires sociales du Québec.

Les médicaments, dont le coût sera assumé par la Régie de l'Assurance-maladie du Québec, seront prescrits par un médecin ou un dentiste et inscrits sur la liste des médicaments publiée par la Régie. Tous les médecins, les dentistes et les pharmaciens possèdent cette liste.

À partir du 1er octobre (samedi prochain) toutes les personnes de plus de 65 ans qui résident au Québec, n'auront qu'à présenter au pharmacien leur carte d'assurance-maladie

afin d'obtenir les médicaments prescrits.

Les personnes âgées, qui n'ont pas encore leur carte d'assurance-maladie ou qui l'ont perdue, doivent la demander immédiatement à la Régie en remplissant le formulaire d'inscription ou de modification de l'inscription qu'elles peuvent obtenir partout où l'on dispense des services de santé (cabinets des professionnels de la santé, cliniques externes des hôpitaux, centres locaux de services communautaires etc.). Les demandes provenant de ces personnes seront traitées en priorité à la Régie afin que tous les bénéficiaires du programme de médicaments puissent profiter sans tarder des avantages qui leur sont accordés.



Conseil d'administration de Centraide R.-Y.

À l'aube de la nouvelle campagne de souscription de Centraide Richelieu-Yamaska, les responsables de cet organisme ont élu un nouveau conseil d'administration. Il est composé de MM. Grégoire Girard, président régional

de la campagne, Lucien Potvin, vice-président; Patrick Lévesque, président; l'abbé Gaston Giguère, l'abbé R. Salvail et Jean Beaugrand.

LE COURRIER

DE SAINT-HYACINTHE

Pas de taxe municipale sur les plaques?

par Gilles Saint-Amour

Le gouvernement québécois va-t-il abandonner son projet de permettre aux municipalités d'imposer une taxe sur l'immatriculation des véhicules?

C'est la question que l'on se pose depuis que le ministre de la Fonction publique M. Denis de Belleval a fait des déclarations en ce sens, la semaine dernière. Le ministre répondait alors à des questions du conseil municipal de

Saint-Hubert lors de la visite qu'il y effectuait dans le cadre de la tournée ministérielle dans la région.

Selon M. De Belleval, même s'il est souhaitable d'agrandir le champ de taxation des municipalités, les difficultés inhérentes à l'imposition d'une taxe sur les véhicules automobiles sont telles qu'il faudrait mettre en place des mécanismes fort complexes pour y arriver. Il est vrai qu'au moment où le gouvernement du Québec a envisagé cette manière d'augmenter les revenus des municipalités, il n'était pas encore question de financer le programme d'assurance-automobile par une taxe sur l'enregistrement des véhicules.

Le ministre, qui soulignait la complication de la procédure, s'est toutefois défendu, lorsque pressé de questions par les journalistes présents, de faire une déclaration officielle dans un sens ou dans l'autre. Il émettait simplement, selon ses propres termes, une pure hypothèse. Il demeure toutefois qu'on est bien conscient, au sein du cabinet des ministres, que la taxe municipale sur les véhicules est une mesure qui ne semble rencontrer l'assentiment de personne, tant chez les contribuables que chez les membres de conseils municipaux. Les uns se sentent coincés par des exigences de plus en plus grandes, les autres n'aiment pas l'idée d'avoir à supporter l'odieux d'imposer une taxe supplémentaire à leurs contribuables.

Il n'est donc pas impensable que l'on repense le projet de loi 31, de fond en comble. Il est clair que les municipalités ont besoin des revenus accrus, mais les inconvénients tant pratiques que politiques sont tels que l'on devra vraisemblablement songer à trouver d'autres moyens, moins douloureux pour le contribuable, d'y parvenir.

Dr. Marc Cusson

OPTOMETRISTE
EXAMEN DE LA VUE
VERRES DE CONTACT

1530, rue des Cascades
Saint-Hyacinthe
Tél. 773-8118

J.N.O.

Avis

Les membres de la Société d'histoire régionale de Saint-Hyacinthe sont priés de noter que dû à des circonstances incontrôlables, la réunion du 3 octobre est reportée au 7 novembre.

Trois fois champion

Marcel Lanoie, un étudiant provincial de labour qui a eu de troisième année option lieu à Sainte-Anne de la machinisme agricole à l'Institut Pocatier du 19 au 23 de Technologie agricole et septembre.

Il a gagné les premiers prix en a littéralement rafflé tous les classe intercollégiale, visiteur honneurs lors du concours novice et junior provincial.



Louis Augustin, président



GAGNON & AUGUSTIN INC.

courtiers d'assurances

Incendie, vol, responsabilité, vie, auto etc.

Affiliés à:

Les Assurances Gagnon, Augustin, Laplante, & Associés Inc.

Édifice "Place d'Assurances"

695, ave Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe, 773-2567
Montréal, Beloeil 467-5815



Transfert des pouvoirs au club Optimiste

Le Lieutenant-Gouverneur de la zone 12 du district Québec-Maritimes, M. Jean-Claude Messier, a officié au transfert des pouvoirs du Club Optimiste de Saint-Hyacinthe. M. Eddy Brouillard, président pour l'année 1976-1977 a remis le maillot symbolique à M. Serge Archambeault qui devenait le président pour l'année 1977-1978. Cette cérémonie a eu lieu à l'Hôtel Ottawa, le mercredi 21 septembre et à cette occasion, le nouveau président a dévoilé son programme de l'année qui sera centré sur l'aide à la jeunesse.

LES NOUVELLES OBLIGATIONS DE LA PAROISSE STE MARIE-MADELINE "COMTÉ DE SAINT-HYACINTHE" EN PLUS

D'ÊTRE PRODUCTIVES D'UN INTÉRÊT FORT INTÉRESSANT VOUS FACILITENT LE CHOIX DE L'ÉCHÉANCE QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX

soit:

septembre 1978	8.50 %	septembre 1983	9.50 %
septembre 1979	8.75 %	septembre 1984	9.75 %
septembre 1980	9.00 %	septembre 1985	9.75 %
septembre 1981	9.25 %	septembre 1986	10.00 %
septembre 1982	9.50 %	septembre 1987	10.00 %

En raison de sa très solide situation financière et de la subvention accordée par le Ministère des Affaires Municipales, nous n'hésitons pas à vous recommander fortement ces nouvelles obligations de la PAROISSE STE MARIE MADELINE et en paiement, nous acceptons à leur pleine valeur, vos prochaines échéances.

Coupons de \$500 et \$1,000 disponibles

Autres renseignements fournis sur demande.

DESJARDINS COUTURE INC.

Courtiers en Valeurs de Placement depuis 1931

1600 boul. Girouard, St-Hyacinthe 774-5316-17
500, Place d'Armes, Montréal 842-7973-76

Un difficile apprentissage?

Ce n'est pas tous les jours qu'un employeur doit répondre devant un enquêteur du ministère du Travail d'accusation de conduite anti-syndicale et si elle s'avérait fondée, la plainte déposée par les infirmières de l'hôpital Honoré-Mercier contre l'administration de l'institution suscitera des réactions à chaîne dont il est difficile de prévoir aujourd'hui toute la portée. La bonne foi des parties en cause devant être acceptée au départ, du moins jusqu'à preuve du contraire, cette action syndicale s'inscrit-elle dans l'opposition permanente qui oppose depuis des années maintenant l'administration et les employés? Ou au contraire, ne découle-t-elle pas d'une conception inexacte du rôle et des responsabilités de chacun au sein d'un nouvel organisme qui porte le nom de comité des soins infirmiers? De sorte qu'au lieu d'être un terrain de recherche pour trouver des solutions aux difficultés qui peuvent surgir, c'est tout simplement un nouveau champ d'opération où chacun défend son option et tout ce qui s'ensuit?

Le décret qui fixe les conditions de travail des infirmières depuis le 23

juillet 1976 comporte un chapitre créant en quelque sorte le comité des soins infirmiers.

Comme tout organisme nouveau, ce comité nécessite une période de rodage avant de produire les résultats qui justifient son existence même.

Des difficultés d'apprentissage sont donc normales d'autant plus que constitué paritairement de représentants de l'employeur et du syndicat, le comité en question doit étudier les plaintes sur les fardeaux de tâche des employés et toute question se rapportant aux soins infirmiers.

Dans cet univers que constitue l'hôpital, c'est un effort accepté de part et d'autre pour éviter que les questions relatives à la qualité des soins deviennent un objet de négociation entre les parties. Sans supprimer le droit d'administration de la direction de l'institution, il permet d'obtenir une opinion éclairée en rapport avec un problème précis et oblige les autorités administratives à agir promptement en la matière, quitte à avoir recours à un arbitre si la décision n'est pas jugée acceptable ou si l'action tarde.

La création d'un comité orienté de la

sorte se justifie d'emblée et il est clair qu'il peut jouer au sein de l'hôpital un rôle irremplaçable dont le premier bénéficiaire sera le "client", c'est-à-dire celui qui doit recevoir des soins infirmiers.

Mais compte tenu du climat qui a présidé à l'imposition du décret, n'était-ce pas faire preuve d'angélisme que d'inclure dans la convention collective de travail des infirmières un nouveau comité qui ne peut fonctionner adéquatement que si les deux partis en cause acceptent d'y collaborer et n'y voient pas une nouvelle possibilité d'affrontement?

Dans un monde où tout se joue selon les règles du livre, tout avait été clairement prévu semble-t-il pour que ce nouveau comité sorte de l'ornière et devienne un instrument de collaboration. Ce qui manquait, et c'est l'essentiel, c'est le désir de vraiment travailler de concert de la part des syndiqués et des administrateurs!

De part et d'autre, tous les moyens sont bons en quelque sorte pour faire valoir son point de vue et il est plus que regrettable que cette maladie ait attaqué aussi rapidement le tout jeune

comité des soins infirmiers au point de stériliser son action avant même qu'il ne soit vraiment en opération. La cause présentée devant le ministère du Travail devrait pouvoir apporter des éclaircissements additionnels sur les détails contenus dans la loi 61.

Mais sans un désir réel de changer le climat du comité, tout cela ne servira à rien. Ce ne sera qu'une autre demi-victoire ou demi-défaite, selon le point de vue envisagé, sans que les premiers concernés, les malades, puissent en bénéficier le moins du monde.

Il en va du comité des soins infirmiers comme des souliers neufs; bien que destinés à protéger les pieds, ils peuvent blesser lorsqu'ils sortent du magasin et il faut toujours un certain temps pour leur donner la souplesse requise afin d'assurer le confort de celui qui les porte. Mais cela, à condition bien sûr que même ceux qui pensent posséder une vocation de boxeur ne les utilisent à la place de gants. En quel cas, ils sont non seulement inutiles, mais encore complètement déplacés et sans raison d'être!

Pierre Bornais

Commentaires

L'héritage

L'automne est pour plusieurs d'entre nous un temps de réorganisation, de restructuration. Avant d'entamer les actions du mois d'octobre, les Maskoutains, désireux de bien meubler leurs moments vides, ont sans doute pu remarquer combien sont nombreux les organismes au service du couple et de la famille.

La promotion en rapport avec ces organismes a-t-elle piqué leur curiosité suffisamment pour qu'ils aillent voir de quoi il s'agit? On sait toujours un peu vaguement à quoi on a affaire lorsqu'on entend "couple et famille", "service de préparation au mariage", "centre de référence et d'information familiale", "regroupement des mères chefs-de-famille", "service d'orientation des foyers", "programme de sensibilisation à la vie familiale", "association de planification des naissances", etc. Plusieurs personnes disent peut-être que ces services sont là pour les voisins. Pourtant, s'ils sont en place à Saint-Hyacinthe depuis déjà quelques années, c'est qu'ils répondent aux besoins de

bien des gens, couples et familles.

Aujourd'hui, la famille, bien qu'elle se limite à un nombre de quatre ou cinq personnes n'a pas davantage le temps de s'arrêter et de se retrouver, bousculée par la loi de l'efficacité et de la productivité. Ce type d'organismes vient non seulement répondre à des besoins réels mais provoque cette rupture dans le temps et suscite des interrogations.

À partir de cet instant, il est possible pour le couple et la famille de se donner les moyens afin de préserver cette cellule, une valeur qui leur est propre.

Ceux qui croient que ces organismes n'ont pas leur raison d'être n'ont qu'à se rappeler qu'autrefois il n'en existait pas de semblables, que les familles étaient nombreuses, qu'elles vivaient simplement et qu'elles acceptaient parfois de se serrer la ceinture plutôt que d'avoir recours au bien-être social, par exemple. Aujourd'hui, dans ce siècle de tolérance où tout est permis ou presque, on est plus susceptible de se laisser aller à la facilité et de sombrer dans le superficiel.

Plus de chance aussi de s'égarer puisqu'on divise les valeurs et que celles-ci se font de plus en plus matérielles.

Avec toutes ces préoccupations "d'avoir, de posséder, de produire, de gagner, de maintenir son standing" et le reste, où se place la fierté du couple d'aujourd'hui face à la famille?

Plusieurs d'entre nous seront surpris de voir le mot "fierté" associé au mot "famille". L'insistance de ces organismes familiaux si nombreux ainsi que leur sollicitation auprès de la population en dit pourtant très long sur la nécessité de redéfinir la cellule familiale.

On peut très bien ne pas croire du tout à la famille traditionnelle, ne pas vouloir la vivre, et cela pour bien des raisons. Aussi, on peut penser qu'on n'a pas tout ce qu'il faut pour vivre dans un climat idéal au sein de son foyer.

Mais peut-on rester indifférent à ce que tant d'organismes monopolisent des énergies au service de la famille?

Marielle Raiche-Lefebvre

En marge

Le prestige de l'uniforme

Les jeunes, depuis quelques années, ont pris l'habitude de s'acheter des vêtements aux "surplus de l'armée". Ça coûterait moins cher, c'était un moyen de ne pas encourager "le système", et ça leur permettait de signifier leur non-conformisme en s'habillant tous de la même façon. C'était aussi un moyen de démystifier le prestige de l'uniforme, de démontrer qu'ils en revenaient du militarisme. Puis, "le système" s'est retourné. En récupérant cette mode comme tout le reste, on a inventé les uniformes américains à toutes les sauces, dans toutes les tailles. Si ça continue, il faudra habiller les soldats en civils pour les distinguer...

G.S.A.

Le Conseil de...

(suite de la page 2)

Le conseil convient, certes, de la nécessité pour les tribunaux de la jeunesse de tenir, en certaines circonstances qui doivent demeurer exceptionnelles, lorsque l'exigent la protection de la personne mineure et les conditions de sa réhabilitation sociale et familiale, leurs audiences en l'absence du public. Le Conseil est toutefois d'avis que la réalisation de ces objectifs ne requiert que très rarement que ces audiences soient tenues en l'absence de la presse dont c'est la tâche de renseigner le public sur les questions d'intérêt public. Or, impliquant nécessairement l'absence de la presse aux débats des tribunaux de la jeunesse, lorsqu'il est déclaré, le huis-clos, tel qu'il ressort du projet de loi, en l'absence de distinction entre la presse et le public, comporte au sens du Conseil le risque qu'en dépit du principe d'ouverture, par ailleurs reconnu, le public ne soit trop fréquemment mieux renseigné qu'il ne l'était, sur ce secteur de l'activité judiciaire.

Il semble en effet au Conseil que si cette distinction ressortait des termes de la loi, plus grandes seraient les garanties que ne soit rendu illusoire le principe de la publicité du procès puisqu'un juge aurait la possibilité, malgré l'exis-

tence d'un huis-clos, d'inviter la presse à demeurer dans l'enceinte du tribunal afin qu'elle puisse rendre compte au public de ce qui s'y passe en sorte de permettre à ce dernier d'exercer aussi son droit de regard sur l'administration de la justice.

Il semble aussi au Conseil que ce principe serait éalement mieux garanti si le libellé de l'article 77 levait l'ambiguïté que sa rédaction actuelle semble contenir, en reconnaissant au juge la discrétion d'accorder ou de refuser le huis-clos, suivant les cas et en motivant son ordonnance. Il appert en effet au Conseil que tel que rédigé cet article donne ouverture à l'interprétation que sur demande le juge doit accorder le huis-clos. Or, le secret étant la règle d'exception, il ne semble pas au Conseil opportun que la discrétion concernant le huis-clos doive être entre les mains de justiciable.

Le Conseil est donc d'avis que la rédaction suivante serait plus adéquate:

77. "Les audiences sont publiques. Cependant, les juges, à la demande des parents de l'enfant ou de celui-ci, s'il est âgé de quatorze ans ou plus, ordonner qu'elles soient tenues en l'absence du public et, s'il l'estime nécessaire dans l'intérêt de l'enfant, en l'ab-

sence de la presse."

Le Conseil de presse du Québec juge d'autant plus important d'apporter cette distinction dans la Loi que l'article 78 contient des interdictions qui ne s'adressent manifestement qu'à la presse.

D'une part, il est certes d'accord avec le principe établi au premier paragraphe de l'article 78. Il a déjà eu l'occasion d'ailleurs d'exprimer un blâme sévère à l'endroit de la presse devant le mépris qu'elle avait pu afficher pour les motifs qui, au Québec, comme en beaucoup d'autres endroits respectueux de la personne, ont incité les pouvoirs publics et judiciaires à adopter des mesures visant la protection de ceux qui, en raison de leur jeune âge, ne doivent pas être livrés par la presse à la curiosité populaire, à cause justement du risque pour ces personnes de voir ainsi leurs chances de réhabilitation amoindries, si on les désigne à l'attention du public. Le Conseil avait émis à cette occasion l'avis que lorsque le législateur et les tribunaux jugent nécessaire d'accorder cette protection spéciale aux personnes mineures, la presse doit éviter toute mention qui pourrait permettre leur identification ajoutant même qu'en l'absence de l'intervention de l'État ou des tribunaux, en cette matière, la

presse devrait d'elle-même s'astreindre à la même obligation.

D'autre part, à cause de l'absence de distinction entre la presse et le public en général, le Conseil s'interroge sur l'efficacité de ce premier paragraphe puisque même s'il est fait défense à la presse de publier quelque information permettant l'identification du mineur, la présence du public, surtout dans les milieux où tous les gens se connaissent, rend illusoire le désir de protéger l'identité du mineur. En vue de prévenir ce risque, les tribunaux de la jeunesse ne seront-ils pas dès lors enclins, et cela malgré le recours possible au changement de venue prévu à l'article 69, à déclarer plus souvent que nécessaire le huis-clos avec la conséquence que le public sera privé de son droit d'information et le principe de la publicité du procès inopérant.

Le Conseil à cet égard est d'avis que si la distinction en question ressortait de la loi, reconnaissant à la presse la possibilité d'être présente aux audiences du tribunal dans la plupart des cas, même lorsque le public n'y est pas admis, l'identité du mineur de même que le droit du public à l'information seraient plus adéquatement sauvegardés.

N.D.L.R.:

Le Courrier public, avec plaisir, les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit aussi donner les informations relatives à son nom au complet, adresse et numéro de téléphone afin de faciliter toute communication si nécessaire. Le Courrier se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Faire parvenir toute correspondance à: Lettres des lecteurs, C.P. 340, Saint-Hyacinthe.

LE COURRIER

fondé en 1853



Atelier syndiqué
Dépôt légal:
Bibliothèque nationale
du Québec

(c) 239971

Abonnement:
Camelot: 35 la semaine
\$17.50 par année.

Hebdomadaire, le seul journal imprimé et publié à Saint-Hyacinthe le mercredi matin de chaque semaine par La Cie d'Imprimerie et de Comptabilité de Saint-Hyacinthe Ltée, sise au 655 de la rue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

Président Denis Charlier
Directeur et rédacteur en chef Pierre Bornais
Journalistes Gilles Saint-Amour, Marielle Raiche, Louise Lamotte, Louis Morris (éditorialiste), J. Marie Fontaine (sports)

Collaborateurs Juliette Lassonde (recettes), Gabriel Meunier (Acton Vale)

Photographe Raymond Bélanger
Directeur de la publicité Gérard Côté
Publicitaires Réal Bradeur, Paul Paradis

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement no 0418

Poste: Au Canada \$16.00 par année
aux États-Unis \$22.00 par année

Toute reproduction des annonces ou informations est interdite.

Dans la région Sud

Fondation d'un Cercle de presse

par Gilles Saint-Amour

La fondation officielle du Cercle de presse de la Région sud aura lieu le jeudi 6 octobre à la Barre 500, à l'occasion de la première assemblée générale des membres.

Pour la circonstance, le Cercle recevra comme conférencier d'honneur le premier ministre du Québec M. René Lévesque. On procédera également à l'élection du premier bureau de direction et à l'élaboration d'un programme d'activités pour la saison automne-hiver.

La première réunion du comité fondateur eut lieu le 25 août dernier Mme Raymonde Bellerive, du Courrier-Sud, MM. Gilbert Lavoie, et Lucien Rivard de la Presse Rive-Sud, Maurice Giroux et Daniel Bordeleau, de CIEL-MF, Yves Sauvé de CHRS, Gilles Pilon, du Courrier-Sud, Gilles Saint-Amour du Courrier de Saint-Hyacinthe et Daniel Boucher du Soleil du Saint-Laurent en faisaient partie.

Il s'agissait pour ce comité d'adopter les règlements généraux et de définir les objectifs du Cercle qui sont, promouvoir la qualité de l'information, permettre la solidarité entre journalistes et artisans de l'information, organiser des rencontres, des colloques et des déjeuners-causerie afin de multiplier les occasions de

poursuivre ces objectifs.

Le besoin d'une telle association où se retrouveraient les journalistes et leurs interlocuteurs principaux se faisait sentir depuis longtemps. L'idée a d'abord germé dans l'esprit de quelques journalistes de la Rive-Sud puis il fut décidé qu'on élargirait les cadres pour englober les travailleurs de l'information oeuvrant dans une plus vaste région, d'où le nom du Cercle.

Le Cercle de presse de la Région sud constitue en fait un instrument de travail donnant aux journalistes de la presse régionale une influence, un impact qu'ils n'ont pas individuellement. On peut citer, par exemple, le cas d'un ministre qui avait à annoncer une législation intéressant particulièrement la région de Beloeil-Saint-Hilaire-Saint-Bruno. Il le fit dans une conférence de presse à Montréal, à laquelle la presse régionale n'a même pas été invitée. Les divers paliers de gouvernement, devront désormais tenir compte de la présence d'une association qui peut mobiliser des journalistes touchant un très grand territoire et donc un nombre imposant de lecteurs.

La qualité professionnelle des journalistes a également constitué une préoccupation importante pour les promoteurs du Cercle de presse de la Région sud. Le regroupe-

ment permettra d'organiser des ateliers de travail et des colloques, afin de donner aux intéressés le moyen de se perfectionner constamment.

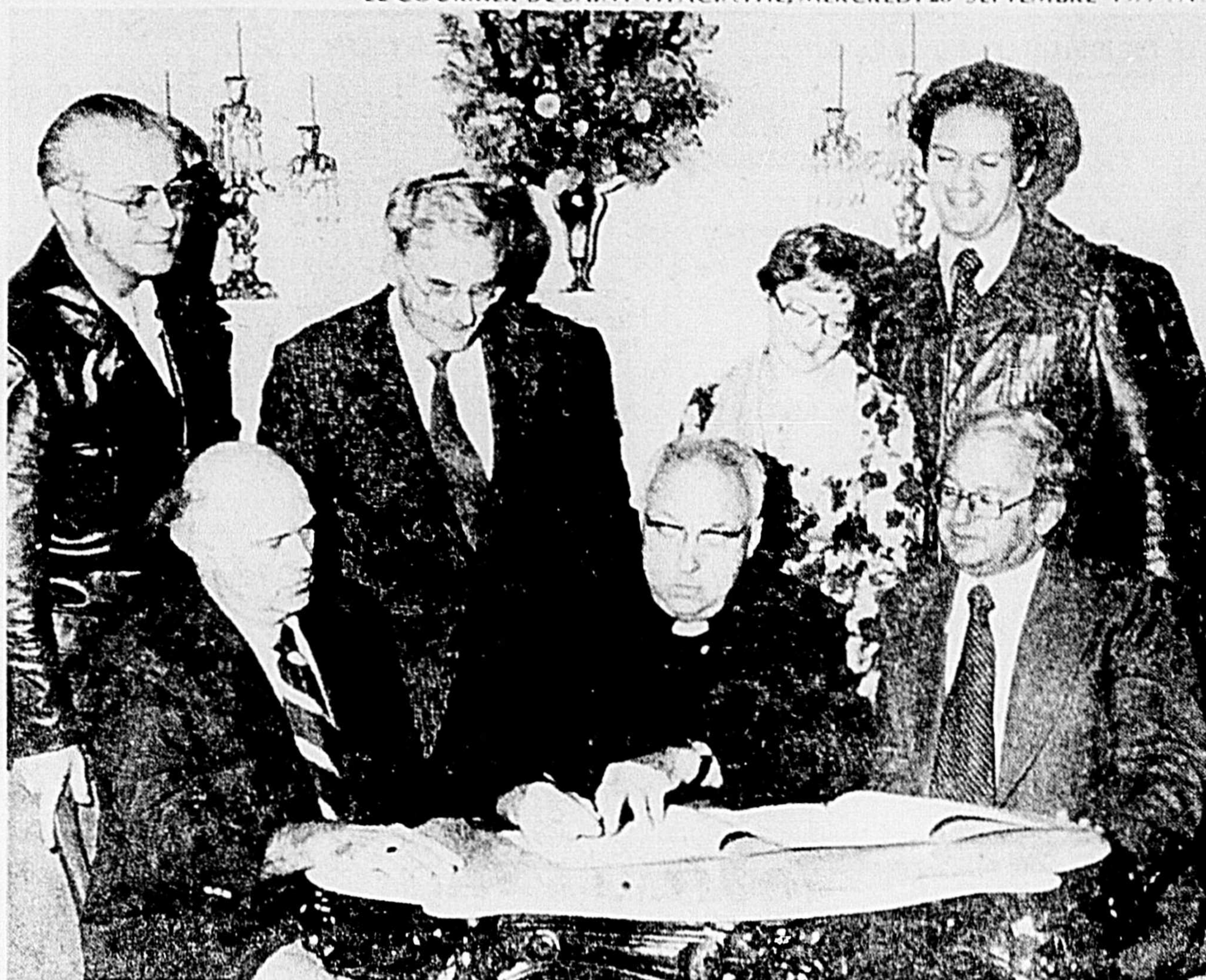
Le comité fondateur a défini deux catégories de membres:

1. Pourra devenir membre actif du Cercle, tout journaliste qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée l'exercice d'une fonction de journaliste pour le compte d'une entreprise de presse établie dans la région sud et dont le but est de diffuser de l'information dans cette région. Le mot journaliste désigne toute personne qui travaille pour une entreprise de presse à titre de journaliste, reporter, chroniqueur, commentateur, éditorialiste, photographe, cameraman, ou qui occupe d'autres fonctions reconnues compatibles. Toutefois, ne pourront être membres actifs tous les chroniqueurs ou publicistes dont le travail consiste à promouvoir des intérêts commerciaux ou politiques ou à faire la promotion de tout genre d'associations.

2. Pourront devenir

membres associés du Cercle de presse les agents d'information, relationnistes ou publicistes oeuvrant de façon directe ou indirecte dans l'élaboration du processus de diffusion de l'information dans la région sud. Toutefois, au moment d'accepter ses membres associés, le Cercle donnera la préférence aux personnes qui travaillent comme pigistes réguliers et rétribués dans les entreprises de presse mais qui ne se qualifient pas comme membres actifs. Le nombre des membres associés ne pourra pas dépasser la proportion de 50 pour cent du nombre des membres actifs.

Les personnes éligibles qui seraient intéressées à en faire partie à l'un ou l'autre titre peuvent se rendre à La Barre 500, le 6 octobre à 16h. La cotisation a été fixée à \$15 et le prix du couvert à environ \$6., à l'exclusion du vin et des boissons. Les intéressés peuvent s'adresser à Madame Raymonde Bellerive, 463-2730, M. Maurice Giroux 527-8421 ou M. Gilbert Lavoie, 651-0970 pour réserver leur billet.



Signature du contrat du grand orgue de la Cathédrale

On procédait à la signature du contrat de grand orgue de la Cathédrale de Saint-Hyacinthe le mardi 20 septembre. On aperçoit (dans l'ordre habituel) assis: Gilbert Lemieux, gérant de service chez Casavant & Frères, M. l'abbé Dollard Tremblay, curé de la Cathédrale, M. Pierre-Paul Beauregard, président du Comité de l'Orgue de la Cathédrale, debout: M. Réjean Cloutier, membre du Comité de l'Orgue, M. Gerhard Brunzema, directeur artistique chez Casavant & Frères, Mlle Monique Gadbois, secrétaire-trésorière du Comité de l'Orgue, et M. l'abbé Gaston Giguère, 1er vice-président du Comité de l'Orgue. Le Comité de l'Orgue est content de la marche actuelle du financement de la restauration de l'orgue. Il reste encore quelques billets à vendre avant le tirage prévu pour le 25 octobre.

P.A.Q. Christ-Roi

Les démolitions de maisons devraient débiter sous peu

La Maison Économique B.G. Inc., de Sainte-Foy, Québec a obtenu le contrat lui permettant de procéder à la démolition des immeubles situés sur le territoire désigné pour la réalisation du Projet d'amélioration de quartier, Christ-Roi phase I.

Lors de la séance du conseil de ville tenue le mardi 6 septembre, on a procédé à l'ouverture des douze soumissions reçues pour la démolition d'immeubles. Les prix demandés par les soumissionnaires pour réaliser ces travaux s'échelonnaient entre \$8,340 et \$84,000.

Voici la liste des différents soumissionnaires: René Latour, Saint-Hyacinthe, \$32,500.; Maison Économique B.G. inc.,

Sainte-Foy, Québec, \$8,340.; Construction Saint-Pie, inc., Saint-Dominique, \$15,000.; Pointe-aux-Trembles Démolition inc., Pointe-aux-Trembles, \$12,950.; Pavages Maska inc., Saint-Dominique, \$29,225.; D.N.F. Démolition, Montréal, \$39,300.; Raynald Boulay Transport, Saint-Hyacinthe, \$84,000.; Sacchetti Limited, Montréal, \$18,000.; Les Entreprises A.R. Goupil enr., Saint-Hyacinthe, \$56,000.; A & A Démolition Ltée, Châteauguay, \$19,500.; Entreprise Lome Ltée, Saint-Hubert, \$42,500.; Raphaël Ruffo, Blainville, \$10,500.

La Maison Économique B.G. inc., de Sainte-Foy ayant obtenu le contrat, devrait entreprendre ces travaux incessamment.

Nouvel amendement au sujet des carrières

par Louise Lamothe

Tous les propriétaires de carrières de sablières seront obligés de réaménager leurs terrains à la fin des travaux même s'ils détiennent leurs permis avant l'adoption de la nouvelle réglementation gouvernementale en août 1977.

L'Association des propriétaires de la ville de Sainte-Julie a appris cette nouvelle d'une lettre qui lui a été envoyée par la secrétaire particulière adjointe du ministre délégué à l'Environnement, Mme Pierrette Petit.

Les services de protection de l'environnement songent à faire un amendement à la loi de la qualité de l'environnement afin de donner au ministre le pouvoir d'ordonner à l'exploitant d'une carrière ou d'une sablière déjà existante, de réaménager le site à la fin de l'exploitation selon les mêmes modalités auxquelles sont soumises les nouvelles exploitations.

M. Jean Roy, directeur de l'environnement industriel québécois, a confirmé que le projet de loi était en

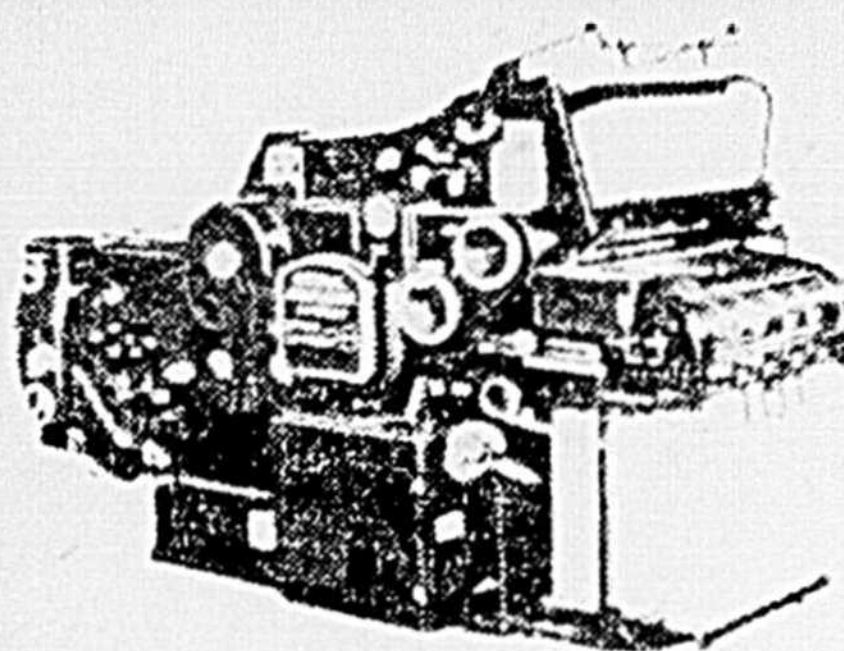
préparation. S'il est adopté, il va permettre à la loi sur la qualité de l'environnement d'être plus complète en assurant une meilleure protection des endroits où l'on exploite présentement des carrières et des sablières.

Le règlement adopté cet été forçait les exploitants de nouvelles carrières ou sablières à remettre les lieux en bon état à la fin des travaux. Les anciennes exploitations avaient été épargnées à ce moment là par le ministère de l'environnement.

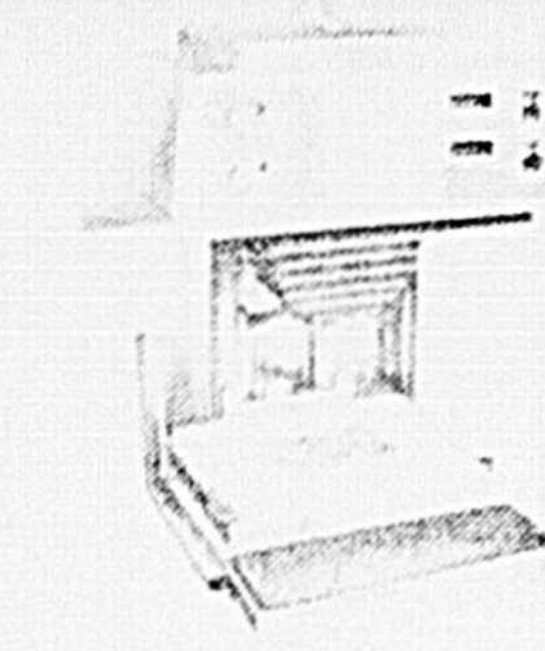
L'Association des propriétaires de Sainte-Julie s'est inquiétée de cette lacune et a demandé l'expropriation de toutes les carrières du Mont-Bruno car cet endroit est l'un des seuls espaces verts destiné à la récréation sur la Rive-Sud. Ces exploitations, qui se trouvent non loin de cette localité, grugent peu à peu le Mont-Bruno et causent des problèmes écologiques et sociaux irréparables. Les services de protection de l'environnement ont voulu par le nouvel amendement corriger la loi.

IMPRIMERIE COMMERCIALE Le Courrier

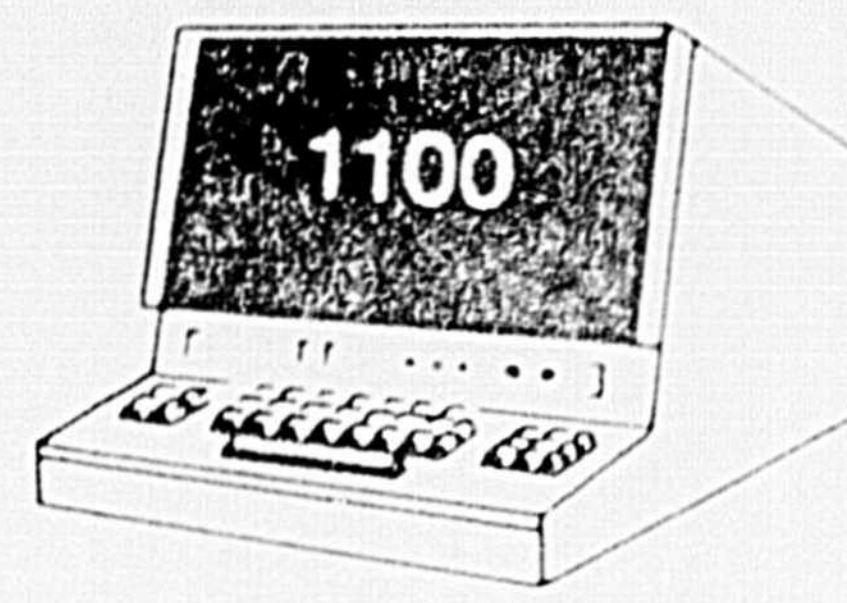
UNE IMPRIMERIE COMMERCIALE À LA FINE POINTE DU PROGRÈS



Presse lithographique (offset) à haute performance



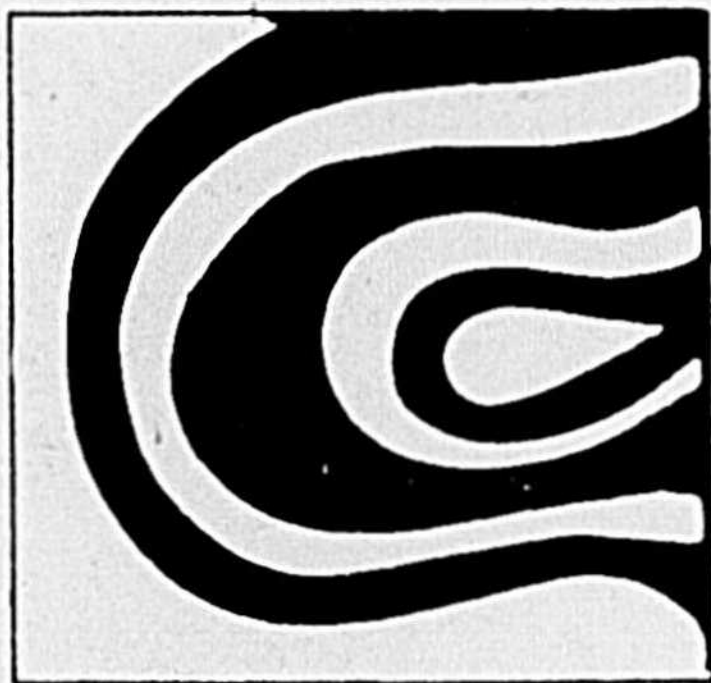
Caméra électronique de très grande précision



Composition à froid (électronique)

- SPÉCIALITÉS: TRAVAUX EN QUADRICHRONIE (PROCESS)
- NOUS IMPRIMONS AUSSI: CARTES D'AFFAIRES, FACTURES, EN-TÊTE DE LETTRES, ENVELOPPES, PAMPHLETS, DÉPLIANTS, CATALOGUES EN COULEURS, ETC.
- FORMULES COMMERCIALES (SNAP OUT ET A LA VERGE)
- PRIX COMPÉTITIFS
- QUALITÉ GARANTIE
- 3 ARTISTES DIPLÔMÉS EN ART GRAPHIQUE À NOTRE DISPOSITION
- LIVRAISON RAPIDE DUE À UN ÉQUIPEMENT ULTRA-MODERNE

Pour plus de renseignements téléphonez-nous à 773-6028 ou ligne de Beloeil à 464-2918 et un représentant passera chez vous si désiré
Jacques Aubin D.I.A.G. directeur des ventes
Réal Guévin conseiller en imprimerie commerciale



Imprimerie Commerciale Le Courrier

655, rue Ste-Anne, Saint-Hyacinthe, Qué.

LE COURRIER Coup d'oeil sur la finance

COURS DE MONTREAL

LES COTES A LA FERMETURE D'HER

Compilation complète des transactions... Prix exprimés en cents à moins d'être précédés du signe de \$.

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.	Net
Altabi	720	99 1/2	99 1/2	99 1/2		
Alta Gas	3450	15 1/4	15 1/4	15 1/4	+ 1/8	
Alcan	1800	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4	
Algonquin	100	16 1/4	16 1/4	16 1/4	- 1/4	
Aurifer	400	11 1/4	11 1/4	11 1/4	+ 1/4	
Asbestos	300	22 1/4	22 1/4	22 1/4	- 1/4	
Bank Mtl	1184	16 1/4	16 1/4	16 1/4	+ 1/4	
BM rt	1740	28 1/2	27 1/2	28 1/2	- 1/2	
Bank HS	2955	19 1/4	19 1/4	19 1/4	+ 1/4	
Bank CN	801	19 1/4	19 1/4	19 1/4	+ 1/4	
Bcn rt	17632	28 1/2	27 1/2	27 1/2	- 1/2	
Ba Deora	300	20 1/2	20 1/2	20 1/2	- 1/4	
Banque Pro	308	17 1/4	17 1/4	17 1/4	+ 1/4	
Bell Canad	1140	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4	
Bell E. pr	100	29 1/4	29 1/4	29 1/4	- 1/4	
BM RT U	1750	14 1/4	14 1/4	14 1/4	- 1/4	
BIA RT w	180	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4	
BP Can	1100	12 1/2	12 1/2	12 1/2	- 1/4	
Brcan A	1390	13 1/2	13 1/2	13 1/2	- 1/4	
BCEP	5000	22 1/2	22 1/2	22 1/2	- 1/2	
Cablecast	200	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4	
Cal P a	730	33 1/2	33 1/2	33 1/2	- 1/4	
Camp a	3263	5 1/2	5 1/2	5 1/2	- 1/4	
Cemil a	1184	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4	
C Cel	700	5 1/4	5 1/4	5 1/4	+ 1/4	
C Hydro	270	9 1/4	9 1/4	9 1/4	+ 1/4	
C Im	10635	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4	
C Int	200	19 1/4	19 1/4	19 1/4	+ 1/4	
C Int Pw	8780	21 1/4	21 1/4	21 1/4	- 1/4	
CP Inv	620	18 1/4	18 1/4	18 1/4	+ 1/4	
C Util	250	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4	
Cancon	269	22 1/2	22 1/2	22 1/2	- 1/4	
CPLtd	18350	17 1/4	17 1/4	17 1/4	- 1/4	
Carl Ok a	125	24 1/4	24 1/4	24 1/4	+ 1/4	
Chrysler	1000	17 1/4	17 1/4	17 1/4	+ 1/4	
Cockfield	800	380	370	370	- 20	
Com Ext	1107	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4	
Cr. Fanc	750	200	79	79	- 1	
Dalmv C	1000	425	425	425	+ 15	
Deane Fete	5310	40 1/4	40 1/4	40 1/4	+ 1/4	
Deasco a	440	23 1/4	23 1/4	23 1/4	+ 1/4	
Domo	150	305	305	305	- 1	
Du Pont	775	14 1/4	14 1/4	14 1/4	+ 1/4	
E. Pr. Air a	300	5 1/2	5 1/2	5 1/2	+ 1/4	
Fal Nck	111	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4	
Fin Coll	620	185	185	185	- 1	
Fraser a	450	24 1/4	24 1/4	24 1/4	+ 1/4	
Gaz. Electr	180	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4	
Geststar L	1400	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4	
Gstar d	600	25 1/4	25 1/4	25 1/4	- 1/4	
GL Pl w	100	395	395	395	- 1	
Hobson A	100	31 1/2	31 1/2	31 1/2	+ 1/4	
Holl a	100	31 1/2	31 1/2	31 1/2	+ 1/4	
Home A	1900	32 1/2	32 1/2	32 1/2	+ 1/4	
Hudson	100	31 1/2	31 1/2	31 1/2	+ 1/4	
Hubs Bar a	150	17 1/2	17 1/2	17 1/2	+ 1/4	
IAC	100	31 1/2	31 1/2	31 1/2	+ 1/4	
Imp. O a	537	220	20	20	+ 1/4	
Indus A	100	31 1/2	31 1/2	31 1/2	+ 1/4	
Inco a	9090	21	20 1/2	21	+ 1/4	
IPL a	1325	15 1/2	15 1/2	15 1/2	+ 1/4	
Ivaco a	200	30 1/2	30 1/2	30 1/2	+ 1/4	
Kaiser Re	1500	13 1/2	13 1/2	13 1/2	+ 1/4	
Labatt a	175	17 1/4	17 1/4	17 1/4	+ 1/4	
La Verdy a	1000	17 1/4	17 1/4	17 1/4	+ 1/4	
Leclerc	150	18 1/4	18 1/4	18 1/4	+ 1/4	
Leclerc a	1000	17 1/4	17 1/4	17 1/4	+ 1/4	
Mess Fer	580	11 1/4	11 1/4	11 1/4	+ 1/4	
Mercantl	580	11 1/4	11 1/4	11 1/4	+ 1/4	
Molson A	400	18 1/4	18 1/4	18 1/4	+ 1/4	
Moore	3200	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4	
Multi Ac	1100	350	350	350	- 25	
NB Tel	742	18 1/4	18 1/4	18 1/4	+ 1/4	
NFI cl a	535	15 1/4	15 1/4	15 1/4	+ 1/4	
Noran a	2230	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4	
Norclair a	500	470	470	470	+ 15	
Norcel	240	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4	
Nor Tel	210	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4	
Nor T w	5600	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4	
Pac. Ptele	3000	33 1/2	33 1/2	33 1/2	+ 1/4	
Petrolina	400	18 1/4	18 1/4	18 1/4	+ 1/4	
Plecker	200	17 1/4	17 1/4	17 1/4	+ 1/4	
Pow C a	1250	18 1/4	18 1/4	18 1/4	+ 1/4	
Pow C d	200	18 1/4	18 1/4	18 1/4	+ 1/4	
Price Com	150	18 1/4	18 1/4	18 1/4	+ 1/4	
Proviso	530	17 1/2	17 1/2	17 1/2	+ 1/4	
Quet Ssor	100	12 1/2	12 1/2	12 1/2	- 1	

Rapport sur les bestiaux

BOVINS Les réceptions sont plus nombreuses que celles de lundi dernier. La majeure partie des offres se composent de vaches laitières de diverses qualités. Toutes les classes de bovins s'échangeaient rapidement à des prix stables à fermes.

BOUVILLONS

B.S. \$27-\$38.50

Comcl. \$28.75-\$34.75

TAUREUX

Comcl. \$27.75-\$31.50

COWS

D-1&2: \$26-\$27

D-3: \$24.50-\$25.75

D-4: \$19-\$24.25

TAUREAUX

\$27-\$32

VEAUX

Le marché des veaux était actif et la demande passablement bonne. Surtout composées de sujet de qualité moyenne les réceptions étaient plus élevées que lundi dernier. Les prix payés pour les veaux de choix étaient légèrement inférieurs alors que ceux des sujets de qualité moyenne se maintenaient à peine stables. Bons veaux de lait: \$55-\$62; quelques ventes jusqu'à: \$65; moyens: \$37-\$50; communs: \$29-\$36. Génisses d'engraissement: bonne qualité (300-500 lbs): \$36-\$40.

AGNEAUX & MOUTONS

Non vendus

"Abattage de bovins inspectés dans la province de Québec pour la semaine dernière: -6,178

Le prix du porc à l'indice 100 pour la semaine dernière en Ontario: \$62.53

NOMINATION



GUY BÉDARD

Fils de M. Mme Léon Bédard de Saint-Hyacinthe a été gradué en Bio-Conservation de l'Institut Agricole de la Pocatière. Il travaille présentement au complexe scientifique à Québec.

A S.-Hyacinthe

Baisse des heures de travail dans la construction

Le Service de la Recherche de l'Office de la Construction du Québec révèle dans son dernier relevé mensuel que, pour le mois de juin, plus de 13.5 millions d'heures de travail ont été effectuées par les salariés assujettis au décret de l'Industrie de la Construction. Cela représente une baisse de 10 pour cent par rapport à juin 1976 alors que près de 15 millions d'heures de travail avaient été enregistrées.

Par ailleurs, l'activité dans la construction pour les six (6) premiers mois de l'année a connu une

baisse de 11.5 pour cent comparativement à la même période l'an dernier. Environ 64.3 millions d'heures de travail ont été enregistrées durant ce premier semestre par rapport à 72.6 millions d'heures au premier semestre de 1976.

Il faut cependant souligner que l'activité du premier semestre de l'an dernier avait été d'une intensité sans égale depuis 1971 et que dans ce sens, la comparaison de 1977 avec 1976 n'est peut-être pas des plus judicieuses. En effet, la baisse n'atteint que 3.9 pour cent si l'on

compare le premier semestre de 1977 à la période équivalente en 1975 et que 2.4 pour cent par rapport à 1974.

En effet, la baisse d'activité pour ce premier semestre est attribuable, en presque totalité, à la chute dans les heures de travail effectuées par les salariés dont le domicile est situé dans la grande région de Montréal; de fait, ces salariés ont effectué un total de 47.3 millions d'heures durant la première demie de 1976, contre 37 millions d'heures en 1977 pour la même période. Cela repré-

sente donc une baisse de 21.7 pour cent face aux résultats de l'an dernier.

Par ailleurs, l'activité s'est légèrement accrue dans la région de Québec où l'on enregistre une hausse de plus de 5 pour cent des heures de travail.

Dans le reste du Québec, on note également une hausse de l'activité qui se traduit par un accroissement de 8.8 pour

cent dans les heures de travail, celles-ci passant de 16.1 millions au premier semestre de l'an dernier, à 17.5 millions cette année.

Par ailleurs, dans la région de Saint-Hyacinthe, les heures travaillées en 1977 atteignent 3.3 millions par rapport à 2.962 millions en 1976, ce qui représente une baisse de 11 pour cent.

L'assurance-chômage: plus simple et plus équitable

Depuis le 11 septembre, le droit aux prestations dépend étroitement de la difficulté éprouvée par les prestataires à se trouver et à conserver un emploi dans leur région.

Maintenant payés en trois phases, les prestataires qui ont accumulé assez de semaines d'emploi assurable peuvent recevoir un maximum de 50 prestations hebdomadaires au cours de leur période de prestations. En plus d'être plus sensible aux conditions économiques régionales, la nouvelle structure assouplit mieux compte du nombre de semaines d'emploi assurable accumulées par le prestataire.

LES TROIS PHASES

Les prestations sont

payables en trois phases, la phase initiale, celle de prolongation fondée sur la durée d'emploi et celle de prolongation fondée sur le taux régional de chômage.

An cours de la première phase, les prestataires reçoivent une semaine de prestations initiales pour chaque semaine d'emploi assurable, jusqu'à concurrence de 25. Lors de la deuxième phase, le prestataire reçoit une prestation hebdomadaire pour chaque période de deux semaines d'emploi assurable excédent les 25 premières. Pendant cette phase les prestataires peuvent toucher un maximum de 13 semaines de prestations. Finalement, lors de la dernière phase, les prestataires peuvent toucher un maximum de 32 presta-

tations hebdomadaires, dépendant du taux de chômage dans leur région. 2 prestations hebdomadaires pour chaque 0.5% au-dessus d'un taux de 4%.

Le nombre de prestations qu'un prestataire peut recevoir varie donc selon l'ampleur du chômage dans sa région. Plus le taux de chômage est élevé, plus de prestations pourront recevoir les gens. Une personne toucherait huit prestations supplémentaires si le taux dans la région était de 6%.

Les prestataires doivent épuiser leurs prestations initiales avant de passer à la deuxième phase. Ceux qui n'ont que 26 semaines d'emploi sautent la deuxième et passent directement à la troisième.

L'EMPHASE SUR LA COMMUNICATION

Selon les fonctionnaires de l'Assurance-chômage, le Régime modifié répond encore mieux au besoin de la population. "La nouvelle structure tient vraiment compte des difficultés qu'éprouvent les prestataires à trouver et à conserver un emploi", a souligné un fonctionnaire.

De plus, le Régime d'assurance-chômage va poursuivre ses efforts en vue de continuellement informer le public. La nouvelle structure et les autres modifications au Régime feront l'objet d'explications supplémentaires cet automne. Les fonctionnaires soulignent donc que le régime est plus simple et certainement amélioré.

TON PAYS...C'EST MOI

HOSPITALITÉ-CANADA C'EST NOUS!



AMITIÉS ET VOYAGES N'ONT PAS DE PRIX.

Tu te dis j'ai un pays
Que je ne connais pas
Qui me connaît mal

Tu te dis si je le pouvais
J'irais le voir
L'entendre et l'écouter.

Ses chants ses cris
Ses charmes ses bruits
Ses saisons ses maisons.

Et des amis qui les habitent
Et qui m'attendent.

Hospitalité-Canada invite les jeunes de 14 à 22 ans, à partir à la découverte du Canada, de sa géographie et de ses gens, de rencontrer d'autres jeunes pour des échanges d'au moins 5 jours, en groupe ou individuellement. Maintenant tu le peux et pour moins qu'une chanson.

HOSPITALITÉ-CANADA

Un programme d'échange-jeunesse du Secrétariat d'Etat du Canada

John Roberts
Secrétaire d'Etat

Secrétariat d'Etat
Secretary of State

J'aimerais en savoir davantage sur Hospitalité-Canada.
Hospitalité-Canada
66 rue Slater,
Ottawa, Ontario K1A 0M5

Nom

Adresse

Ville

Province

Ta chance de voir de tes yeux un grand pays du monde.

Code Postal

H&R BLOCK

2605 DESSAULLES

SAINT-HYACINTHE

Tél. 773-4711

Soyez rassuré sur vos impôts.

H&R BLOCK

POUR VOTRE IMPÔT

H & R Block offrira un cours d'impôt de base à compter de la fin septembre 1977

Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience dans le domaine de l'impôt. Les intéressés doivent tout simplement être capable d'acquiescer les connaissances voulues.

Les meilleurs diplômés du cours pourront être engagés par notre compagnie.

Les heures d'inscription sont les suivantes:
lundi, mercredi 1h. p.m. à 5h. p.m.
mardi soir: 7h. p.m. à 9h. p.m.

Pour informations s.v.p. vous adresser à:

Nouveau service:

Epargne obligatoire et avantageuse offerte par les caisses populaires

par Pierre Bornais

À l'occasion de la campagne annuelle de publicité des caisses populaires à travers la province, l'Union régionale de Saint-Hyacinthe a aussi fait connaître un nouveau service qui portera le nom de Placement-boni. PUBLICITÉ: Sous le thème de "Des-jardins... c'est profitable pour nous Québécois", les caisses populaires veulent par une campagne institutionnelle, c'est à dire à la grandeur du territoire et la même pour tous, chapeauter en quelque sorte les différentes campagnes de services mises sur pied dans chaque région pour répondre aux besoins du milieu.

La croissance institutionnelle de l'ensemble des Caisses populaires fait partie des faits qui se mesurent facilement mais comme un travail si bien amorcé ne peut être laissé en plan, le mouvement doit tendre à se développer sans cesse.

Dans cette optique, les services offerts globalement par les caisses se retrouvent mis en exergue à tour de rôle afin de les mieux faire connaître de la population.

Selon un communiqué de l'Union régionale faisant partie du cahier remis à la presse, la principale caractéristique exploitée dans la communication est le coopératisme.

Ce terme "coopératisme" a souvent été exploité sous forme d'idéologie et la résonnance qu'en a retenue le public semble assez vague.

"Pour 1977/1978, nous tenterons d'accrocher au coopératisme une communication plus pragmatique, plus palpable, plus agressive afin de faire ressortir l'avantage, la différenciation de notre "Produit" par rapport à celui de nos concurrents.

Nous avons choisi de démontrer que du coopératisme découlent des bénéfices pour le coopérateur.

Ces bénéfices peuvent s'exprimer de différentes façons: ils peuvent être financiers ou sociaux. Ce sont les bénéfices aux membres qui permettent au coopératisme de survivre dans le contexte capitaliste."

qui désire adhérer à un plan du genre de se rendre à sa caisse et d'y compléter une formule d'adhésion. L'épargne forcée à la portée de tous, c'est un peu le nom que ce nouveau service doit propager.

desjardins

C'est profitable...

C'est profitable...

C'est profitable...

C'est profitable...

POUR NOUS, QUÉBÉCOIS.

PLACEMENT-BONI:

Pour ce qui est du nouveau service offert aux sociétaires de toute caisse populaire, il porte le nom de "Placement-boni".

C'est en fait une épargne obligatoire qui non seulement porte un taux d'intérêt intéressant mais aussi un boni substantiel à l'échéance.

C'est un plan d'épargne par mensualités dont le montant minimal a été fixé à \$5 et qui peut l'être à tout multiple de cette somme.

La durée du plan est aussi décidée par le sociétaire, qu'il s'agisse de 3 ou 5 ans.

De son côté, la caisse populaire effectue chaque mois automatiquement le virement du montant choisi du compte d'épargne avec opérations au placement-boni. Les intérêts, calculés à tous les mois et versés à tous les six mois, sont placés directement dans le compte placement-boni. Lorsque les engagements pris sont respectés, elle verse le boni sur les intérêts. A la fin du plan, elle effectue les opérations requises et vous avise que le tout a été porté au compte épargne. Et cela, sans frais, sans commission! Pas même de frais d'admission ou de retrait.

Sur un plan de 5 ans, le rendement est de 10,4% à un taux d'intérêt annuel de 8,5%.

Selon les informations diffusées, il suffit à celui

PLACEZ VOTRE ARGENT DANS UNE VALEUR SURE

VILLE DE GRANBY

EMPRUNT PAR VOIE D'OBLIGATIONS

\$4,157,000.

NOUS OFFRONS TANT QU'IL EN RESTERA:

Placements de	6 ans	intérêts de 9 1/2%
Placements de	7-8 ans	intérêts de 9 3/4%
Placements de	10 ans	intérêts de 10%

Intérêt versé en octobre et avril de chaque année

- Encaissables en tout temps au prix du marché
- Placements libres d'impôt si déposés dans Plan d'Épargne-Retraite Enregistré ou Plan d'Épargne-Logement Enregistré
- Placements en tranches de \$1000, et plus

Pour réserver ces valeurs, pour prendre rendez-vous avec notre représentant ou pour tout renseignement, veuillez vous adresser à:

CRANG & OSTIGUY INC.

1515 rue GIROUARD
FRAIS VIRÉS
774-5391

Michel Desjardins
Représentant

Lucie Thérèse Laliberté
Représentante

N'attendez pas l'échéance des obligations que vous détenez pour les échanger contre des nouvelles

Appelez-nous aujourd'hui pour discussion d'un échange éventuel

A La Présentation

Télébec modernise son réseau

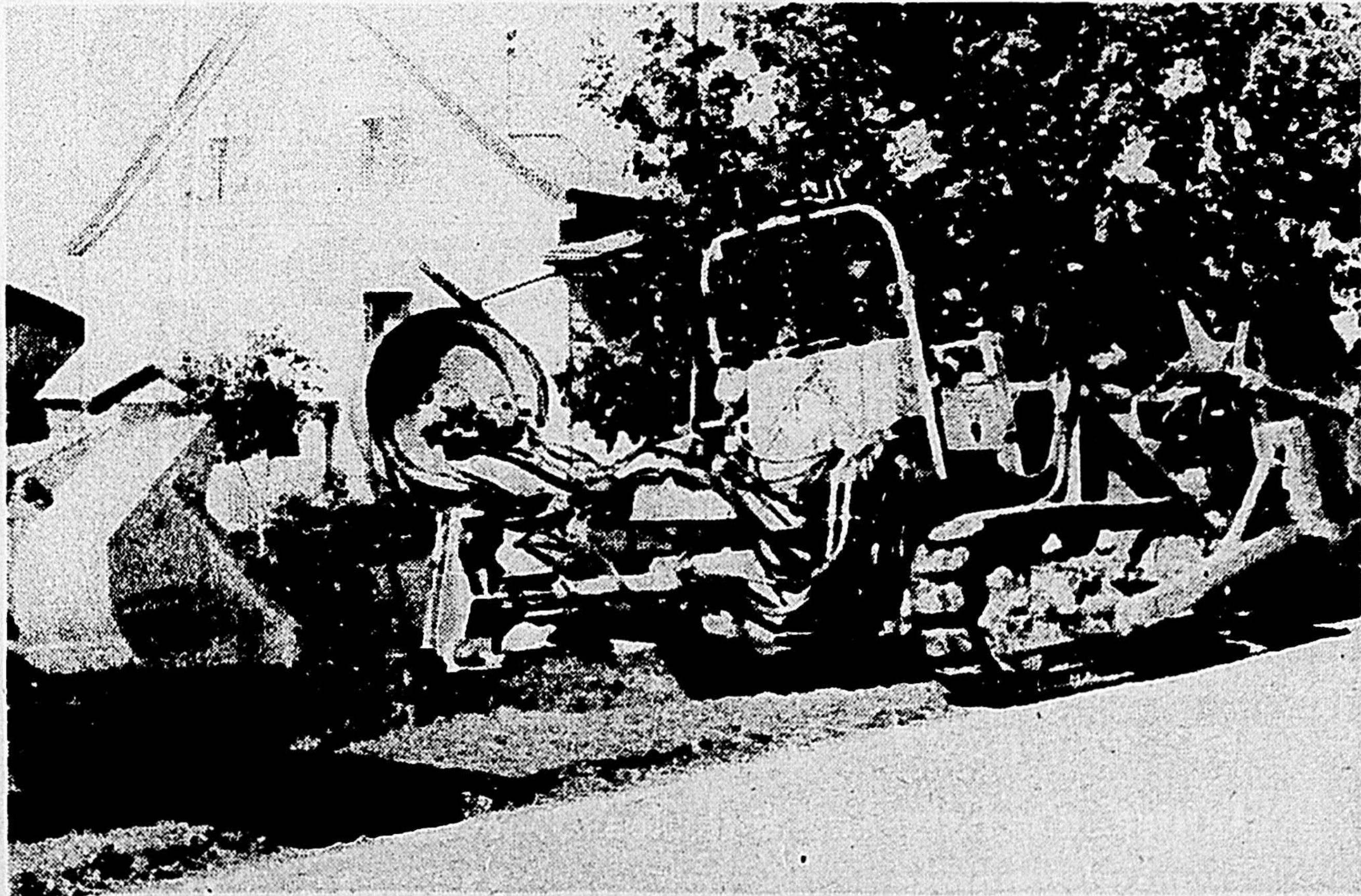
par Gilles Saint-Amour

La compagnie de téléphone Télébec Limitée procède, depuis quelques jours, à des travaux visant à moderniser le réseau de lignes entre La Présentation et Saint-Thomas d'Aquin.

Hébert, porte-parole de la compagnie Télébec, ces travaux, une fois terminés, auront comme résultat premier d'améliorer sensiblement la qualité du service aux abonnés, et permettront d'envisager, à moyen terme, de répondre à la demande croissante en installations d'appareils et en service

Il s'agit à la fois de pose de fils aériens et d'enfouissement de câbles, selon les conditions prévalant à différents endroits. Là où c'est possible, les ouvriers profitent des installations déjà en place, alors qu'en d'autres endroits ils enfouissent un câble souterrain. Les travaux, qui nécessitent un investissement de \$120,000 se poursuivront jusqu'au printemps 1978. Ils ont été rendus nécessaires à cause de la croissance du réseau et de la demande de service urbain, à La Présentation.

La durée des travaux s'explique par le fait qu'il s'agit, dans plusieurs cas, de remplacer des installations déshabillées. Il faut alors non seulement installer de nouveaux câbles, mais faire les raccords nécessaires d'abord chez chaque usager, ensuite au bureau central. Selon Madame Jeannine



Un mille à pied, ça n'use que les souliers.

Marchez. Sans souliers.

Ayez l'oeil sur nous!

visage

mercredi 28 septembre
19h30

Invitée:
Thérèse Casgrain

ciné-plus

dimanche 2 octobre
19h30

L'Enigme de
Kaspar Hauser

Avec
Bruno S.

La télévision de **Radio Québec**
Canal 17
Montréal
ou le câble

SCHICK

Super lames inoxydables
Injector avec Teflon
Format 7 lames
Valeur \$1.79

AVEC
CE COUPON
94^c

Disponible jusqu'au
4 octobre

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

SERVICE**PHARM - MAXI****SUPER****ESCOMPTES****VINCENT CHARTIER****PRIX
PHARMA
PLUS****CONTAC-C**

Traitement symptomatique
du rhume, sinusite
Format 10
Valeur \$1.79



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
99^c

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

MALTLEVOI

Tonique fortifié
contenant vitamines
et fer
Format 341 ml
Valeur \$4.40



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
2⁴⁹

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

CREST

Dentifrice, essence,
ordinaire ou menthe.
paquet jumelé
format. 2 x 100 ml
Valeur. 3.70



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
1⁶⁶

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

COTTONELLE

Le papier de toilette
le plus populaire
Blanc seulement
Paquet de 4 rouleaux



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
99^c

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

LISTERINE

Rince-Bouche et
Gargarisme antiseptique
détruit les germes
Format 750 ml
Valeur \$3.05



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
1⁵⁷

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

DIOVOL

Soulagement de l'acidité
gastrique et des gaz
Format 341 ml
Valeur \$3.09



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
1⁹⁹

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

BRADOSOL

Losanges, soulagement
le mal de gorge
agréables au goût
Format 20
Valeur 1.25



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
88^c

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

TURTLES

Friandises au chocolat
au lait avec pacanes
et caramel
Format 140 g
Valeur 3.99



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
2³⁷

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

DUBBLE-BUBBLE

Bain de mousse avec
Lanoline pour enfant
Format 32 oz ou 900 ml
Valeur \$1.79



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
77^c

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

LALCO

Germe de blé
pressé à froid
Format 100
Valeur \$2.80



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
1⁴⁴

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

FEEN-A-MINT

Laxatif sous forme
de gomme à mâcher
Format 24
Valeur 1.65



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
84^c

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

LYPSYL

Favorise la guérison
des lèvres gercées
Valeur 85^c



Disponible jusqu'au
4 octobre

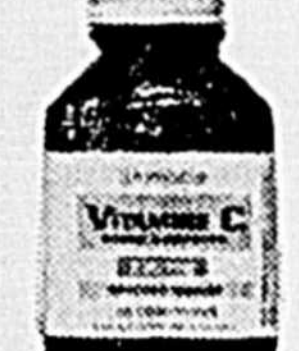
AVEC
CE COUPON
46^c

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

WAMPOLE

Vitamine C
bonne à croquer
Format 200 comprimés
Valeur \$3.99



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
1⁹⁹

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

IRISH-SPRING

Savon-désodorisant.
Format. 3.3oz 94g.
valeur. 34^c



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
4/1⁰⁰

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

HERSHEYS

Chocolat instantané
Format 500 g
Valeur 1.39



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
78^c

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

MURINE

Solution rafraîchissante
nettoyant calmante
Format 45 ml
Valeur 2.65



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
1³³

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

ARTECHOL

Pour le foie
Format 50 dragées
Valeur \$3.85



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
1⁹⁹

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

TRI-VI-SOL

Gouttes vitaminiques
pour bébés.
Format 50 ml
Valeur \$3.89



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
1⁹⁹

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

**POUR VOS
MÉDICAMENTS
économisez
votre temps
et votre argent**

A nos comptoirs**ROBITUSSIN**

Sirup pour
enfants et adultes
Format 8 on.
Valeur 2.93



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
1⁴⁹

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

PROTOSOL

Collagènes liquides
savour de cerise
Format 32 oz 909 ml
Valeur 14.95



Disponible jusqu'au
4 octobre

AVEC
CE COUPON
8⁹⁹

**SUPER
ESCOMPTE**

Limite 3 par client, au comptoir seulement

1312 DES CASCADES TEL. 773-8447

Succursales: 2665, Sainte-Anne tél: 773-8449
ouvert jusqu'à minuit tous les jours

Centre d'achats Les Galeries St-Hyacinthe
rue Laframboise
tél: 773-7415

Aménagement de la Yamaska:

Le barrage Choinière, une étape importante

C'est le vendredi, 23 septembre à quelques milles de Granby, que le ministre de l'Office de Planification et de Développement du Québec, monsieur Jacques Léonard, a procédé à l'inauguration du barrage Choinière. Ce barrage, jusqu'à présent connu sous le nom de Savage Mills, a été construit au coût approximatif de \$12 millions, par le ministère des Richesses naturelles dans le cadre du plan d'aménagement des eaux du bassin versant de la Yamaska.

La direction des travaux techniques du barrage a été confiée aux ingénieurs de la direction générale des Eaux du ministère des Richesses naturelles tandis que le coût de la réalisation fut soldé par l'Office de Planification et de Développement du Québec.

LE BASSIN

D'une superficie de 2.000 milles carrés, le bassin de la Yamaska s'étend des contreforts des Appalaches jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Longue d'une centaine de milles, la Yamaska traverse un territoire dont la population est confrontée depuis des décennies aux divers problèmes d'approvisionnement en eau potable.

En 1968, le gouvernement du Québec créait une mission technique chargée d'étudier tous les problèmes connexes aux eaux de la Yamaska. En 1971, la mission sous la responsabilité de l'Office de Planification et de Développement du Québec, soumettait un vaste projet de réaménagement

des eaux du bassin. En 1973, la mise en œuvre de ce plan d'aménagement nécessitait déjà des investissements de \$20 millions pour la construction du barrage Choinière, près de Granby, la construction d'un mur de soutènement à Saint-Hyacinthe, la construction d'une vanne au lac Boivin, à Granby, l'élimination d'îlots flottants au lac Roxton, l'aménagement d'un système d'aération artificielle au lac Waterloo, des travaux d'assainissement des sols, un inventaire des eaux souterraines et des travaux de reboisement.

LE BARRAGE

CHOINIÈRE

Mais la pièce maîtresse du réseau de régularisation des eaux de la Yamaska demeure la construction du barrage Choinière à partir du mois d'août 1974. Ce projet majeur est complété en juillet 1977.

Cet ouvrage, haut de 80 pieds au centre de la vallée, s'étend sur 5.000 pieds de longueur. Un canal souterrain de dérivation de 900 pieds de longueur et un autre à ciel ouvert de 1.500 pieds relie le lac artificiel à la rivière. Situé à sept milles en amont de Granby, ce barrage doit répondre aux besoins non seulement de Granby et de Waterloo, mais aussi de ceux de la région, dont Saint-Hyacinthe, en régularisant le débit des eaux de la Yamaska.

Le barrage a pour but d'atténuer les crues saisonnières et d'accroître les réserves en eau pour répondre aux exigences domestiques, agricoles et industrielles du bassin.

Initiation chez les Chevaliers de Colomb

Une initiation aura lieu sous peu chez les Chevaliers de Colomb. Une séance d'information expliquant l'origine, l'organisation et les buts de l'ordre colombien aura lieu aux locaux les mercredis 12 octobre et 2 novembre.

Les frères chevaliers qui ont des candidats à proposer devront le faire le plus tôt possible, la date

limite étant le 5 novembre. La présence à une séance d'information est obligatoire et très importante. Il faut s'adresser aux officiers pour obtenir des formules d'adhésion pour les candidats.

L'initiation au 1er degré aura lieu le 5 décembre tandis que celles du 2ème et 3ème degré auront lieu le 22 janvier.

POUR
SAISIR
L'OCCASION
AU VOL!

LES ANNONCES CLASSÉES
773-6028



Hors-jeu

Ce sera bientôt votre tour, si vous ne faites pas d'exercice. Vous voulez jouer encore longtemps? Alors soyez actifs et découvrez une nouvelle vie.

Être en forme,
c'est donc
plaisant!



UN REMEDE A VOTRE BUDGET

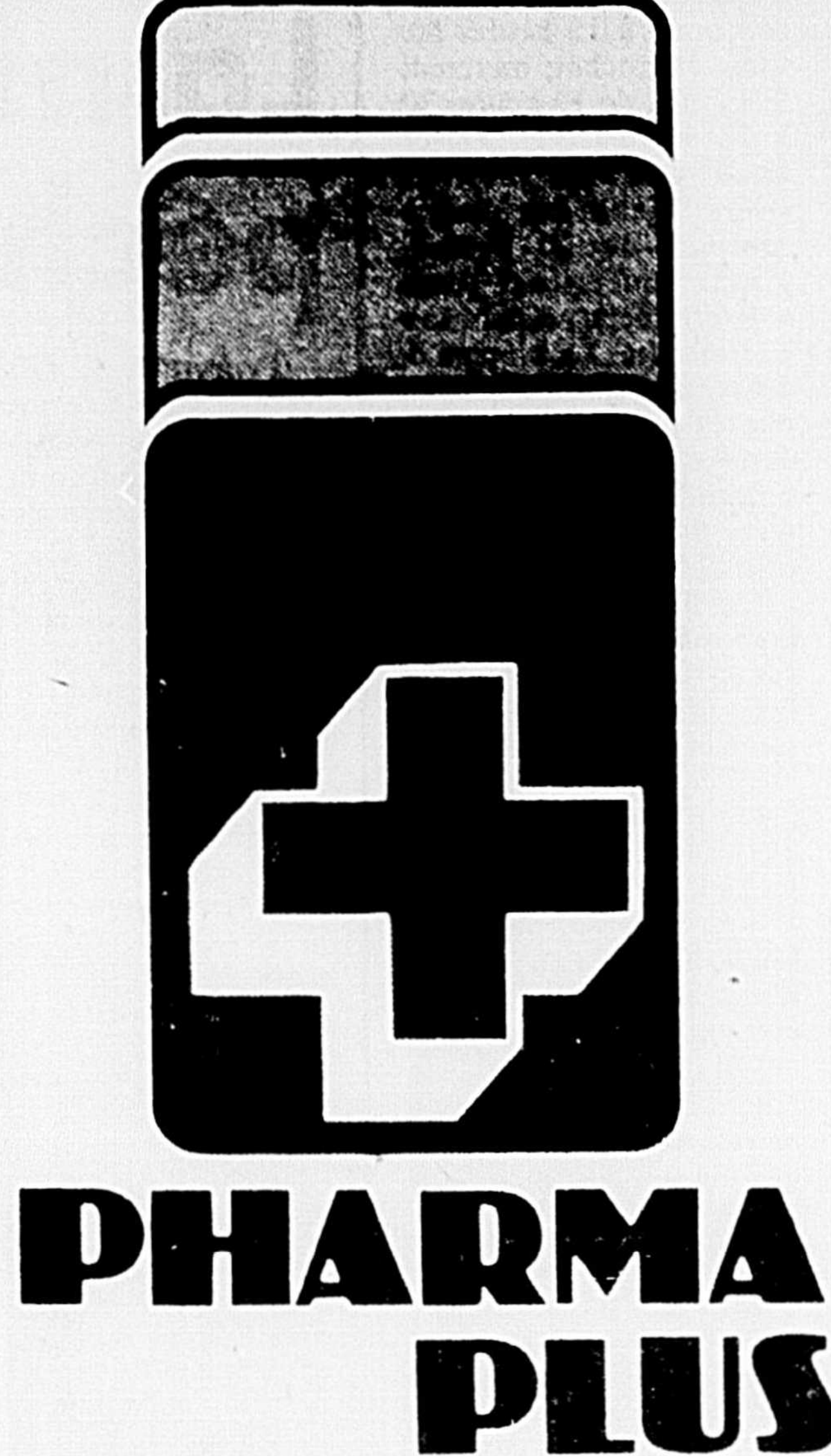
MONTREAL
M. Alter et H. Alter
4201 est, Jarry
M. Alter et H. Alter
323 ouest, Chabanel
G. Aronson,
800 ouest, Jean-Talon
L. Bock,
1101 ouest, Ste-Catherine
B. Freedman,
3483 avenue du Parc
A. Goldstein,
455 ouest, Sherbrooke
B. Greenberg,
Square Decarie
I. Labow,
4160 boul. St-Laurent
M. Labow,
5351, Ch. Côte St-Luc,
J. Ketter,
5819 avenue du Parc
J. Schneiderman,
151 ouest, St-Viateur
E. Schwartz,
520 St-Roch
D. Segal,
3723 boul. St-Laurent
MONTREAL-EST
C. Budning,
40 Nord, av. Westminster
COTE ST-LUC
H. Smith,
5753 av. Caldwell
VILLE MONT-ROYAL
R. Cobrin,
1970 boul. Graham
WESTMOUNT
H. Goldenberg,
4451 ouest, Ste-Catherine

LASALLE
D.H. Pearson,
Place Newman
L. Ratner,
7576 Centrale
NOTRE-DAME-DE-GRAVE
M. Freedman,
6475 ouest, Sherbrooke
PIERREFONDS
E.G. Held,
Centre d'Achats Pierrefonds
POINTE-CLAIRE
R. Gounce,
Centre d'Achats Fairview
DOLLARD DES ORMEAUX
M. Friedman,
1123 Hyman Drive
KIRKLAND
W. Avatis,
17055 Chemin Ste-Marie
BELOEIL
H. Primeau,
306 boul. Laurier
BROMPTONVILLE
P. Roy & R. Tautant,
191 Laval
CHATEAUGUAY
P. Durocher,
Centre d'Achats Regional
COATCOOK
L. Abdalla,
28 Child

COWANSVILLE
A. Varin,
510 Sud
IBERVILLE
F. Lachance,
580 — Tere Rue
GRANBY
L. Abdalla,
338 St-Jacques
LONGUEUIL
Y. Berger,
2200 Chemin Chambly
G. Boucher,
1901 Chemin Chambly
ROSEMERE
A. Nash,
223 boul. Labelle
ST-CONSTANT
A. Nadeau,
115 St-Pierre
ST-HYACINTHE
J.-L. Auger,
1600 Des Cascades,
V. Chartier,
1312 Des Cascades
ST-JEAN
G.M. Papillon,
910 boul. Du Seminaire
P. Paulin,
222 Mayrand
STE-JULIE
P. Marcoux,
1791 Principale
ST-REMI
A. Nadeau,
95 Lachapelle

SHERBROOKE
L. Abdalla & G.A. Zaka,
Galerie Quatre-Saisons
F. Côté,
815 sud, Belvedere
G. Savard,
2235 ouest, Galt
J.P. Savard & J.P. Thibault,
93 ouest, King
R. Tautant,
1682 ouest, King
G.A. Zaka,
2227 ouest, King
THETFORD MINES
G. Dodier,
153 sud, Notre-Dame
G. Dodier & R. Grenier,
805 boul. Smith
WINDSOR
Y. Aube & R. Balduc,
59 St-Georges

50
professionnels
de la santé
groupés
pour
mieux
vous servir.



CHLORASEPTIC
Rince-bouche et
gargarisme.
Savoir régulière ou aux
cerises.
Format: 340 ml.

Valeur: \$2.63
Limite: 3 par client

Prix PHARMA PLUS: **\$1.39**

Prix PHARMA PLUS: **.99**

ROSE MILK
de Williams
Lotion adoucissante pour
la peau.
Format: 8 oz.

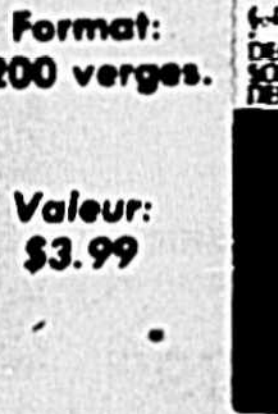
Valeur: \$1.99
Limite: 3 par client

TUMS
Menthe poivrée ou 4 sa-
veurs.
Nouveau format de 75.

Valeur: \$1.19
Limite: 3 par client

Prix PHARMA PLUS: **.87**

Prix PHARMA PLUS: **\$1.99**

SOIE DENTAIRE
de Johnson & Johnson.
Cirée, non cirée régulière
et non cirée extra-fine.
Format: 200 verges.

Valeur: \$3.99
Limite: 3 par client

CHLORASEPTIC DM
Pastilles contre le mal de
gorge et la toux.

Format: 18
Valeur: \$1.89
Limite: 3 par client

Prix PHARMA PLUS: **\$1.09**

Prix PHARMA PLUS: **.63**

Savon «**PEARS**»
format de bain
Valeur: \$1.05

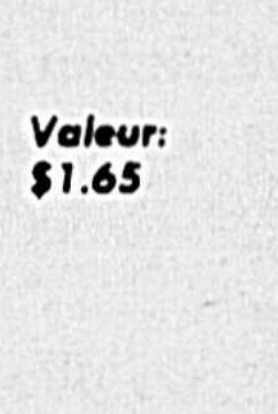
Limite: 3 par client

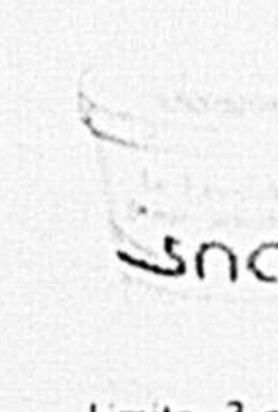
PEPTO BISMOL
contre les maux de l'es-
tomac.
Format: 8 oz.

Valeur: \$1.85
Limite: 3 par client

Prix PHARMA PLUS: **.89**

Prix PHARMA PLUS: **.93**

RAPID SHAVE
de Palmolive
Mousse à barbe
Format: Aérosol 11 oz.

Valeur: \$1.65
Limite: 3 par client

SNAP
Le lave-visage pour les
adolescents.
Format: 6 oz.
Valeur: \$1.85

Limite: 3 par client

Prix PHARMA PLUS: **.99**

Prix PHARMA PLUS: **\$2.99**

ONE A DAY
avec fer
Multivitamines.
Format: 100 comprimés
Valeur: \$5.19

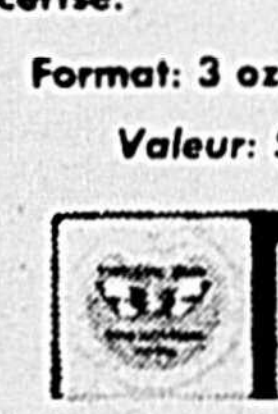
Limite: 3 par client

BALANCE
pour les diètes,
avec plateau.
Table des calories incluse.

Valeur: \$2.69
Limite: 3 par client

Prix PHARMA PLUS: **\$1.49**

Prix PHARMA PLUS: **.37**

DEODORANT
en BLOC
de G.H. Wood
Lavande, pin, citron et
cerise.
Format: 3 oz (85gm.)
Valeur: \$0.69

Limite: 3 par client

ASPIRIN
Format: 200 comprimés
Valeur: \$2.59

Limite: 3 par client

Prix PHARMA PLUS: **\$1.53**

Prix PHARMA PLUS: **\$4.49**

HEMAREXIN G.P.
Fortifiant en ampoules
buvaables.
Format: 16 ampoules.
Valeur: \$9.20

Limite: 3 par client

TWINKLE
Bain de mousse.
Format Boni: 700 ml. +
28 1/2% = 900 ml.

Valeur: \$1.99
Limite: 3 par client

Prix PHARMA PLUS: **\$1.09**

Prix PHARMA PLUS: **.37**

IRISH SPRING
Savon désodorisant
Format de bain.

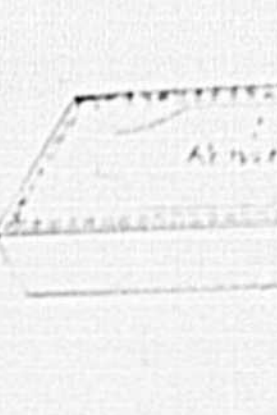
Limite: 3 par client

«**SOFT LENS**»
de Barnes Hind
Solution de conservation
et de rinçage pour len-
tilles de contact souples.

Format: 240 ml.
Valeur: \$3.09
Limite: 3 par client

Prix PHARMA PLUS: **\$1.77**

Prix PHARMA PLUS: **.27**

FACELLE ROYALE
60 mouchoirs de 3 plis.
Blanc, rose, jaune, lilas et
assortis.

Limite: 3 par client

STAYFREE
Mini
La serviette hygiénique
auto-collante de Johnson
& Johnson.
Format-boni: 30 + 4

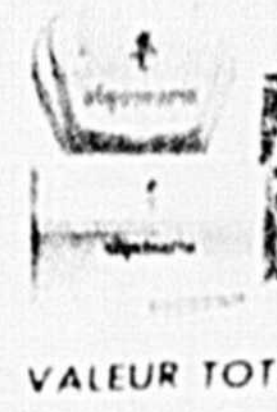
Limite: 3 par client

Prix PHARMA PLUS: **\$1.69**

Prix PHARMA PLUS: **\$1.57**

LA TANNERIE
Fameux nettoyeur pour
cuir et vinyle.
Format: Aérosol 12 oz.
ou Crème 15 oz.

Valeur: \$2.49
Limite: 3 par client

ALGEMARIN
Format: 25 bains
PLUS un savon de bain
d'une valeur de \$1.75

VALEUR TOTALE: \$9.70
Limite: 3 par client

Prix PHARMA PLUS: **\$4.99**

Prix PHARMA PLUS: **.98**

FACELLE ROYALE
Papier de toilette blanc.
Format: 4 rouleaux.

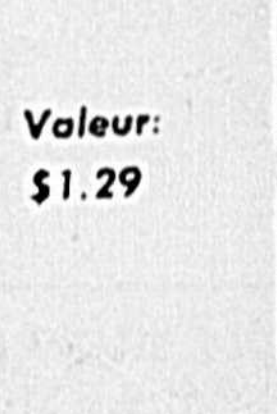
Limite: 3 par client

BOULES de OUATE
Curad
Sac de 300
Valeur: \$2.10

Limite: 3 par client

Prix PHARMA PLUS: **.99**

Prix PHARMA PLUS: **.79**

J-CLOTH
de Johnson & Johnson
Bleu, rose, jaune ou vert.
Boîte de 10.

Valeur: \$1.29
Limite: 3 par client

Les quantités sont limitées.

Prix PHARMA PLUS valides, au comptoir seulement, jusqu'au 11 octobre 1977.

Nouvelles de la Bouée

La Bouée, grâce à la générosité de bénévoles et des dons recueillis lors du Téléthon de novembre dernier, a pu reprendre ses activités régulières le lundi 26 septembre.

Le centre, situé au 506, du boulevard Laurier, à Beloeil, sera ouvert les lundis, mercredis, jeudis et

vendredis après-midi, de 13 heures à 15 heures et le jeudi de 20 heures à 22 heures.

Le mardi après-midi, le centre est réservé pour les cours de personnalité, relations humaines.

Les cours ci-après mentionnés débuteront aux dates suivantes: lundi 3 octobre, de 19 heures 30 à

22 heures 30, macramé; mercredi 5 octobre, de 13 heures 30 à 15 heures 30, tricot et crochet; mercredi 5 octobre, de 19 heures 30 à 22 heures 30, "Est-ce ainsi que les femmes vivent!"; jeudi 6 octobre, à compter de 20 heures, gymnastique; jeudi (date à déterminer), préparation à la retraite. La plupart de ces cours sont dispensés par l'Éducation permanente et les formules d'inscription doivent être remplies avant le début des cours.

La Bouée, qui se veut d'abord un centre d'accueil, de rencontres et de références, est ouvert à toute la population.

On y vient pour échanger, fraterniser, combler sa solitude, chercher de l'aide et y donner de soi-même. Un passage au centre donne toujours le goût d'y revenir.

Les dirigeants sont dans l'attente d'une prochaine aide gouvernementale afin de pouvoir maintenir de façon plus stable cette oeuvre qui existe depuis deux ans.

Pour obtenir d'autres renseignements, il faut communiquer avec les responsables du centre en composant le numéro 464-0852.

les 48 heures après sa sortie de la forêt.

Rappelons aussi que cette année encore, les amateurs pourront chasser l'ours noir, avec un permis de chasse au gros gibier (cerf de Virginie, orignal, caribou), dans les zones et durant les saisons où elle est permise. La limite de prise et de possession est de un ours noir pour la saison, pour l'un ou l'ensemble des permis au gros gibier. Aussi, lorsque la carcasse d'un gros gibier a été enregistrée, le permis visant ce dernier n'est plus valide pour chasser l'ours noir.

En respectant cette réglementation et en enregistrant leur capture, les chasseurs pourront contribuer à une exploitation plus rationnelle de ce gibier au Québec.

Chasseurs, l'enregistrement de l'ours noir est obligatoire

La Direction de la Chasse et de la Pêche a mis sur pied un comité chargé d'étudier l'exploitation de l'ours noir (C.E.E.O.N.), en tant qu'animal à fourrure, prédateur, et gros gibier. Par conséquent, les biologistes du ministère ont recueilli des informations aux stations d'enregistrement, au cours de la saison de chasse 1977.

A cette fin, le ministère rappelle aux chasseurs qu'ils doivent obligatoirement enregistrer leur capture d'ours noir. En effet, d'après l'Arrêté ministériel 2675-74 de la Loi de la Conservation de la faune, il est stipulé que toute personne qui tue un ours noir, doit en faire rapport à un agent de conservation ou à un fonctionnaire préposé à cette tâche dans

Trois garçons qui pédalent

Yves Jalbert, Jean et Sylvain Huard, tous trois de Saint-Denis-Richelieu, ont renouvelé cet été une ex-

périence peu commune en parcourant pas moins de 500 milles à bicyclette. Ils ont visité la Beauce et se sont arrêtés à Sainte-Croix, Lévis, Saint-Georges, Mégantic, Magog et Saint-Denis. C'est le troisième voyage de ce genre qu'ils font.

L'an dernier, ils ont fait le tour de la Gaspésie (1,400 milles en 17 jours). L'année prochaine, ils se proposent de visiter le Lac Saint-Jean, toujours en bicyclette.



JE L'AI TROUVÉ!

LES ANNONCES CLASSÉES
773-6028

MANQUE DE PÉTROLE PRÉVU



Ne vous en faites plus avec ce problème! Joignez-vous à la génération "Hydro-Électrique" en installant un convertisseur PSC. Une modification mineure à votre fournaise à air chaud nous permet de vous offrir la propreté, la sécurité, la fiabilité et l'efficacité du chauffage électrique.

Les méthodes conventionnelles de conversion nécessitent un changement d'entrée électrique de 100 à 200 ampères et coûtent entre \$1,600 et \$1,800. Un appareil de conversion PSC, installation incluse, n'exige qu'un déboursé de \$549, dans la majorité des cas. Toute une différence!

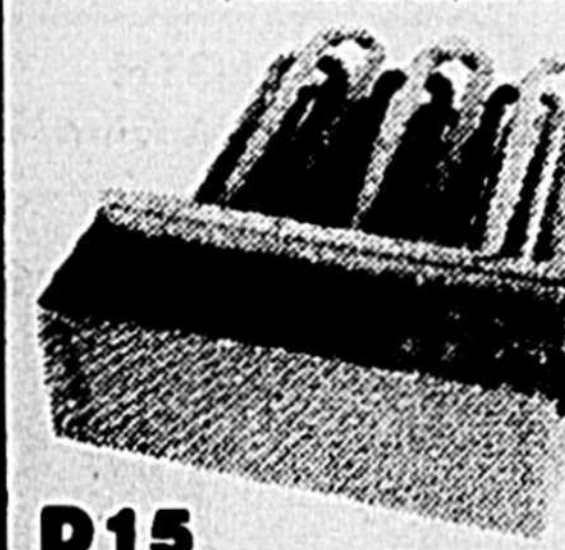
Quels avantages du chauffage électrique:

- U source fiable d'énergie à un coût avantageux;
- Pratiquement aucun entretien;
- Chaleur sans combustion ni fumée pour plus de propreté;
- Une seule facturation mensuelle, sans risque de manque d'huile;
- Votre cheminée existante peut servir pour un foyer.

\$549 INSTALLATION INCLUSE

Si votre panneau électrique est adéquat. Sous-sol non fini. Fournisse dans un rayon maximum de 20 pieds de l'entrée électrique principale.

(Taxe de vente provinciale en sus.)



PSC
POINTE SUPERVISION
CONTRÔLES LTÉE
1980, rue Monterey
Laval, Qué. H7L 3S3
687-2710 (tré)
337-0633 Région
Métropolitaine

D15

DION & FILS INC.,
158, St-Patrice St-Liboire, Qué. 793-2249.

DÉTENTE NATURE

La mouchetée pêchée à l'année longue...

Pourvu de le faire dans des étangs des lacs artificiels, les amateurs de pêche à la truite mouchetée pourront désormais s'adonner à leur sport favori à l'année longue.

C'est la décision du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche qui a été communiquée en fin de semaine dernière par M. Pierre Polhus, directeur des piscicultures au ministère, à la centaine de membres de l'Association des pisciculteurs du Québec réunis en assemblée à l'Institut de Technologie agricole de Saint-Hyacinthe.

La nouvelle législation devrait entrer en vigueur dans environ trois semaines suite à sa parution dans la Gazette officielle.

Selon le nouveau règlement qui régit la pêche à l'omble de fontaine en étang, le pêcheur pourra pratiquer son sport sans être muni du permis de pêche provincial et ne sera pas soumis à la limite de prise quotidienne de 15 poissons. Les amateurs pourront donc capturer le

nombre de poissons que leur permet leur bourse.

Pour éviter le braconnage, le MTCP exige que les truites mouchetées capturées en étangs soient étiquetées à l'aide d'un fil de nylon, du type que l'on retrouve sur les vêtements, pour en indiquer la grandeur et le nom du manufacturier. Le ministère fournira aux pourvoyeurs en étangs de pêche les étiquettes et les équipements nécessaires à l'identification des poissons tel que prescrit par le nouveau règlement.

Le pourvoyeur ou pisciculteur devra également fournir un reçu à son client où apparaîtront le nombre de prises et le montant payé pour la capture des poissons.

Le nouveau règlement s'applique également pour la pêche à la truite arc-en-ciel en étang, sauf que dans le cas de cette espèce la pêche à l'aide d'une époussette est permise.

Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture du Québec procède présentement à l'étude

du dossier des piscicultures et entrevoit la possibilité d'une campagne de commercialisation de la truite arc-en-ciel produite en pisciculture.

Avant de procéder à une telle campagne, le ministère prendra les mesures nécessaires pour augmenter la production de la truite arc-en-ciel de pisciculture soit par des programmes de crédits offerts aux pisciculteurs, soit par des programmes d'aide à l'amélioration des techniques de production, à la commercialisation et finalement à la vente de la truite arc-en-ciel produite au Québec.

Le gouvernement s'engage à aider les producteurs dans la mesure où il obtiendra la collaboration des pisciculteurs. "On connaît la demande pour la truite, mais on ne connaît pas l'offre", a précisé un fonctionnaire du gouvernement.

Le ministère de l'Agriculture ne veut pas procéder à une campagne de commercialisation de la truite si les producteurs ne garantissent pas la production. "Nous ne ferions qu'augmenter

la demande pour la truite et nous favoriserions ainsi la vente de la truite japonaise aux dépens de la nôtre. Par notre politique, nous désirons favoriser l'exploitation et la production d'une truite exceptionnelle", a déclaré le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon.

"Cependant, le ministre ne veut pas encourager la production de la truite, si celle-ci vient contrebalancer le marché du porc, du bœuf et du poulet. On vise plutôt à contrer les importations et à améliorer la qualité de la truite", de conclure le ministre.

Les études prévisionnelles du MAQ prévoient que suivant la demande des producteurs, le ministère accordera quelque \$700,000 en subventions de toutes sortes aux pisciculteurs. Le gouvernement prévoit également qu'en 1980, les pisciculteurs pourront commercialiser environ 1,500,000 livres de poisson pour en retirer un profit de quelque \$3 millions.

LA VENTE FABULEUSE CHEZ CETTE SEMAINE JUSQU'À

MOBILIER DE SALLE À MANGER
5 pièces de style colonial St-Barthelmy

Exécuté en merisier massif à finition façon antique. Table de 38 po. de largeur sur 46 po. de longueur, qui peut être agrandie à 62 po. grâce à une rallonge, avec 4 chaises à dossier haut. Les pieds de la table, ceux des chaises et leurs traverses, de même que les barreaux latéraux des dossiers, ont été façonnés au tour.

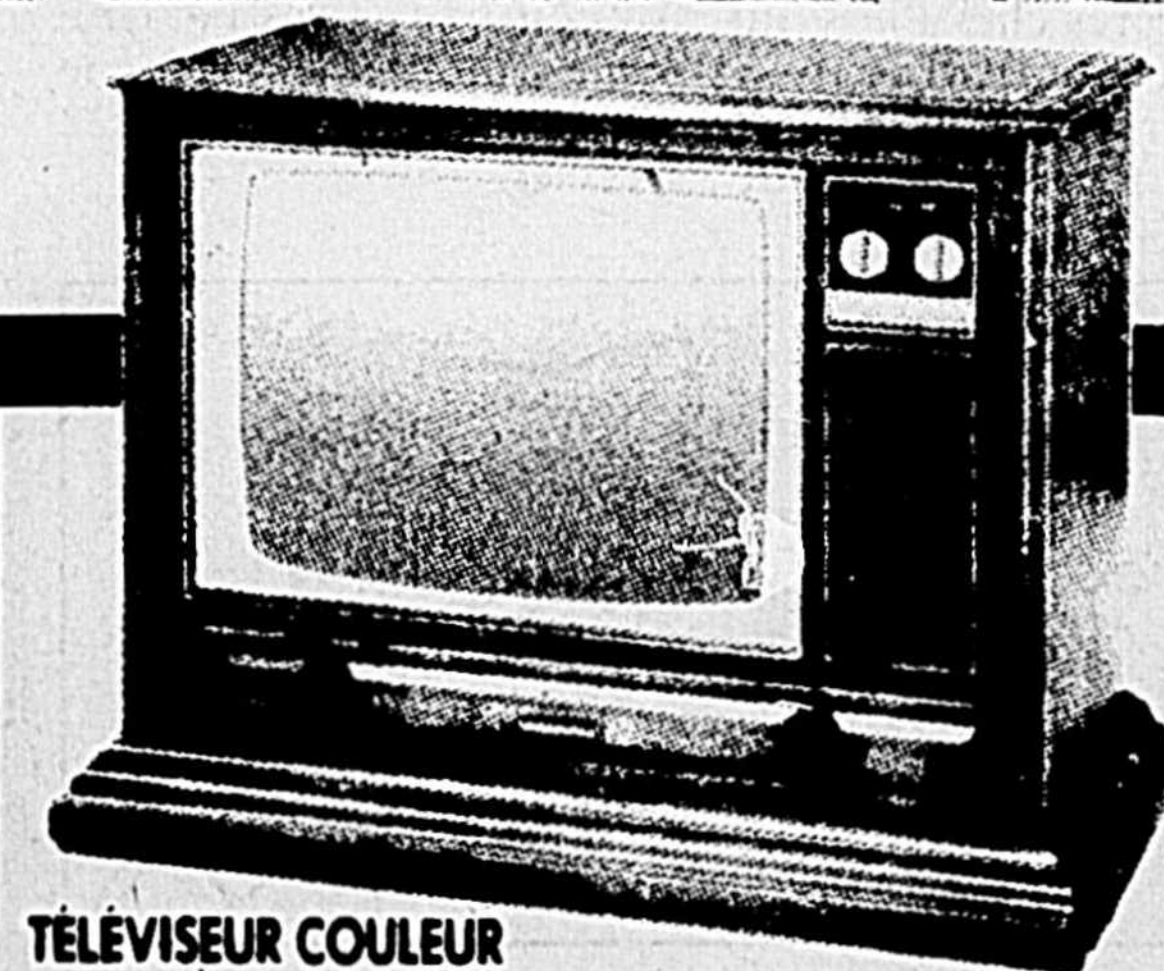
BAS PRIX DE FAUCHER
\$299⁹⁵

MOBILIER DE SALLE DE SÉJOUR
2 pièces de style colonial

L'ensemble comprend un canapé à 4 places et un fauteuil berçant et pivotant. Dossier haut, coussins rembourrés Dacron royal façon capitons (épaisseur d'environ 6 po.). Accoudoirs capitonnés. Coussins de siège indépendants, également rembourrés Dacron royal (épaisseur d'environ 6 po.). Suspension à ressorts doubles avec rebord souple. Colonnnettes en bois façonné au tour, finition érable. Tissu polypropylène (fibre synthétique très résistante).

BAS PRIX DE FAUCHER
\$359⁹⁵

MOBILIERS DE CUISINE MOBILIER DE CUISINE 5 pièces de style colonial. Modèle 433 de CHANTECLER — Table ovale et 4 chaises. BAS PRIX DE FAUCHER \$154⁹⁵ MOBILIER DE CUISINE MODERNE 5 pièces. Modèle 2281 de B & E — Table rectangulaire et 4 chaises. BAS PRIX DE FAUCHER \$289⁹⁵ MOBILIERS DE CHAMBRE MAGNIFIQUE MOBILIER DE CHAMBRE MODERNE en bois de placage de l'Ouest de teinte foncée. Modèles 673/674 de TRECO — Commode basse (largeur 72 po.), glace divisée en deux parties jumelles encadrées, commode-armoire, tête de lit (largeur 54 ou 60 po.) et 2 tables de chevet. ENSEMBLE 6 pièces \$459⁹⁵ ENSEMBLE 4 pièces \$359⁹⁵ MOBILIER DE CHAMBRE 7 pièces de style méditerranéen, en bois de placage chêne Mérida. Modèle 3040 de VAL-LIERES — Commode basse (largeur 72 po.), 2 glaces verticales encadrées, commode-armoire, tête de lit (largeur 108 po.) et 2 tables de chevet. BAS PRIX DE FAUCHER \$799⁹⁵ CHAÎNES STÉRÉO ENSEMBLE STÉRÉO MIIDA 2071 Comprendant "Un combine platine, tourne-disque, ampli-tuner AM-FM et lecteur de cartouches 8 pistes • 2 enceintes acoustiques." BAS PRIX DE FAUCHER \$375	CHAÎNE STÉRÉO comprenant: • Un ampli-tuner Kenwood KR-3600, puissance efficace 2 x 22 watts • Une platine tourne-disque Kenwood KD-1033 • 2 enceintes acoustiques Electra EDS 440. BAS PRIX DE FAUCHER \$435 CHAÎNE STÉRÉO comprenant: • Un ampli-tuner Sansui 331, puissance efficace 2 x 12 watts • Une platine tourne-disque EDS 101M • 2 enceintes acoustiques Philips SP-25. BAS PRIX DE FAUCHER \$465 ENSEMBLES STÉRÉO MIIDA Modèle 2057 \$279⁹⁵ Modèle 2081 \$469⁹⁵ Modèle 5010 \$459⁹⁵ Modèle 5000 \$379⁹⁵ Modèle 3066 \$419⁹⁵ Modèle 2095 \$369⁹⁵ Enceintes acoustiques Kenwood et Sansui, modèles d'exposition, proposés à des prix ridiculement bas. ARTICLES DIVERS BUREAU CAROL ANN Modèle D20 — Porte, intérieur 1 rayon, tiroir de rangement et tiroir de classement. BAS PRIX DE FAUCHER \$69⁹⁵ ELEGANT BUREAU CAROL ANN Modèle D23 — Petit tiroir avec serrure, 4 tiroirs de rangement et tiroir de classement. BAS PRIX DE FAUCHER \$169⁹⁵ FAUTEUIL DE RELAXATION VIGLINE Genre baroque. Modèle 300RR — Recouvert vinyle. BAS PRIX DE FAUCHER \$54⁹⁵ ENSEMBLE MATELAS et SOMMIER TAPISSIER Singer Modèle Vimont — Largeur 54 po. BAS PRIX DE FAUCHER \$109⁹⁵	CANAPÉS-LITS CANAPÉ-LIT MODERNE SKLAR Modèle 945 — Transformable en lit pour 2 personnes. Recouvert velours côtelé. BAS PRIX DE FAUCHER \$339⁹⁵ CANAPÉ-LIT MODERNE SKLAR Modèle 901 — Transformable en lit pour 2 personnes. Recouvert polypropylène. BAS PRIX DE FAUCHER \$329⁹⁵ CANAPÉ-LIT MODERNE BILTMORE Modèle 934 — Idéal pour pièce de petites dimensions. BAS PRIX DE FAUCHER \$179⁹⁵ MOBILIERS DE SALLE DE SÉJOUR MOBILIER DE SALLE DE SÉJOUR 3 pièces Modèle 700/701/702 de BILTMORE — Canapé à 3 places, causeuse et gros tabouret. Agencement panoramique ou classique. BAS PRIX DE FAUCHER \$399⁹⁵ MOBILIER DE SALLE DE SÉJOUR MODERNE 2 pièces Modèle 082 de C.F.M. (SKLAR) — Canapé et fauteuil. BAS PRIX DE FAUCHER \$499⁹⁵ N.B.: À ce prix, toute livraison est exclue. MOBILIER DE SALLE DE SÉJOUR 2 pièces Modèle 25X de ROXTON — Canapé et fauteuil. BAS PRIX DE FAUCHER \$569⁹⁵ MOBILIER DE SALLE DE SÉJOUR MODERNE 2 pièces Modèle 1015 de HOUSE OF BRAEMORE — Canapé à 4 places et fauteuil. BAS PRIX DE FAUCHER \$549⁹⁵
---	--	--



TÉLÉVISEUR COULEUR
AccuColor RCA XL-100 à écran 26 po

Modèle CCU 905 — Meuble de style contemporain en bois de placage noyer. Roulettes sphériques pivotantes Shepherd. Choix d'accord VHF et UHF transistors à tension de 31,200 volts. AccuColor VHF et UHF transistors. Système AccuColor. Au réglage automatique de la luminosité, de contraste, des couleurs et des sons. Accord précis automatique. Voyant lumineux de sélection des canaux. Prise pour câble (télédistribution).

Téléviseur couleur RCA à écran 26 po, modèle CCU 987..... \$629
Téléviseur couleur PHILIPS à écran 20 po, modèle 20C817..... \$439

GRAND CHOIX DE TÉLÉVISEURS À BAS PRIX FAUCHER

La sécurité au foyer

Force est de le reconnaître, nul ne peut construire aucun logis parfaitement exempt de tout danger. Lorsqu'il est question de sécurité au foyer, par conséquent, il faut savoir établir un équilibre judicieux entre les facteurs de sécurité et les divers éléments qui font d'une maison un cadre de vie humain et agréable.

Il est manifeste, cependant, que trop de ménages canadiens n'attachent pas assez d'importance à la sécurité. Les statistiques révèlent qu'environ 2.250 de nos compatriotes meurent annuellement à la suite d'accidents au foyer, et que 365.000 sont blessés, quelques-uns au point de rester infirmes. Seul le nombre des morts et des blessés de la route dépasse celui des accidentés au foyer.

La sécurité au foyer n'est donc pas une notion à prendre à la légère. La répartition des victimes par groupes d'âges nous permet une autre constatation intéressante: le taux d'accidents au foyer parmi les jeunes enfants et les personnes âgées est maintes fois plus élevé que dans le cas des adultes d'âge moyen.

C'est pourquoi, si vous avez de jeunes enfants ou si vous abritez une personne âgée dont les capacités physiques, la vue et le pouvoir de concentration sont diminués, c'est à vous qu'incombe le soin de parer aux dangers possibles.

Voici quelques suggestions pour rendre votre logis plus sûr.

ENTREES

Les marches ou paliers à l'entrée de la maison devraient être légèrement en pente vers la rue (environ 1/8 de pouce au pied) pour empêcher l'eau de s'y accumuler ou de se transformer en glace. Un portique ou une marquise devrait protéger l'entrée contre la pluie et la neige.

Les portes et les grands panneaux vitrés peuvent constituer un danger, certaines personnes pouvant y tomber ou s'y heurter en les prenant par erreur pour des

ouvertures. L'emploi de verre recuit ou de verre lamellaire peut éliminer presque complètement ce danger. Ce qui est encore préférable, c'est de poser un garde-fou devant le panneau vitré pour empêcher que l'on s'y heurte. Si l'on installe une porte vitrée au pied d'un escalier, le bas de la porte doit être en matériau massif jusqu'à trois pieds du sol au moins, pour éviter que quelqu'un qui tomberait en bas de l'escalier ne passe à travers la vitre. S'il existe un panneau vitré au bas d'un escalier, le panneau doit être muni de barreaux assez forts pour résister au choc d'une personne qui tombe.

ESCALIERS

Les chutes dans les escaliers sont parmi les causes les plus fréquentes d'accidents au foyer.

Les contremarches à vide sont particulièrement dangereuses pour les jeunes enfants et les vieillards.

Il est très important de bien éclairer les escaliers, en y orientant la lumière de la bonne façon. Une source de lumière en haut d'un escalier peut produire des ombres dangereuses sur les marches; le faisceau lumineux devrait être dirigé vers les contremarches. Il est bon également, si possible, de peindre le bord des marches d'une autre couleur que le reste de leur surface. Évitez de mettre sur les planchers et les murs adjacents des motifs susceptibles de causer des étourdissements.

Les escaliers doivent être munis de mains-courantes solidement fixées, sur les deux côtés préférablement. L'épaisseur de la main-courante ne devrait pas dépasser 2 pouces et 1/2, afin que les jeunes enfants et les personnes souffrant d'arthrite puissent la saisir facilement. Les grosses mains-courantes rectangulaires sont peut-être magnifiques, mais il est difficile de s'y agripper. Les mains-courantes devraient aussi être continues, c'est-à-dire qu'elles ne devraient comporter aucun vide qui pourrait empêcher une personne de s'y agripper.

CUISINE

La cuisinière doit être placée de telle façon qu'une porte ne puisse, en s'ouvrant, frapper une casserole dont la poignée dépasse. Si elle est près d'une fenêtre, il faut attacher les rideaux pour les empêcher de venir en contact, sous l'action du vent, avec une plaque chauffante ou une flamme. Il existe aussi le danger que le vent pénétrant par cette fenêtre trop rapprochée vienne à éteindre la flamme d'une cuisinière à gaz, permettant ainsi à celui-ci de se répandre dans la pièce.

Tournez les poignées des casseroles et des poêles à frir hors de la portée des petits touches-à-tout, chaque année, des enfants se brûlent accidentellement en renversant de l'eau chaude ou de l'huile bouillante sur eux.

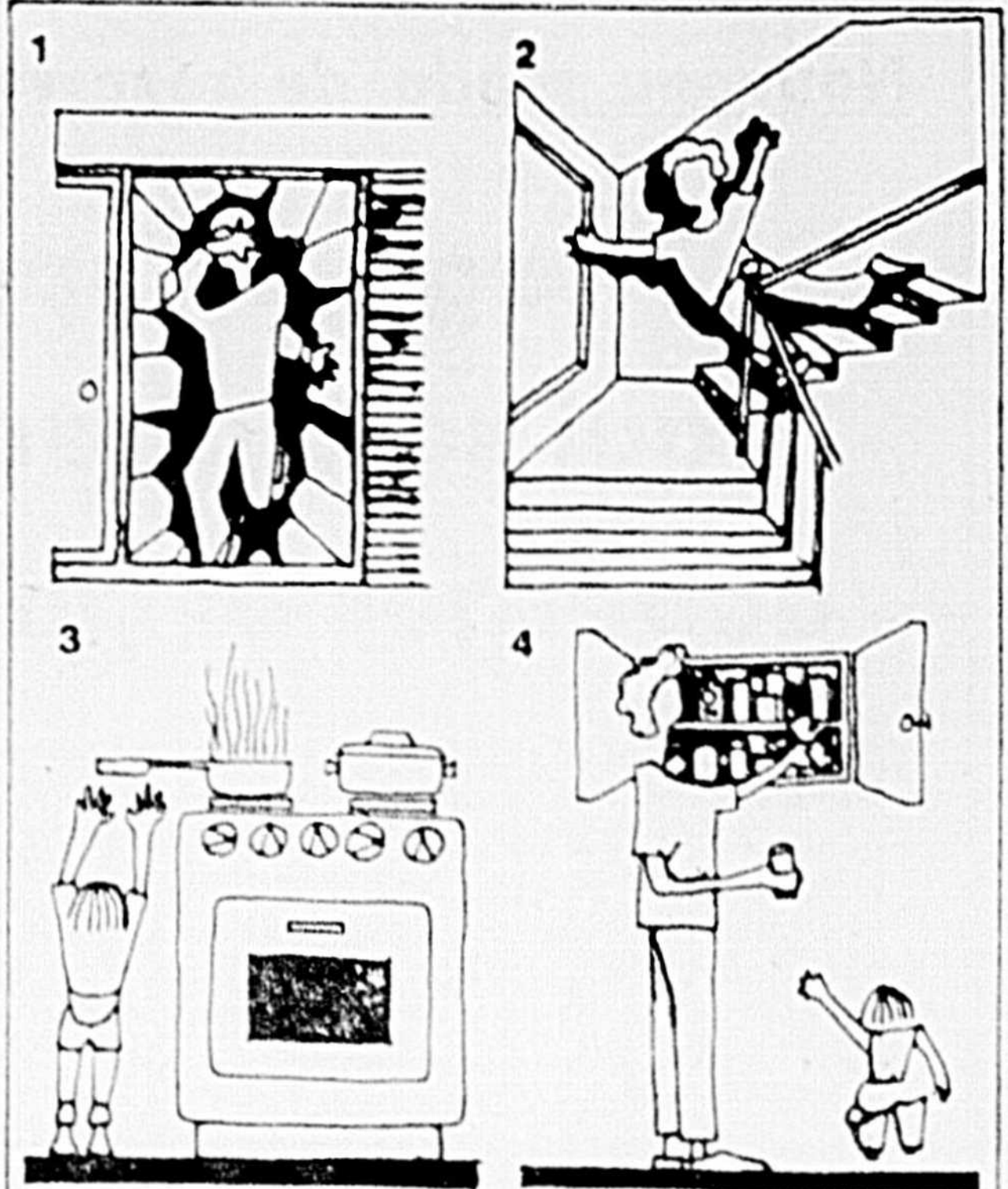
Dans beaucoup de cuisines (et de salles de bain aussi), l'armoire sous l'évier est une source de danger pour les jeunes enfants, parce qu'on y remise savons liquides, détergents, produits détergers et autres matières corrosives et toxiques. Tous ces produits doivent être gardés hors de la portée des enfants.

N'oublions pas que parmi les 45.000 cas d'empoisonnement qui surviennent chaque année au Canada, 60% des victimes ont moins de 5 ans.

SALLE DE BAIN

Il est tout aussi dangereux d'empoisonner dans la salle de bain que dans la cuisine. La pharmacie familiale devrait être munie d'un loquet de sûreté ou, préférablement, ne contenir aucun produit ou remède dangereux. (Même quelques comprimés d'aspirine suffisent à empoisonner un jeune enfant.)

Dans les provinces où le code de la construction permet la pose d'interrupteurs ou de prises de courant électrique dans la salle de bain, on doit les installer de façon à ne pouvoir les atteindre de la baignoire.



Attention à ces dangers à la maison

1. Les portes et les panneaux vitrés. On peut facilement croire que ce sont des ouvertures et se blesser gravement en s'y heurtant. N'utiliser que du verre recuit, lamellaire ou dépoli.
2. Une fenêtre au niveau du plancher au bas d'un escalier. Un solide garde-fou peut empêcher quelqu'un de passer au travers d'une telle fenêtre.
3. Des poignées de casseroles qui dépassent le devant de la cuisinière. Tourner ces poignées du côté du plan de travail de façon que les enfants ne puissent les atteindre et ainsi risquer de se brûler.
4. Les médicaments, les produits de nettoyage, de blanchiment, de polissage. Gardez-les hors de la portée des enfants.

Le fond de la baignoire ne doit pas être glissant: il faut le munir, au besoin, de bandes adhésives antidérapantes ou de tout autre matériel du genre.

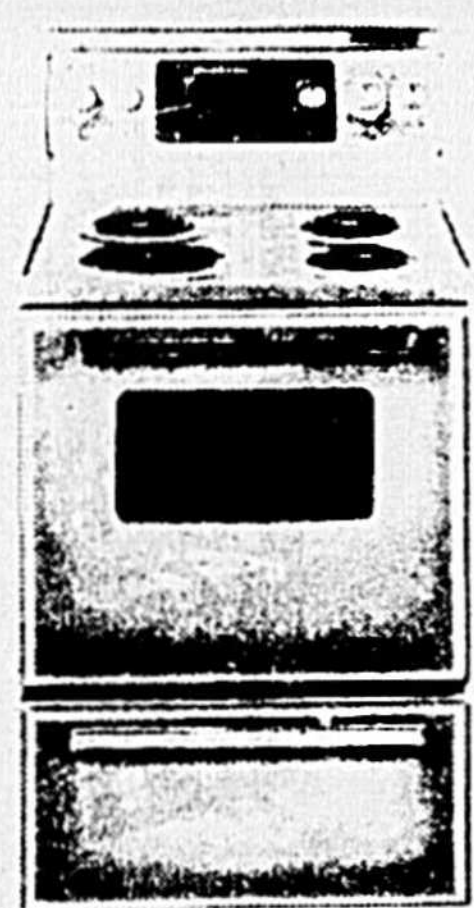
Une publication intitulée "Sécurité au foyer", que distribue la Société centrale d'hypothèques et de logement, donne de nombreux conseils pour rendre son logis plus sûr.

Le grand facteur de sécurité, cependant, réside dans l'attitude de chacun. Aucun dispositif de sécurité et aucune documentation sur le sujet ne pourront jamais remplacer le sens des responsabilités, la prudence et le bon sens.

Le vieux proverbe selon lequel "il vaut mieux prévenir que guérir" est tout aussi vrai aujourd'hui qu'autrefois.

(en collaboration avec la Société centrale d'hypothèque et de logement)

FAUCHER SE CONTINUE ÉPUISEMENT DES "STOCKS"



ENSEMBLE BELANGER

CUISINIÈRE "Châtelet"

large de 24 po.

Modèle BC 24025 — Tableau de commande recouvert email vitrifié. Guide de cuisson, prise pour petits appareils ménagers. Voyants lumineux de contrôle pour la cuisson en surface et au four. Éléments chauffants amovibles. Four doté d'une porte amovible à hublot teinté composé de 3 vitres, et d'un éclairage intérieur. Réchauffage rapide. Deux grilles réglables. Léchefrite et grilloir à thermostat. Tirroir de rangement. Carrosserie blanche.

BAS PRIX DE FAUCHER

\$499



REFRIGÉRATEUR - CONGÉLATEUR

à dégivrage non automatique 11,3 pi3

Modèle BM 1102 — Capacité du compartiment congélateur 49 lb d'aliments congelés, 2 moules à glaçons, plateau à refroidissement. Dans le compartiment réfrigérateur: 3 clayettes et un grand bac à légumes. Contre-porte aménagée: casier à oeufs (cap. 12), compartiment à beurre, 2 balconnets et demi. Porte à joint magnétique tout autour. Carrosserie blanche.

Cuisinière Moffat, modèle MSS3056 autonettoyant

\$449

Mini-laveuse Hoover modèle A-6001

\$299

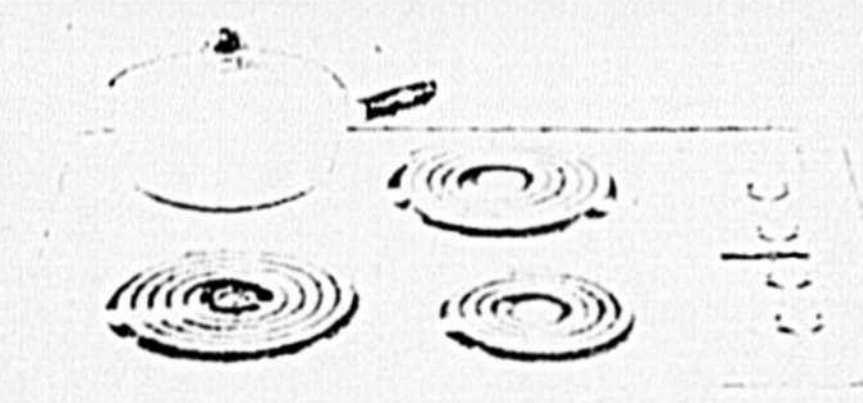


TABLE DE CUISSON INTÉGRÉE

BÉLANGER

Modèle BU 3008N — 4 éléments chauffants amovibles, deux de 6 po. et deux de 8 po. de diamètre, dont un est à chauffage ultra-rapide. Quatre voyants lumineux de contrôle. Trois présentations: or moisson, coquelicot et chrome brossé.

LA PAIRE **\$429**

RABAIS SUPPLÉMENTAIRE DE 3%

accordé aux clients qui emportent leurs achats (à compter de \$100)

Hâtez-vous de venir en profiter car les stocks sont limités.

Nous ne craignons aucune comparaison car nos bas prix sont imbattables.



FOUR ENCASTRÉ

BÉLANGER large de 24 po.

Modèle BO 2408B — Programmeur (horloge et minuterie) permettant de régler automatiquement la mise en route et l'arrêt du four à l'heure choisie. Porte amovible en verre trempé avec hublot panoramique, entourée d'un cadre métallique. Éclairage intérieur. Tournebroche électrique. Deux grilles réglables et amovibles. Léchefrite.

A.G.S. N/B WINDSOR	\$84⁵⁰
RCA 26" CCV 905	\$629⁰⁰
RCA 26" CCV 987	\$629⁰⁰
FLEETWOOD 26" IC 6613	\$599⁰⁰
PHILLIPS 20" 20C 817	\$439⁰⁰
PHILLIPS 14N0 78	\$359⁰⁰
PHILLIPS 26" 26PO 47B	\$599⁰⁰

OCCASIONS HORS PAIR

Chauffe-eau Mark Hot

110 volts, modèle 1.000 watts **\$22⁰⁰**

110 volts, modèle 1.500 watts **\$25⁰⁰**

Colonne filtre Philips

12 tasses, modèle HD 5150 **\$35⁰⁰**

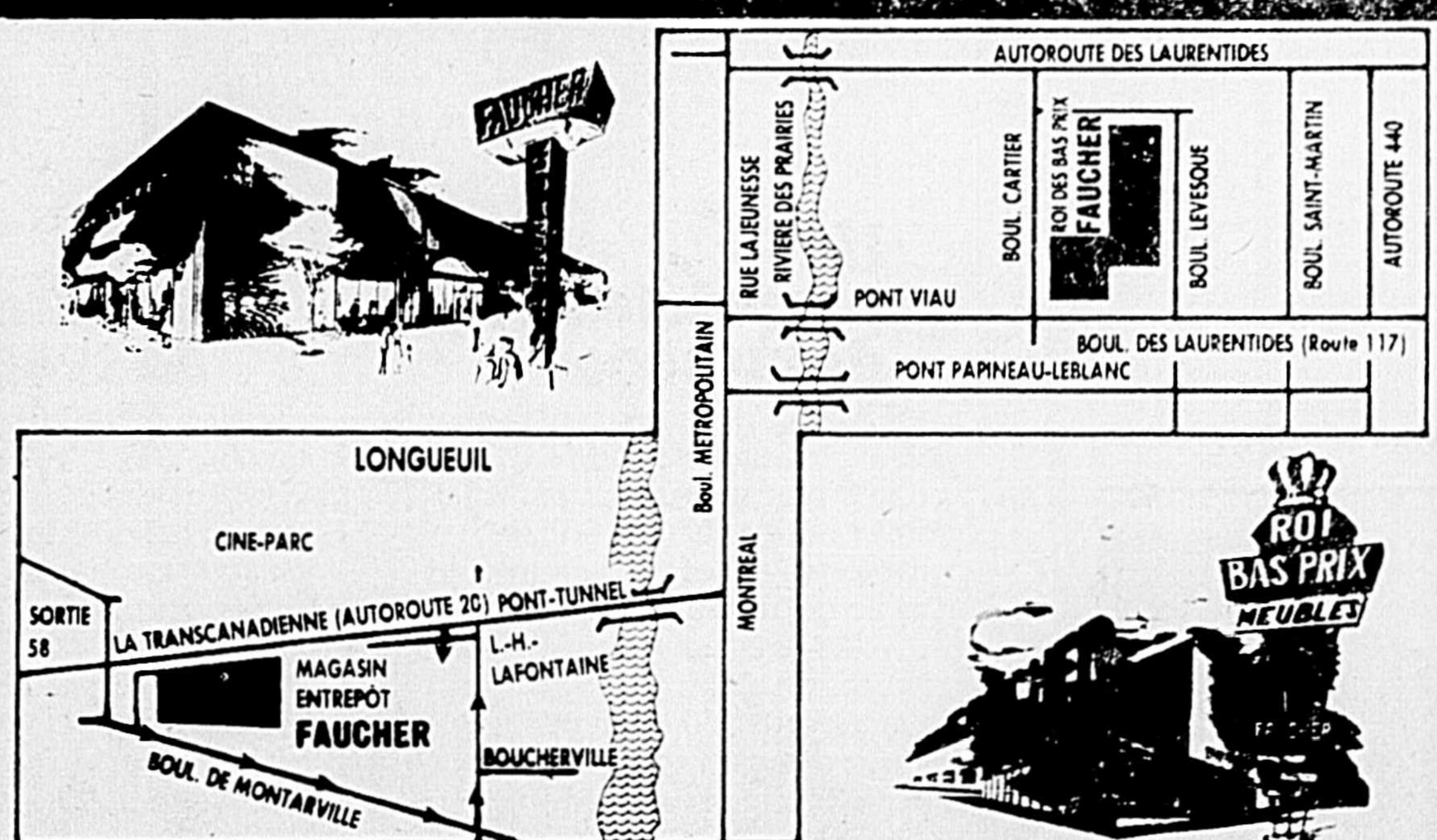
Sèche-cheveux, modèle HD00

1.000 watts **\$29⁰⁰**

For à friser Simba, modèle

CW20 **\$9⁰⁰**

CW50 **\$15⁰⁰**



AUX 2 MAGASINS FAUCHER

1400, boul. MONTARVILLE, BOUCHERVILLE
À 5 minutes du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine.
(Accès par la sortie 58 — direction boul. Montarville — de l'autoroute 20, la Transcanadienne)

Tél.: 655-3630 ou 527-8001

Pour appel interurbain sans frais: 1-800-361-9226

48, boul. des LAURENTIDES, QUARTIER PONT-VAU, LAVAL

Tél.: 384-0590



BIJOUTERIE ROYALE ENRÉ.
Mme M. Coiteux

Spécialité: bagues à diamants, montre Royale
1790 Des Cascades, Saint-Hyacinthe Tél.: 774-6300

Nous avons un assortiment complet de diamants pour vous futurs fiancés.

Une visite réservera le diamant de votre choix.

GRAND SPÉCIAL CETTE SEMAINE
Réduction 20 % à 50 % sur bijoux tels qu'illustrés

Chaines or 10K 1/2 prix **\$10.** et plus
Bouteilles verres transparents avec pépites en or 10K (5 modèles) **\$20.**
Cabochon avec coupe diamant or 10K **\$14.**
PERÇAGE D'OREILLES À 50% DU PRIX RÉGULIER

LA VICTORIEUSE TRIUMPH TR7 SPOKER.

AIR CLIMATISÉ GRATUIT

GARAGE WILFRID MALO ENG.
320 RUE CENTRE, STE-ROSALIE, TÉL.: 799-3267

Nouveau mode de réservations

Tirage au sort des pêcheurs qui séjourneront aux chalets, auberges et pavillons de 6 parcs

Dans le but d'éviter la cohue du début de janvier et l'insatisfaction qui s'en suivait, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a confié à un groupe d'étude le soin de trouver une nouvelle formule de réservations pour la pêche avec séjour aux chalets, auberges et pavillons de 6 parcs et réserves du Québec, soit dans les parcs qui sont le plus en demande.

Pour ces parcs, on aura recours à l'électronique pour établir une liste de 5 000 citoyens qui auront le droit de choisir en priorité leur réservation. Par la suite, à partir du 18 mars, les endroits encore disponibles, s'il en est, seront de nouveau offerts au public par le réseau de réservations téléphoniques de la Direction des parcs. À noter que c'est aussi à partir de cette date qu'on acceptera les demandes de réservations par téléphone pour les autres parcs et réserves.

C'est ainsi que les sportifs, désireux de faire la pêche avec séjour aux établissements du parc des Laurentides ainsi que des réserves Papineau-Labelle, Joliette, Mastigouche, St-Maurice et Portneuf, devront faire parvenir une formule d'inscription avant le 1er novembre. Ces formules seront disponibles aux principaux

bureaux du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche à travers le Québec dès le 1er octobre.

Le tirage aura lieu en circuit fermé, devant témoins, à la fin de l'année et toutes les personnes qui se seront inscrites seront avisées dans les jours qui suivront. De plus, le Bureau des réservations communiquera avec chacun des 5 000 gagnants, dans l'ordre numérique croissant déterminé lors du tirage, et ce, entre le début de janvier et la fin de février.

À partir du 18 mars, les places encore disponibles, s'il en est, de même que les autres services offerts dans ces parcs et réserves, seront mis à la disposition du public via le réseau de réservations téléphoniques de la Direction des parcs.

Egalement, à partir du 18 mars, on commencera à recevoir les demandes de réservations pour tous les autres parcs et réserves (pêche avec séjour ou villégiature). Numéros de téléphone à composer à partir du 18 mars: de Québec: 643-5349; de Montréal: 873-5349. D'ailleurs au Québec (sans frais d'appel): 1-800-5349. De l'extérieur du Québec (frais d'appel): 1-418-5349.



M. et Mme Louis Charbonneau, qui apparaissent au centre de la photo, sont les heureux gagnants d'un voyage à Las Vegas offert par la compagnie Bulova. Outre les gagnants, la photo montre à gauche M. André Boulanger, directeur des ventes pour l'Est et à droite, M. Camille Malenfant, de la compagnie Bulova.

A Saint-Denis

Les paroissiens remercient M. le curé Saint-Pierre

Saint-Denis-sur-Richelieu, 27, (DNC)

Les paroissiens de Saint-Denis ont rendu un vibrant témoignage de reconnaissance au curé Saint-Pierre.

Après la messe chantée de 9 heures 30, le matin du 25 septembre, les paroissiens réunis en grand nombre à l'église ont rendu un dernier adieu à M. l'abbé J. A. Saint-Pierre qui quittera définitivement la paroisse aujourd'hui 28 septembre, à cause de son état de santé, (suite à une attaque de paralysie survenue le 16 janvier dernier.)

M. Pierre Pétrin, notaire, a lu une adresse relatant les principaux événements qui se sont déroulés au cours des six années que M. l'abbé Saint-Pierre a passées à Saint-Denis.

Arrivé en juillet, 1971, l'abbé Saint-Pierre s'est illustré dans plusieurs

domaines et a donné de son cœur et son zèle à la paroisse. Il n'hésita pas à apporter le réconfort et le soutien aux malades lors de nombreuses visites qu'il fit. Il aimait rencontrer les enfants et les institutrices dans les écoles.

Au cours de ses visites paroissiales, tous étaient fiers de le rencontrer et d'être encouragés par de bons mots.

La dette de \$56,000 est entièrement éteinte grâce à son dévouement et à sa générosité.

Merci à Mlle Rose Boisclair, ménagère au presbytère, pour tout le travail qu'elle a accompli lors de l'hospitalisation et la convalescence de M. l'abbé Saint-Pierre l'hiver dernier.

MM les marguilliers présenteront à M. le curé une bourse substantielle de un peu plus de trois mille dollars en gage d'appréciation.

Puisque M. le curé Saint-Pierre ne s'éloigne pas beaucoup de Saint-Denis, les paroissiens l'invitent à venir les rencontrer le plus souvent possible, ce qui leur fera grandement plaisir.

En réponse à l'adresse de M. Pétrin, M. l'abbé Saint-Pierre remercia tous les paroissiens sans exception, jeunes et vieux, en des termes bien touchants, pour tout ce qu'il a reçu des gens de Saint-Denis.

"C'est un hommage à toute la paroisse, dit-il, je garderai de vous tous un excellent souvenir et je vous demanderais de m'aider de vos prières dans mon nouvel apostolat: aumônier chez les religieuses de Saint-Joseph, à Saint-Ours.

M. l'abbé Claude Léveillé, curé de Saint-Marcel, remplacera M. l'abbé Saint-Pierre à Saint-Denis. Les paroissiens lui souhaitent la plus cordiale bienvenue.

Des cours de ballet à compter du 7 octobre

Mlle Lise Lanoue, de Saint-Hyacinthe, dispensera des cours de ballet classique à tous les jeunes intéressés qui fréquentent le milieu scolaire au niveau élémentaire dès le vendredi 7 octobre.

Après avoir fait six années de ballet, Mlle Lanoue a obtenu une bourse de Grands Ballets canadiens afin de se perfectionner à l'intérieur d'un cadre professionnel. Elle a suivi les cours offerts par les Grands Ballets canadiens durant une année scolaire, à raison de 2 heures et demi par jour. À l'intérieur de sa grille de cours, s'inscrivaient la théorie, l'analyse, la démonstration des figures de danse, des pas, des chorégraphies, la pantomime (langage de la

danse) et la danse de caractère.

Une blessure au genou a empêché Mlle Lanoue de réaliser un rêve qu'elle convoitait: devenir danseuse. C'est son amour pour la danse qui l'incite aujourd'hui à partager la technique acquise.

De préférence, le candidat qui veut s'inscrire aux cours dispensés par Lise Lanoue doit fréquenter le niveau élémentaire. S'il le désire et s'il remplit les normes exigées par les Grands Ballets canadiens, le candidat pourra obtenir

une bourse.

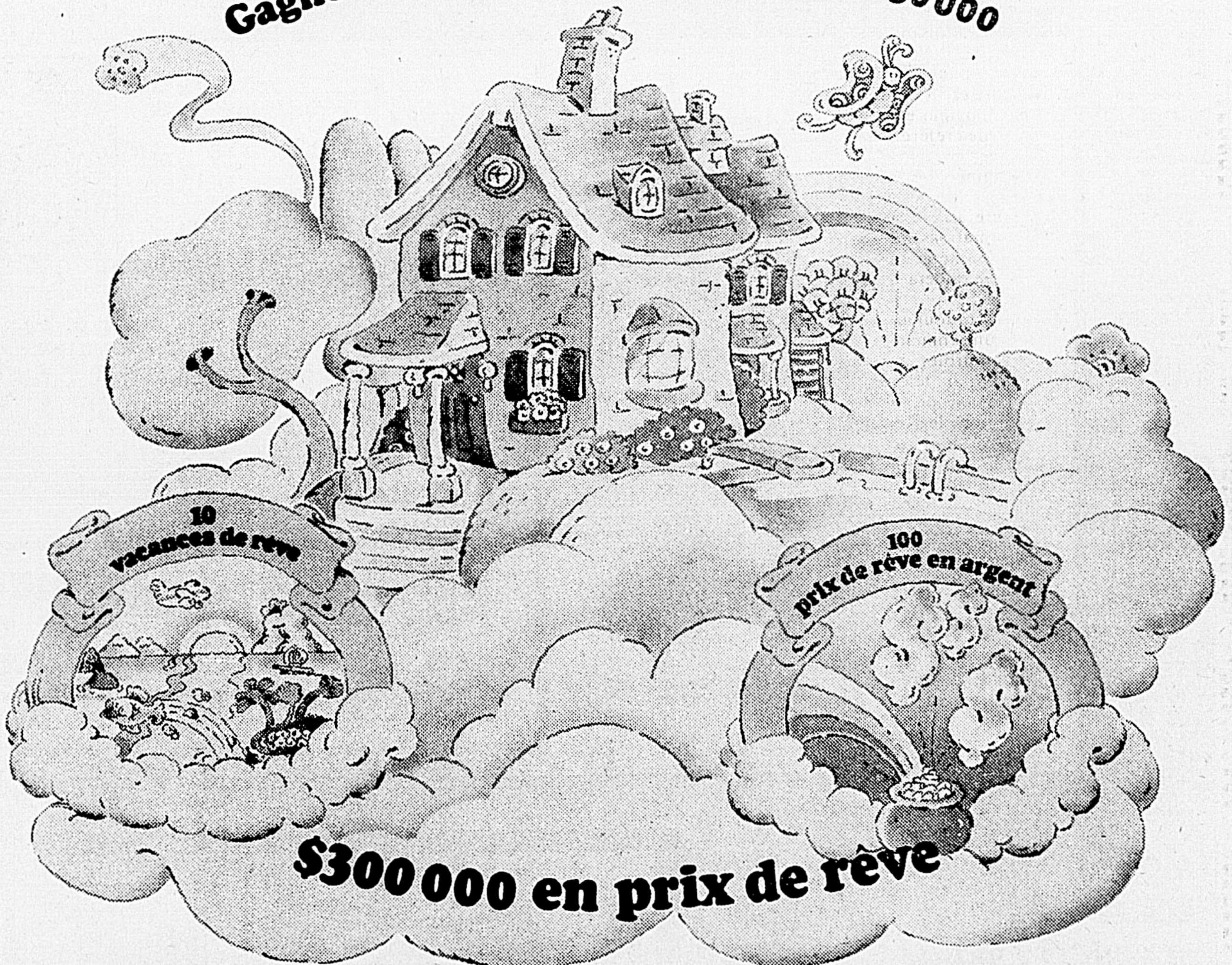
Une attention spéciale est accordée aux jeunes garçons aimant la danse classique.

Les cours débiteront le vendredi 7 octobre et les candidats auront droit à un prix spécial d'ouverture.

Pour informations et inscriptions, il faut composer le numéro suivant: 773-0438 ou se rendre à l'école Girouard, 250, rue Mondor à Saint-Hyacinthe les vendredis 23 et 30 septembre, de 17 heures à 21 heures.

Epargnez et participez au tirage de la Banque de Montréal

Gagnez une propriété de rêve de \$150 000



**Une
propriété de rêve
de \$150 000**

Epargnez et participez au tirage de rêve de la Banque de Montréal. Vous ferez d'une pierre deux coups. Vous économiserez en vue de réaliser vos propres rêves et vous courrez la chance de gagner une propriété de rêve, des vacances de rêve ou des prix de rêve en argent.

Pour chaque \$50 que vous déposerez dans un compte personnel d'épargne ou de chèques à la Banque de Montréal, à partir de maintenant et jusqu'au 2 décembre 1977, vous recevrez un bon de participation pour le tirage de rêve. À la fin du concours, 111 noms gagnants seront tirés.



**Dix
vacances de rêve
de \$5 000**

Tout ce qu'il vous faut, c'est un compte à la Banque de Montréal. Ouvrez-en un et épargnez chez nous. Si vous avez déjà un compte, continuez à épargner régulièrement. Vous pourriez gagner beaucoup.

Pensez-y. Gagnez \$150 000 pour construire la propriété de vos rêves. Il y a aussi \$150 000 en prix; dix prix-vacances à Londres, en Méditerranée, à Rio,



**Cent
prix de rêve
de \$1000**

en Orient ou à Tahiti (ou l'équivalent, \$5 000 en argent), et cent prix de \$1 000 chacun en argent pour vous aider à réaliser certains de vos rêves.

Vous épargnez sans doute dans le moment. Pourquoi ne pas le faire à la Banque de Montréal? En plus des avantages courants de nos comptes d'épargne et de chèques, vous avez la chance de gagner un prix de rêve. Faites d'une pierre deux coups. Ouvrez votre compte aujourd'hui.

*Vous trouverez tous les détails de ce concours dans les prospectus de la Banque de Montréal. Afin de se mériter leur prix, les gagnants devront répondre correctement et dans un temps limité à une question d'habileté mathématique.



La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

**Daniel
Sylvestre, c.a.**
Évaluateur agréé
**99-S, Boul.
Des Hauts-Bois
Sainte-Julie
de Verchères
tél. 649-3090**



Société Canadienne du Cancer

AGRICULTURE

Deux concours pour les futurs agriculteurs

Vous songez à vous établir en agriculture? Si oui, le Service de la relève agricole du ministère de l'Agriculture du Québec (MAQ) vous invite à participer à deux concours. Tout en contribuant à mieux préparer votre établissement sur une ferme, ces concours vous donnent la chance de

gagner de nombreux prix. **LA V'LA TA CHANCE!**

Selon le moment où vous comptez vous établir, vous vous inscrivez à l'un ou l'autre des concours: si votre établissement doit se faire dans les deux prochaines années (1978-1979), le MAQ vous propose de monter votre

dossier d'établissement en participant au concours "Mon dossier d'établissement 1978". Les intéressés n'ont qu'à compléter la formule d'inscription disponible dans les bureaux régionaux et locaux du MAQ et la retourner avant le 1er février 1978 à leur bureau régional. Parmi les prix en jeu,

notons que le meilleur de chaque région méritera un stage de trois semaines en France, en plus de représenter sa région à la phase provinciale du concours. A cette dernière phase, les trois premiers lauréats recevront \$200 et une distinction honorifique spéciale, tandis que les autres se partageront

des montants de \$150 et \$100 selon les points obtenus.

UNE EXPERIENCE A TENTER

Toutefois, si vous ne prévoyez pas vous établir avant 1980, on vous suggère alors de participer

au concours "Etude en groupe d'une ferme 1978". Les jeunes garçons et filles intéressés doivent se regrouper en équipe de 5 à 12 participants et faire l'étude d'une exploitation agricole de leur région. Mais auparavant, il faut remplir la formule d'inscription disponible dans les bureaux régionaux et locaux du MAQ et la retourner pour le 1er décembre 1977. Après acceptation du projet d'étude, le MAQ accorde une aide financière cou-

vrant les dépenses encourues pour la réalisation du travail.

Un premier classement déterminera les meilleurs travaux au niveau de chaque région. En plus de participer à la phase provinciale du concours, le groupe classe premier dans sa région recevra \$200 en prix, tandis que ceux classes deuxième et troisième recevront respectivement \$150 et \$100. Au niveau provincial, les groupes classes premier, deuxième et troi-

sième recevront \$300, \$200 et \$100 en prix. Tous les autres groupes recevront \$50.

Enfin, votre participation à ces concours vous permettra de bénéficier des conseils des spécialistes du ministère. Si cela vous intéresse, vous pouvez obtenir les formules d'inscription et de plus amples renseignements auprès des conseillers régionaux de la relève agricole, ou encore en consultant les agronomes des bureaux locaux du MAQ.

Pour la stabilisation des revenus dans les cultures commerciales

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration, la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec a redemandé auprès du Ministère de l'Agriculture du Québec, l'honorable Jean Garon, l'instauration d'un régime de stabilisation des revenus agricoles pour les producteurs de maïs-grain, de blé, d'avoine, d'orge et de luzerne déshydratée.

La résolution de la Fédération mentionne que cette demande a d'abord

été adressée à la Commission Administrative des Régimes d'Assurance-Stabilisation des Revenus Agricoles au cours des mois d'août et de décembre 1976.

Devant la perspective de bas prix pour les grains pour la campagne agricole 1977, la Fédération estime que c'est un moyen de permettre aux producteurs de continuer à produire. Une étude de la situation des prix, à travers l'Amérique du Nord et les prévisions de récolte, indique qu'à moins d'une ac-

tion de la part des gouvernements, les producteurs du Québec seront confrontés avec une année plutôt difficile et tout indique que les prix du marché seront inférieurs aux coûts de production.

Les autres raisons invoquées par la Fédération pour faire sa requête sont:

1° le développement qu'ont connu ces productions au cours des dernières années et les possibilités d'augmenter l'autosuffisance au Québec afin d'être moins dépendant des sources d'approvisionnement extérieures du Québec;

2° la dépendance totale et entière des productions

du Québec, des prix du maïs pratiqués par les États-Unis et des politiques de prix de la Commission Canadienne des Grains en ce qui concerne l'orge, le blé et l'avoine;

3° les besoins des producteurs d'animaux et volailles du Québec en grain d'alimentation;

4° le fait que la loi de stabilisation des revenus agricoles permet une intervention structurée et à long terme de la part du gouvernement québécois;

5° ces productions sont liées au sol québécois et permettent l'utilisation de ressources agraires qui autrement, seraient sous utilisées.

La Fédération s'attend

d'être consultée bientôt et a demandé une rencontre avec les autorités du Ministère de l'Agriculture du Québec sur le sujet.

L'application d'un régime d'assurance-stabilisation des revenus est basée sur les coûts de production et exige une contribution de la part du producteur. Pour chaque dollar que le producteur verse dans la caisse, l'État en verse deux.

En plus, la Fédération a élaboré un programme d'activités qui aura comme base la consultation de ses membres et d'interventions destinées à promouvoir et encourager la production des grains au Québec.

Journée provinciale des sociétés d'horticulture

En collaboration avec la Société d'horticulture de Lévis, le ministère de l'Agriculture du Québec invite les membres des sociétés d'horticulture et des cercles horticoles à une journée d'information provinciale.

Le 8 octobre prochain, à la salle de l'Assurance-Vie Desjardins, 200 rue des Commissaires à Lévis, se dérouleront différentes séances d'information de même que des activités intéressantes pour les membres. Des 9 heures, des spécialistes seront sur

place pour dispenser leurs conseils sur des sujets pertinents comme les fleurs coupées, les potées fleuries et les plantes vertes. On parlera de plus du fameux jardin pédagogique de l'Université Laval. Des spécialistes comme M. Roland Gilbert, chef de la section d'horticulture au Service des productions végétales au ministère de l'Agriculture, et le Dr Marc Trudel, de l'Université Laval, livreront des conseils précieux. Les membres et présidents des sociétés d'horticulture aur-

ont, en particulier, l'occasion de participer au cours de cette journée, à un forum où chacun pourra exprimer ses idées et demandes aux représentants du ministère de l'Agriculture.

Les participants pourront également rencontrer le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, qui viendra se rendre compte du travail accompli par les sociétés d'horticulture et qui recueillera les besoins formulés par les membres.

Voilà donc un rendez-vous à ne pas manquer!

Cours d'initiation à la gestion

Pour vous, chez vous, Télé-université en collaboration avec le Service de la relève agricole du ministère de l'Agriculture du Québec, organise un cours d'initiation à la gestion.

Aucun préalable, sauf votre désir d'évoluer avec le maximum d'aisance dans le milieu agricole. Aucune barrière géographique: où que vous habitez au Québec, Télé-université vous rejoint. Mais pas nécessairement en utilisant la télévision; dans le nom télé-université, "télé" veut dire "à distance", comme dans télé-phonie, télé-siège...

Aisément, vous recueillerez des outils durables en compagnie de votre animateur et des guides de travail et documents de référence expédiés chez-vous. De plus, ce cours, d'une durée approximative de six semaines, vous donne droit à un crédit.

Apprendre à gérer votre affaire sera facile car vous acquerrez des informations de base et des notions essentielles à une saine gestion. Ce cours, qui se veut pratique, vous aidera à devenir un meilleur exploitant agricole.

N'oubliez pas que l'on sera toujours prêt à vous aider. En tout temps, un animateur de votre milieu demeurera disponible; vous pourrez facilement le rejoindre par téléphone et le rencontrer au cours de réunions de groupe.

Date limite d'inscription le 1er novembre. Dites-le à vos amis. Regroupez-vous. Renseignez-vous sans tarder auprès de votre conseiller en relève agricole du bureau régional d'Agriculture-Québec.



Vos yeux sont importants. Portez un masque ou des verres protecteurs lorsque vous vous adonnez à un travail ou à un sport dangereux.



APPRENEZ À VOUS RELAXER SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

A. DESLANDES
HYPNOLOGUE

Tabagisme
Alcool
Dépendance
Obésité
Insomnie
Habitude
et autres...

Pour rendez-vous, téléphonez les:
Lundi
Mercc. de 9 hres à midi
Vend...

BELOEIL
(514) 464-2499

Signalez: 774-1661 - 773-0724

Snack Bar Express

BUFFETS FROIDS ET BAR-B-Q.
POUR VOS RÉCEPTIONS

MICHEL MALO, prop.

7850, Des Cascades
St-Hyacinthe, Qué.

MARDI LE 4 OCTOBRE
SEAU À PRIX SPÉCIAL

Une offre du Colonel pour vous aider à combattre l'inflation.
Pour nourrir de 5 à 7 personnes.

\$5.00

La Villa du Poulet.



chaussures

mon pays, c'est l'hiver

MARC GUERTIN, 470, RUE MONDOR, 774-6919

Au Domaine du lac Huron:

Un développement domiciliaire en accord avec la nature...

En inaugurant sa propre usine d'épuration des eaux, le Domaine du Lac Huron a marqué une étape de plus vers le but ultime qu'il s'est fixé, soit de créer un habitat qui se marie bien avec la nature et au sein duquel l'homme pourra évoluer en harmonie avec ce qui l'entoure.

Pour la région métropo-

mise en marche aujourd'hui règle le problème de la disposition des effluents dans le respect total de l'environnement. L'installation pourra permettre le traitement quotidien d'environ 150.000 gallons d'eaux usées, soit le débit calculé pour l'ensemble du développement qui comptera, d'ici 1981, un total de 400 maisons.

des villes, en raison des coûts astronomiques qu'a atteints la construction ces dernières années, la maison mobile s'offre désormais comme l'une des solutions au problème du logement des jeunes familles, problème qui devient de plus en plus aigu dans les centres fortement urbanisés.

L'industrie canadienne

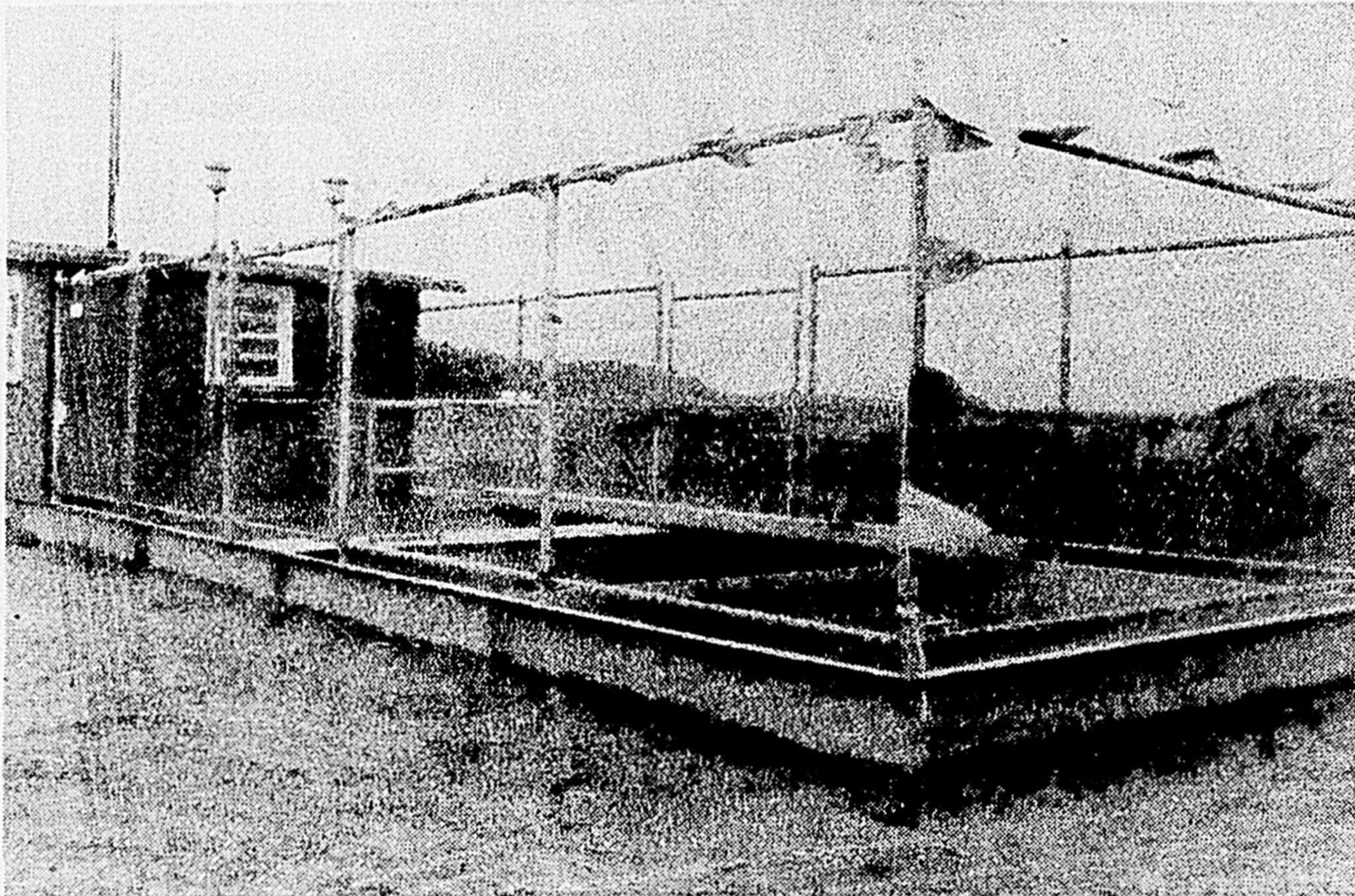
de la maison mobile a connu un essor considérable au cours de la décennie allant de 1963 à 1973, passant de 3.000 unités produites à quelque 26.000 par an. Selon le Financial Post, cette industrie aurait connu un développement encore plus fantastique au cours des dernières années.

Ce mode d'habitation

attire l'attention des autorités gouvernementales et la Société centrale d'hypothèques et de logements accepte de plus en plus le financement des projets sérieux et répondant à un besoin essentiel de la population, soit celui de se loger convenablement et au meilleur coût possible. Le problème majeur de ce que l'on a appelé les "parcs de roulottes" a été jusqu'à ce jour la piètre qualité de l'environnement. C'est à ce problème que le Domaine du lac Huron s'est attaqué en priorité en planifiant son installation avec l'aide de conseillers en génie, en architecture et en urbanisation.

Plus qu'un "parc de roulottes", c'est un secteur de maisons mobiles conçu à la fois en fonction de la nature et des besoins de l'homme que le Domaine du lac Huron offre à ses nouveaux résidents. C'est un nouveau mode de vie, emballant dans un décor pittoresque et, surtout, "accessible". Réaliser son rêve de devenir propriétaire de son petit coin tranquille, en plein bois, près d'un lac et de toutes les commodités peut ne coûter qu'entre \$12.000 et \$25.000 avec des taxes municipales et scolaires aussi basses que \$235, par an.

Le 19 septembre 1977



Les bassins en plein air...

litaine de Montréal, il s'agit d'un premier secteur, dont l'urbanisation est axée sur le concept de la maison mobile, à être doté d'un tel équipement, les autres développements du genre étant, généralement, soit reliés à un service d'égouts municipal, soit équipés de la sempiternelle fosse sceptique qui ne fait que retarder l'échéance des problèmes créés à l'environnement.

Érigé sur le site d'une érablière et jouissant dans son voisinage de la présence d'un lac naturel entouré de 1.200 pieds de plage sablonneuse et qui est alimenté par un ruisseau et une source d'eau minérale, le Domaine du lac Huron a été conçu de façon à ne rien gaspiller de ces éléments naturels.

Les seuls arbres qui ont été sacrifiés (avec énormément de regrets) sont ceux qui se trouvaient sur le site de l'érection des maisons ou sur l'emprise des rues, que l'on a planifié de façon à rendre le secteur facilement accessible.

La mise en place de fosses sceptiques a été étudiée et rejetée parce qu'il aurait fallu sacrifier le décor naturel en forçant l'abattage massif d'arbres adultes constituant un sac volontaire et inacceptable de l'environnement naturel.

L'usine d'épuration

Les Services de protection de l'environnement du Québec ont donné leur accord à la construction de cette usine qui, au départ, servira les quelques 85 familles installées dans le Domaine, dont le président de la compagnie Domaine du lac Huron Inc., M. Pamphile Rodrigue, qui n'a pu résister au charme du secteur dont il s'est fait le promoteur.

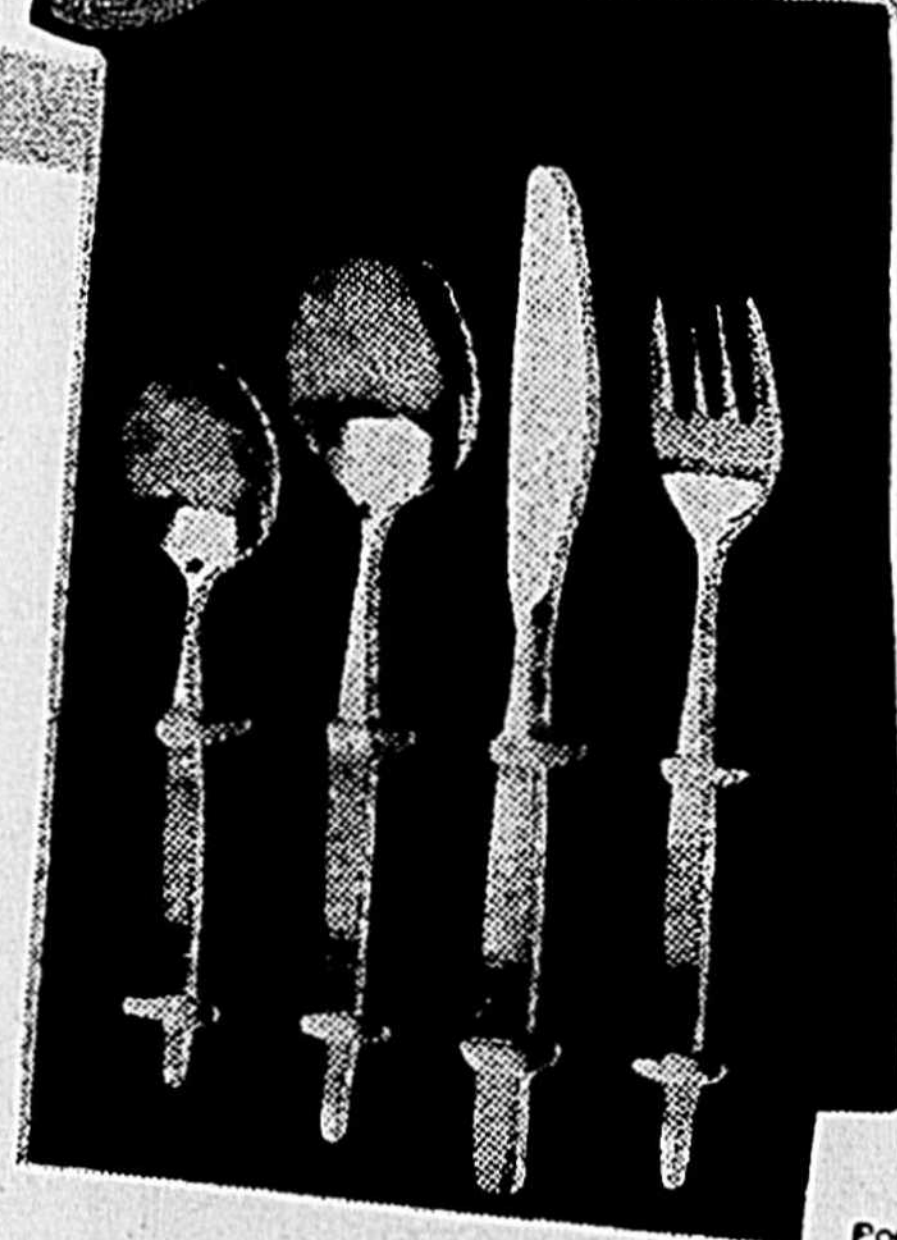
En plus de son usine d'épuration des eaux, le Domaine du lac Huron est le maître-d'œuvre de son service d'aqueduc et d'égouts, de même que de la construction de ses rues. Il pourvoit également à l'éclairage du secteur par la mise en place de lampadaires décoratifs.

Prenant en mains la construction de tous les services, le Domaine du lac Huron s'assure d'une certaine homogénéité dans la conception globale du secteur, tout en soustrayant ses résidents à l'onéreuse taxe d'améliorations locales et en s'assurant de la qualité de vie qu'on y retrouvera.

UNE SOLUTION AU PROBLÈME DU LOGEMENT

Si le petit bungalow de banlieue semble être devenu un rêve chimérique pour une grande majorité de la population

Offre extraordinaire



Pour vous, ce magnifique couvert de 4 pièces (couteau, fourchette, cuillère, et cuillère à café) offerts gratuitement.

Un couvert de 4 pièces en acier inoxydable "Rose d'Amsterdam"

Pour le recevoir, il suffit d'envoyer un dessus de boîte de détergent à lessive Ajax, n'importe quel format, plus 50¢ seulement pour frais de port et d'emballage.



un bon détergent et plus

Le détergent à lessive Ajax a fait ses preuves depuis longtemps. Il nettoie votre linge à fond... il maintient la salubrité. Et maintenant, Ajax vous offre la magnifique cutellerie

"Rose d'Amsterdam"

Collectionnez un service complet

Chaque boîte de détergent à lessive Ajax contient une pièce de cutellerie "Rose d'Amsterdam": le couteau ou la cuillère à soupe dans le format de 64 oz, la fourchette ou la cuillère à thé dans le format de 32 oz.

Conçue et fabriquée par Amefa en Hollande, cette cutellerie en acier inoxydable solide présente un motif "rose" fort élégant.

Commencez tout de suite votre collection "Rose d'Amsterdam" avec un premier couvert de quatre pièces — une offre spéciale Ajax.



Utilisez le coupon ci-dessous pour commander votre couvert de 4 pièces "Rose d'Amsterdam".



OUI, je veux recevoir un couvert de 4 pièces en acier inoxydable "Rose d'Amsterdam". J'inclus un dessus de boîte de détergent à lessive Ajax plus 50¢ pour les frais de port et d'emballage.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____

Envoyez le tout à Coutellerie Ajax, C.P. 339, Port Credit, Ontario L5G 4L9. Une seule offre par famille. Délai de livraison: 4 semaines. Cette offre prend fin le 30 novembre 1977, le cachet postal faisant foi.

LA PLANCHE DE SALUT S.P.M.

La planche S.P.M. vous sauvera.

• temps • argent • désagréments

Faites votre comptabilité en trois fois moins de temps.

Éliminez les erreurs de transcription grâce au système "Une écriture" de S.P.M.

Invitez notre représentant à vous en faire la démonstration

J'aimerais avoir plus d'informations sur le système "Une écriture" de S.P.M.

Nom _____ Titre _____

Firme _____

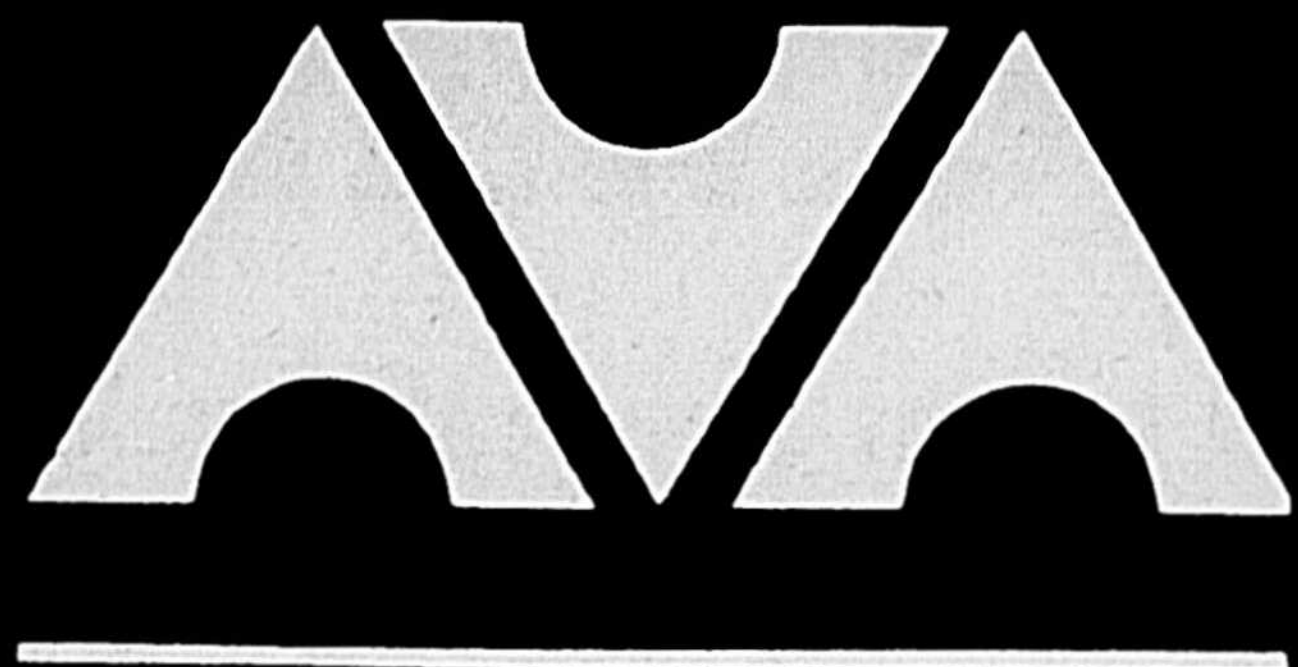
Adresse _____

Code postal _____ Tél. _____

SYSTÈME PROVINCIAL (MONTREAL) LTÉE

C.P. 953, succursale postale A, Montréal, H3C 2H6

Tél. (514) 845-7312



cette semaine...

aux vraies aubaines vous fera
économiser jusqu'à

\$8⁷¹

• Prix en vigueur jusqu'au samedi 1er octobre 1977

• Nous nous réservons le droit de limiter les quantités

POIS VERTS

PROVIPRIX
Grosseurs variées

bte
19 oz

4/99¢

DETERGENT

LIQUIDE
MIR
bout.
Pqt de
2 x 24 oz

87¢

CONFITURES

FRAISES
DORA
pot
24 oz

87¢

EAU DE JAVEL

CONCENTREE
PROVIGO
cont.
128 oz

67¢

ESSUIE-TOUT

SCOTT
Couleurs variées
pqt
2 rl.

88¢

DETERSIF A LESSIVE

ARCTIC
POWER
bte
5 lb

\$1.96

aubaines

FARINE

TOUT USAGE
PURITY
(incluant 1 lb gratuite)

Sac
8 lb

99¢

KETCHUP

AUX TOMATES
HEINZ

bout.
20 oz

69¢

JUS

DE TOMATES
HEINZ

Bte
20 oz

4/99¢

EAU

MINERALE
MONTCLAIR

bout.
30 oz

3/99¢

BOISSON

CHOCOLAT
NESTLE
QUIK

Bte
2 lb

\$1.89

CAFE MOULU

CHASE & SANBORN

Sac 1 lb

\$3.69

MARGARINE

MOLLE
CREMEX
400 gr.

55¢

FRÖMAGE

MOZARELLA
REGINA
12 oz

\$1.53

FROMAGE

VELVEETA
KRAFT
Pqt 2 lb

\$2.69

PIZZA

DE LUXE
4x5 GUSTO
24 oz

\$2.51

BISCUIT DAVID

FEUILLE D'ERABLE
COCO SANDWICH
Sac 450 gr.

89¢

GATEAUX JOE LOUIS

PAPILLON-CARAMEL
VACHON
Bte de 8's

99¢

aubaines

VARIETE "ICEBERG"
Imp. de Calif.
Canada no 1
Gr. 24

LAITUE

EN
POMME

39¢

POIRES

VARIETE
"BARTLETT"
Imp. de Colombie-
Britannique
Canada no 1
Gr. 135

33¢

CELERI

FRAIS

Culture du
Québec no 1
Gr. 24

29¢

OIGNONS JAUNES

Culture du Québec no 1

SAC 5 lb

69¢

SERVICE DE VAISSELLE GRATUIT

EN ÉCHANGE DE VOS REÇUS DE CAISSE

Collectionnez \$199 de reçus de caisse et échangez-les contre un couvert de 4 pièces

Prenez aussi autant de couverts que vous le désirez pendant que cette offre spéciale est en vigueur.

Doverstone
Fine poterie anglaise

Ce que vous avez à faire:
1. Présenter un des reçus exigés.
2. Collectionner les reçus de caisse pour le montant indiqué.
3. Échanger les reçus contre un couvert en fine poterie anglaise.
Les couverts sont disponibles à tous les comptoirs de caisse.



aubaines

BIFTECK

DE RONDE

TRANCHE ENTIERE
BOEUF CANADA CATEGORIE "A"

\$1.07

LB

ROTI DE

CROUPE
DE BOEUF
PARTIE DU BAS
OU DU SILVERSIDE
CANADA
CATEGORIE "A"

\$1.07

LB

ROTI DE POINTE

SURLONGE
DE BOEUF
CANADA
CATEGORIE "A"

\$1.67

LB

BOEUF HACHE

MAIGRE

\$1.39

LB

SUPERMARCHÉ D'ESCOMPTES



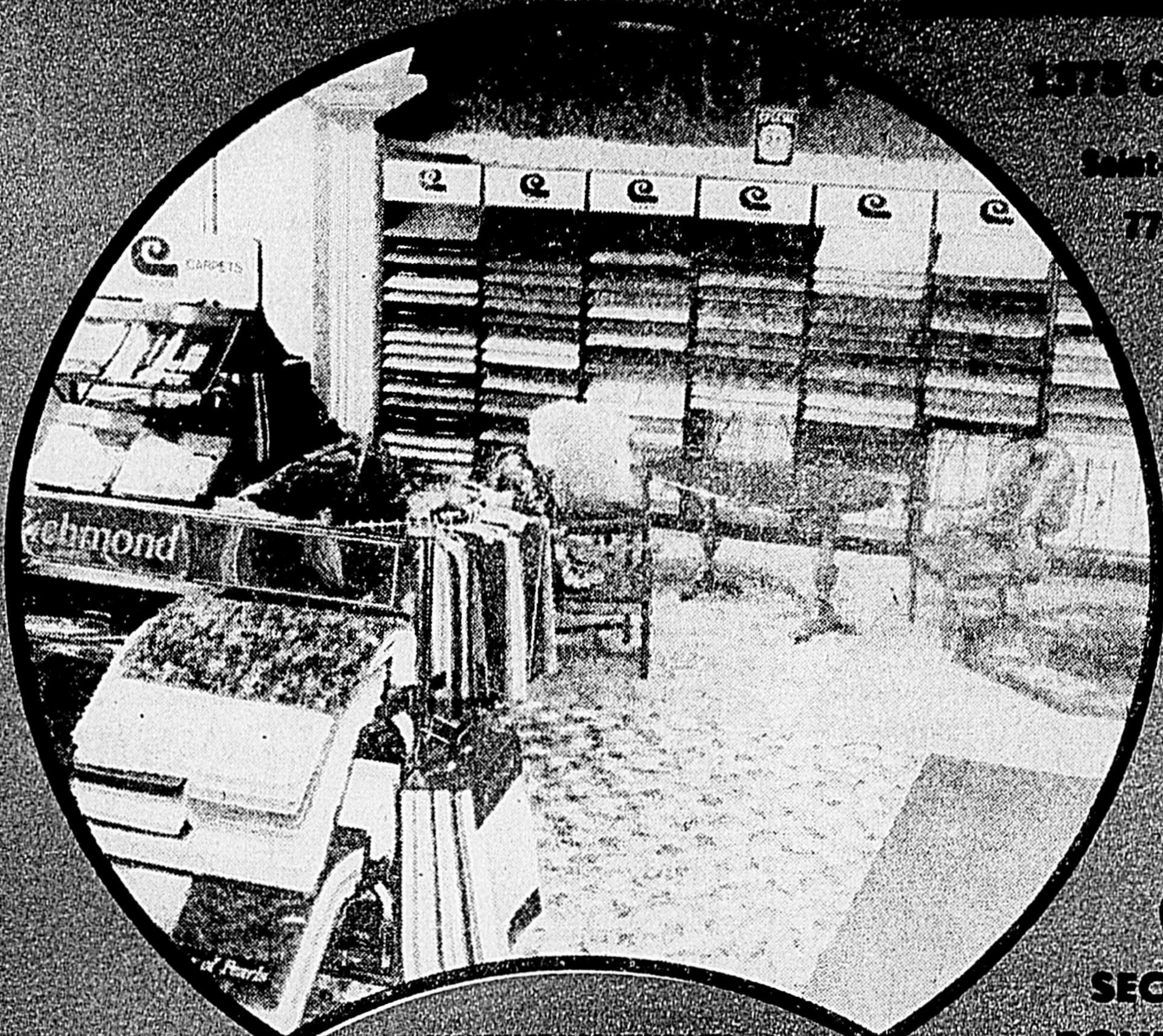
aux vraies aubaines

**2235 BOUL. CASAVANT
ST-HYACINTHE**

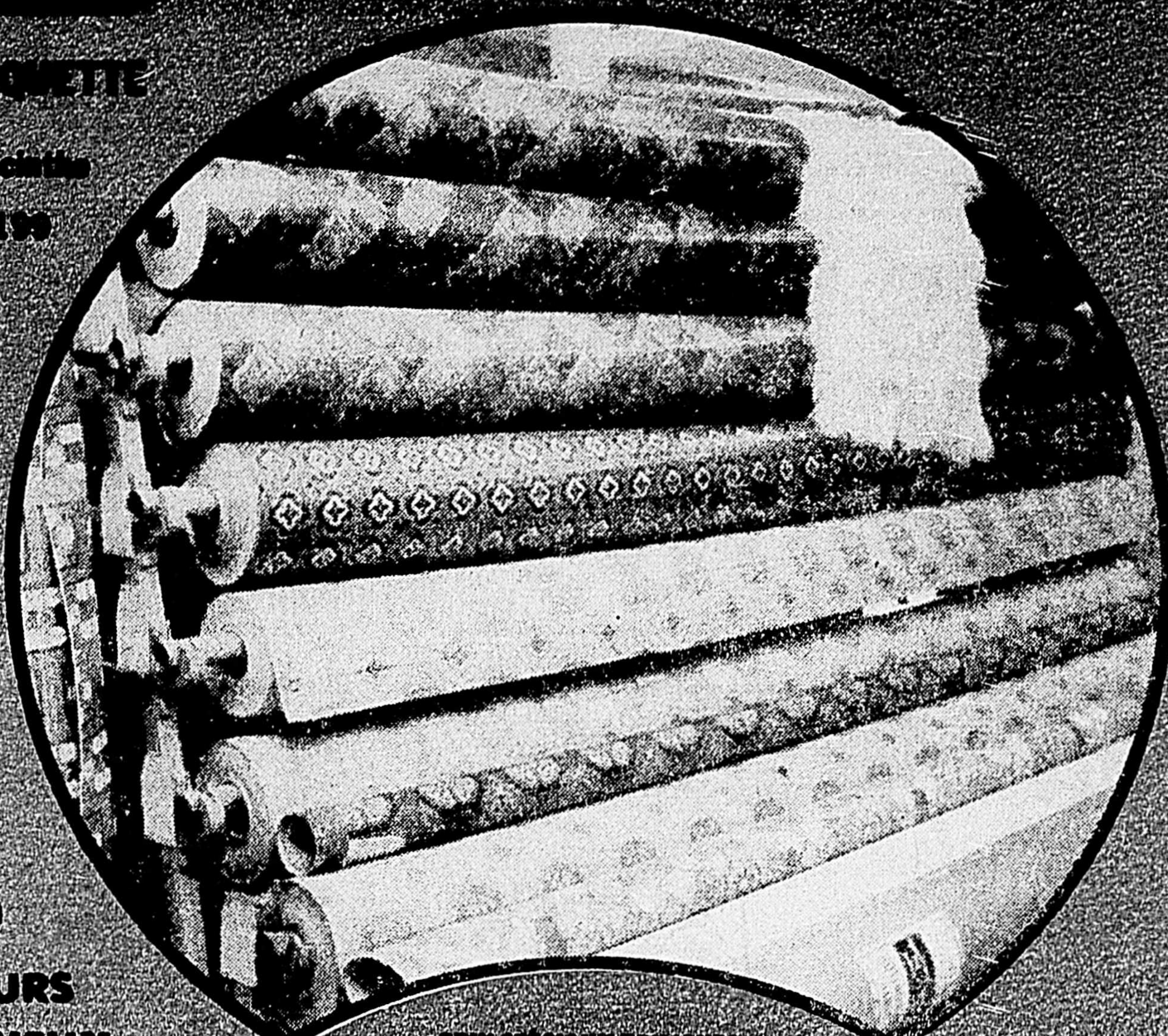
PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 1er OCTOBRE 1977
NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

* LE MONTANT DE L'ÉCONOMIE EST BASÉ SUR LE PRIX UNITAIRE DE CHACUN DES PRODUITS ANNONCÉS.

FILS D'INDUSTRIE **SAINT-HYACINTHE** **1575 CROQUETTE** **SAINT-HYACINTHE** **773-1199**

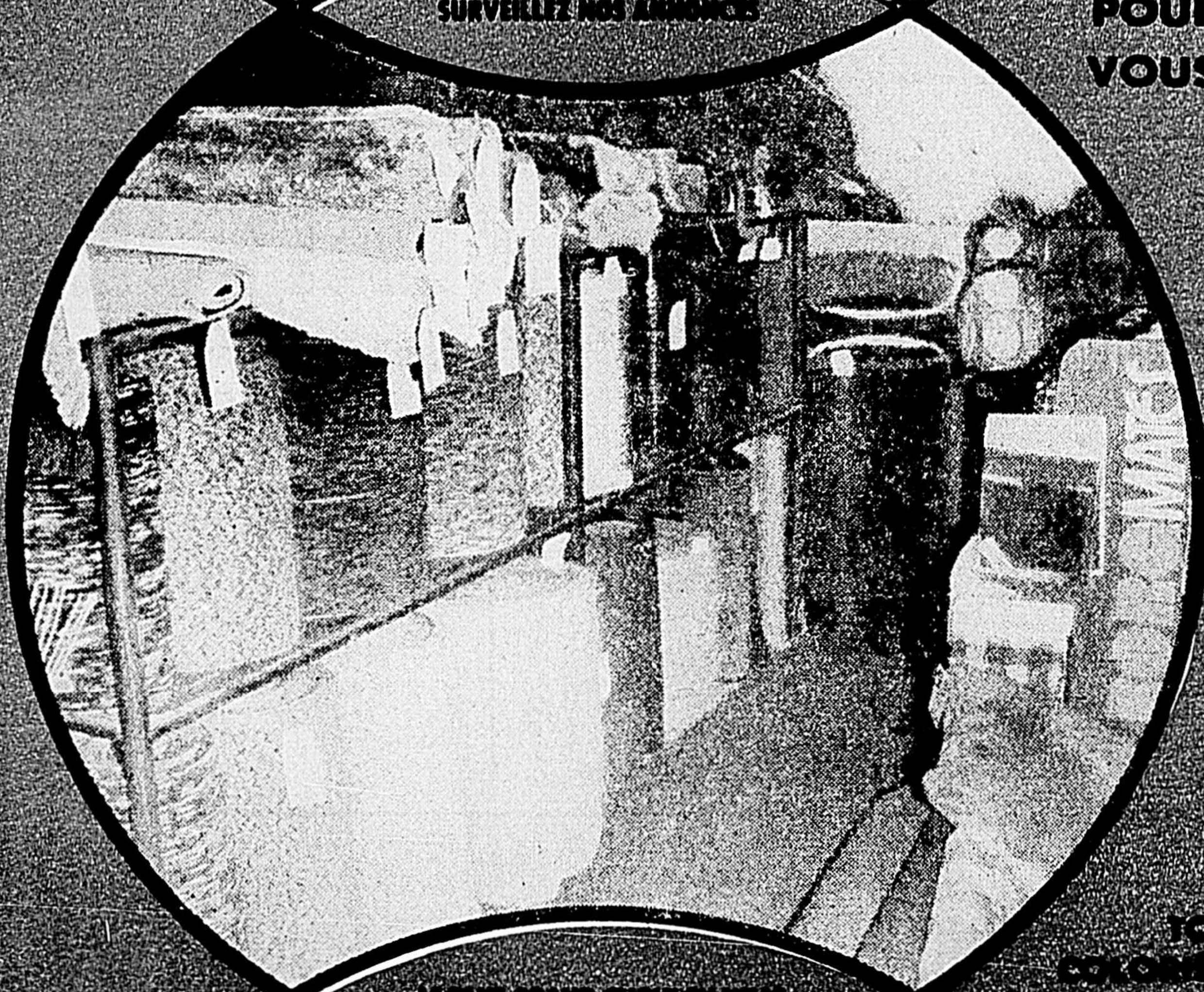


SURVEILLEZ NOS ANNONCES



PRIX SPÉCIAUX TOUS JOURS

6
SECTEURS
POUR MIEUX
VOUS SERVIR



LE PLUS GRAND CHOIX DE TAPIS



TOUS LES
COULEURS D'AUTOMNE
SE RETROUVENT
DANS NOTRE
ASSORTIMENT

